

GRAND-DUCHÉ de LUXEMBOURG

ADMINISTRATION COMMUNALE DE BECKERICH



BUDGET 2021

REMARQUES

- L'autorité communale ne pourra se prévaloir de l'admission d'un poste au budget, soit pour prétendre à une recette, soit pour se dispenser d'accomplir les autres formalités préalables à une dépense.
- Les crédits marqués par un astérisque sont non-limitatifs.

NOMENCLATURE

Fonction	Sous-fonction	Libellé
0	036	Codes Techniques Reprises pour recettes non rentrées
1		Services généraux des administrations publiques
	111	Organes politiques
	112	Organisation des élections et référendums
	113	Commissions consultatives
	120	Coordination administrative
	130	Coordination technique
	132	Bâtiments communaux
	140	Coordination des relations publiques
	170	Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)
	180	Opérations concernant des flux financiers
	191	Coopération au développement et aide humanitaire internationale
	192	Aide humanitaire nationale
2		Protection sociale
	221	Club Seniors
	223	Repas sur roues
	230	Egalité des chances
	242	Maisons-relais / Foyers scolaires
	250	Jeunesse
	252	Centres de vacances
	253	Centres de rencontre pour jeunes
	259	Autre Jeunesse
	263	Aides aux nécessiteux
	264	Aides au réemploi
	266	Actions sociales
	270	Intégration des étrangers
3		Ordre et sécurité publics
	320	Services de secours
4		Affaires économiques
	411	Agriculture
	412	Sylviculture
	413	Pêche et chasse
	423	Cogénération
	425	Production et Distribution de l'électricité
	430	Tourisme
	441	Transports routiers

NOMENCLATURE

Fonction	Sous-fonction	Libellé
	450	Réseaux de communication
	452	Réseaux de télédistribution
	470	Développement économique (ZAC, ZARE,)
	492	Hôtellerie, restauration, brasserie, café
	493	Projets de développement polyvalents
5		Protection de l'environnement
	510	Gestion des déchets
	520	Gestion des eaux usées
	532	Mesure d'économie d'énergie
	542	Protection de la nature
	590	Autres types de protection de l'environnement
	591	Développement environnemental
	599	Autres types de protection de l'environnement
6		Logements et équipements collectifs
	611	Logements au prix du marché
	612	Logements à prix réduit (social)
	621	Places publiques
	622	Circulation
	624	Voirie vicinale
	626	Cimetières
	627	Ateliers
	628	Hygiène publique
	630	Alimentation en eau
	640	Eclairage public
	650	Immeubles bâtis et non bâtis non affectés
	690	Autres logements et équipements collectifs
	7	
720		Services ambulatoires
740		Services de santé publique
8		Loisirs, culture et culte
	810	Loisirs
	821	Terrains de sports
	822	Halls sportifs
	823	Piscines
	825	Associations sportives
	829	Autres Sports
831	Centres culturels et Salles de fêtes	

NOMENCLATURE

Fonction	Sous-fonction	Libellé	
9	833	Musées	
	836	Conservatoires, cours de musique et écoles de musique	
	838	Patrimoine culturel	
	839	Autres Services culturels	
	850	Cultes	
	860	Fêtes publiques	
			Enseignement
	910	Enseignement fondamental	
	911	Education précoce	
	912	Education préscolaire	
	913	Enseignement primaire	
	919	Autre Enseignement fondamental	
	930	Services annexes à l'enseignement	
	932	Transport scolaire	
	934	Service médical	
	939	Autres Services annexes à l'enseignement	

INDEX ALPHABETIQUE

Libellé	Fonction	Sous-fonction
Actions sociales		266
Affaires économiques	4	
Agriculture		411
Aide humanitaire nationale		192
Aides au réemploi		264
Aides aux nécessiteux		263
Alimentation en eau		630
Associations sportives		825
Ateliers		627
Autre Enseignement fondamental		919
Autre Jeunesse		259
Autres logements et équipements collectifs		690
Autres Services annexes à l'enseignement		939
Autres Services culturels		839
Autres Sports		829
Autres types de protection de l'environnement		599
Autres types de protection de l'environnement		590
Bâtiments communaux		132
Centres culturels et Salles de fêtes		831
Centres de rencontre pour jeunes		253
Centres de vacances		252
Cimetières		626
Circulation		622
Club Seniors		221
Codes Techniques	0	
Cogénération		423
Commissions consultatives		113
Conservatoires, cours de musique et écoles de musique		836
Coopération au développement et aide humanitaire internationale		191
Coordination administrative		120
Coordination des relations publiques		140
Coordination technique		130
Cultes		850

INDEX ALPHABETIQUE

Libellé	Fonction	Sous-fonction
Développement économique (ZAC, ZARE,)		470
Développement environnemental		591
Eclairage public		640
Education précoce		911
Education préscolaire		912
Egalité des chances		230
Enseignement	9	
Enseignement fondamental		910
Enseignement primaire		913
Fêtes publiques		860
Gestion des déchets		510
Gestion des eaux usées		520
Halls sportifs		822
Hôtellerie, restauration, brasserie, café		492
Hygiène publique		628
Immeubles bâtis et non bâtis non affectés		650
Intégration des étrangers		270
Jeunesse		250
Logements à prix réduit (social)		612
Logements au prix du marché		611
Logements et équipements collectifs	6	
Loisirs		810
Loisirs, culture et culte	8	
Maisons-relais / Foyers scolaires		242
Mesure d'économie d'énergie		532
Musées		833

INDEX ALPHABETIQUE

Libellé	Fonction	Sous-fonction
Opérations concernant des flux financiers		180
Ordre et sécurité publics	3	
Organes politiques		111
Organisation des élections et référendums		112
Patrimoine culturel		838
Pêche et chasse		413
Piscines		823
Places publiques		621
Production et Distribution de l'électricité		425
Projets de développement polyvalents		493
Protection de la nature		542
Protection de l'environnement	5	
Protection sociale	2	
Repas sur roues		223
Reprises pour recettes non rentrées		036
Réseaux de communication		450
Réseaux de télédistribution		452
Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)		170
Santé	7	
Service médical		934
Services ambulatoires		720
Services annexes à l'enseignement		930
Services de santé publique		740
Services de secours		320
Services généraux des administrations publiques	1	
Sylviculture		412
Terrains de sports		821
Tourisme		430
Transport scolaire		932
Transports routiers		441
Voirie vicinale		

INDEX ALPHABETIQUE		
Libellé	Fonction	Sous-fonction
		624

SITUATION DES EMPRUNTS

Autorisation (arrêté grand-ducal ou décision ministérielle)		Exécution				Solde au 31.12.2020	Annuité 2021	dont		Solde au 31.12.2021
		Institut financier		Période années de / à	prêt init. en euro			capital	intérêts	
Date et montant		Sigle	N° compte			5	6			7
JJ.MM.AAAA	en euro			3	4			5	6	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
09.02.2000	495 787,05	BGLL	LU95 0030 0064 3067 1000	2000/2020	495 787,05					
20.03.2002	2 000 000,00	CCRA	LU34 0090 0053 0008 8605	2003/2023	2 000 000,00	230 733,83	115 497,16	115 307,42	189,74	115 426,41
30.10.2002	1 000 000,00	CCRA	LU79 0090 0055 0008 8603	2003/2023	1 000 000,00	114 400,40	57 232,48	57 185,43	47,05	57 214,97
25.07.2003	1 500 000,00	CCRA	LU08 0090 0054 0008 8604	2004/2024	1 500 000,00	185 198,65	92 641,16	92 580,22	60,94	92 618,43
28.06.2004	1 500 000,00	BILL	LU12 0028 1242 2009 0700	2005/2025	1 500 000,00	333 982,50	83 831,69	83 714,80	116,89	250 267,70
24.08.2005	2 000 000,00	BCEE	LU78 0011 1066 0072 6540	2006/2026	2 000 000,00	592 428,14	106 789,92	108 410,90	-1 620,98	484 017,24
09.05.2006	1 500 000,00	CCRA	LU53 0090 0056 0008 8602	2007/2027	1 500 000,00	446 855,48	81 246,48	81 246,48	0,00	365 609,00
09.05.2006	500 000,00	CCRA	LU27 0090 0057 0008 8601	2007/2027	500 000,00	161 720,04	26 953,36	26 953,36	0,00	134 766,68
17.07.2007	1 500 000,00	CCRA	LU60 0090 0052 0008 8606	2008/2028	1 500 000,00	558 680,94	79 811,56	79 811,56	0,00	478 869,38
10.09.2008	1 000 000,00	CCRA	LU98 0090 0058 0008 8600	2009/2029	1 000 000,00	416 064,04	52 008,00	52 008,00	0,00	364 056,04
30.10.2009	1 750 000,00	BCEE	LU86 0011 1066 0080 0310	2010/2030	1 750 000,00	915 421,53	101 185,78	100 497,67	688,11	814 923,86
29.03.2013	2 000 000,00	CCRA	LU91 0099 7808 0008 8601	2014/2032	2 000 000,00	1 320 368,91	104 731,20	99 111,31	5 619,89	1 221 257,60
01.07.2021	1 750 000,00	CPT	inscrit au budget 2021	2021/2041	1 750 000,00	0,00	44 881,00	42 693,00	2 188,00	
Totaux :						5 275 854,46	946 809,79	939 520,15	7 289,64	4 379 027,31

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectificatif 2020	Budget de 2021	Budget rectificatif 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	0 Codes Techniques						
2/036/	036 Reprises pour recettes non rentrées						
791000	Recettes restant à recouvrer des exercices antérieurs	42 908,21	0,00	47 873,85	0,00		
<i>791000/99001</i>	<i>Recettes ordinaires restant à recouvrer des exercices antérieurs</i>	42 908,21	0,00	47 873,85	0,00		
	Cf. état des recettes restant à recouvrer à la clôture de l'ex. 2019 admis en séance du conseil communal du 15 mai 2020						
	Total 036	42 908,21	0,00	47 873,85	0,00		
	Total général 0	42 908,21	0,00	47 873,85	0,00		
	1 Services généraux des administrations publiques						
2/112/	112 Organisation des élections et référendums						
748310	Remboursement par le Fonds pour Dépenses Communales	4 841,54	0,00	0,00	0,00		
<i>748310/99001</i>	<i>Remboursement par le fonds pour dépenses communales: Elections et référendum</i>	4 841,54	0,00	0,00	0,00		
	Remboursement via le fonds pour dépenses communales des dépenses générées par les élections européennes de mai 2019						
	Total 112	4 841,54	0,00	0,00	0,00		
2/120/	120 Coordination administrative						
705100	Ventes de marchandises	0,00	30 000,00	30 000,00	10 000,00		
<i>705100/99001</i>	<i>Produits alimentaires et boissons destinés à la revente</i>	0,00	30 000,00	30 000,00	10 000,00		
	nouvel article de recettes pour imputer les remboursements effectués par les personnes vulnérables ayant fait usage du service achat instauré par notre commune dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid-19 - cf. délibération du conseil communal du 13 juillet 2020 avec accord de la direction des finances communales du 28.07.2020, N°833x24e7d						
706140	Services d'impression et de copies	37,04	500,00	50,00	100,00		
<i>706140/99001</i>	<i>Photocopies</i>	37,04	500,00	50,00	100,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/120/	120 Coordination administrative						
	Il s'agit des recettes pour la confection de photocopies, soit: * copie recto 0,08.-Eur/copie (sans différence de format) * copie recto/verso . 0,15.-Eur/copie (sans différence de format) cf. délibération du conseil communal du 28 mars 2011 avec approbation ministérielle du 4 mai 2011, réf. :4.0042(26860). * copie effectuée sur "Plotter" 10.-Eur/copie cf.décision du conseil communal du 2 juin 2014 avec approbation ministérielle du 21 juillet 2014 réf.:MI-DFC-4.0042/NH (27342).						
707250	Taxes de chancellerie	2 066,00	4 500,00	2 500,00	4 250,00		
707250/99002	Taxes de chancellerie - Centre des citoyens	1 290,00	2 250,00	1 500,00	2 000,00		
	Taxe de chancellerie pour la délivrance d'une carte d'identité luxembourgeoise. Tarif de 5.-€ par carte d'identité - cf.délibération du conseil communal du 19/12/2011 avec arrêté grand-ducal du 3 février 2012 et approbation ministérielle du 14 février 2012 réf.:4.0042 (38130)						
707250/99003	Rappels d'échéance	776,00	2 250,00	1 000,00	2 250,00		
	Il s'agit des recettes en rapport avec les rappels d'échéance - cf.délibération du conseil communal du 19 décembre 2011 avec arrêté grand-ducal du 3 février 2012 (soit, 8.-€ /rappel)						
744400 G	Subventions destinées à promouvoir l'emploi	0,00	500,00	500,00	500,00		
744400/99002 G	Subvention du Ministère de l'Education Nationale pour une étudiante	0,00	500,00	500,00	500,00		
	Indemnité de stage versée par le MEN						
744612 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère spécifique	6 208,40	0,00	0,00	7 000,00		
744612/99002 G	Participation de l'Etat dans les frais de recensements	6 208,40	0,00	0,00	7 000,00		
	Remboursement par le STATEC des indemnités avancées aux agents recenseurs occupés dans le cadre du recensement général de la population du 1er juin 2021						
746000	Indemnités d'assurance touchées	324,36	15 000,00	10 500,00	15 000,00		
746000/99001	Indemnités d'assurance touchées	324,36	15 000,00	10 500,00	15 000,00		
	Il s'agit d'indemnités de dédommagement allouées par des compagnies d'assurance						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/120/	120 Coordination administrative						
748350	Remboursements des dégâts causés par les tiers	1 486,03	5 500,00	2 500,00	5 500,00		
748350/99001	Remboursement de dégâts causés par des tiers	1 486,03	5 500,00	2 500,00	5 500,00		
	Il s'agit d'indemnités de dédommagement allouées par des personnes privées						
748380	Autres remboursements	243,57	5 500,00	7 768,80	5 500,00		
748380/99001	Autres remboursements	243,57	5 500,00	3 000,00	5 500,00		
	Remboursement par des particuliers: droits d'enregistrement, indemnités de procédure, intérêts de retard versés par des huissiers de justice etc..						
748380/99002	Remboursements de fonds non utilisés par le SIGI	0,00	0,00	4 768,80	0,00		
	En l'occurrence il s'agit des remboursements concernant la location de logiciel et les frais d'exploitation de 2019 - cf. correspondance du SIGI, service recettes, en date 15 juin 2020. Les notes de crédit en cause équivalent aux montants suivants: 2679,10.- (location logiciel) et 2089,70.- (frais d'exploitation)						
748392	Remboursements mutualité et Caisse de Sécurité Sociale	32 148,84	71 000,00	105 000,00	50 000,00		
748392/99001	Remboursement des indemnités pécuniaires de maladie par la mutualité des employeurs	32 148,84	71 000,00	105 000,00	50 000,00		
	Les remboursements afférents s'élèvent à 80% de la somme résultant du salaire brut + charges sociales						
748393	Remboursements pour congé politique, sportif, culturel, éducatif et mandats sociaux	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00		
748393/99001	Remboursements pour congé politique, sportif, culturel, éducatif et mandats sociaux	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00		
	Le cas échéant des recettes de la part du MEN Service National de la Jeunesse pour des congés jeunes						
	Total 120	42 514,24	134 000,00	158 818,80	99 350,00		
2/130/	130 Coordination technique						
707220	Taxes liées à l'urbanisation	4 650,00	6 400,00	3 550,00	6 500,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectificatif 2020	Budget de 2021	Budget rectificatif 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/130/	130 Coordination technique						
707220/99001	Taxes de chancellerie : dossier PAP Taxe devenant exigible au moment de l'introduction d'un dossier engendrant une procédure PAP, à savoir PAP < 20 ares (1.000.-) PAP = 20 - 50 ares (1.500.-) PAP > 50 ares (2.000.-). Le règlement ad hoc a été voté par le conseil communal le 9.12.2008 et approuvé par arrêté grand-ducal du 28.04.2009 et avisé par le ministère de l'intérieur le 5.05.2009 , réf.: 4.0042 (34854)	3 500,00	4 500,00	2 000,00	4 500,00		
707220/99002	Autorisations de bâtir et de transformation Par délibération du 19 décembre 2011 avec arrêté grand-ducal du 3 février 2012 et accord ministériel du 14 février 2012, réf.: 4.0042(38130), le tarif pour les nouvelles constructions fut fixé à 30.-€ - celui pour les transformations fut maintenu à 10.-€	1 150,00	1 900,00	1 550,00	2 000,00		
707250	Taxes de chancellerie	2 146,44	2 500,00	2 000,00	2 500,00		
707250/99001	Enquêtes Commodo et incommodo Remboursement des frais selon article 21 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés	2 146,44	2 500,00	2 000,00	2 500,00		
748380	Autres remboursements	0,00	5 000,00	1 600,00	5 000,00		
748380/99001	Remboursement des frais de publication des avis PAP Récupération des frais de publication auprès des initiateurs des projets - cf. article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.	0,00	5 000,00	1 600,00	5 000,00		
	Total 130	6 796,44	13 900,00	7 150,00	14 000,00		
2/170/	170 Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)						
707110	Impôt foncier	135 964,70	140 000,00	136 679,00	140 000,00		
707110/99001	Impôt foncier A partir de l'exercice 2013 les différents taux multiplicateurs sont les suivants: A-500%; B1-700%; B2-500%; B3-400%; B4-300%; B5-600%; B6-900% - cf.dernière délibération du conseil communal du 26/10/2012 avec arrêté grand-ducal du 30/11/2012.	135 964,70	140 000,00	136 679,00	140 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/170/	170 Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)						
	En séance du conseil communal du 13/07/2020 il a été décidé de maintenir ces taux pour l'année 2021 au même niveau que 2013 - cf.arrêté grand-ducal du Le produit inscrit au budget de l'exercice 2020 correspond à la somme arrêtée par le CE en séance du 4/11/2020.						
707120	Impôt commercial	364 651,54	417 000,00	282 000,00	288 075,00		
707120/99001	Impôt commercial	364 651,54	417 000,00	282 000,00	288 075,00		
	Par délibération du conseil communal du 26 octobre 2012, le multiplicateur communal à appliquer en matière d'impôt commercial communal fut fixé à 325%. En séance du conseil communal du 13 juillet 2020 il a été décidé de maintenir le taux communal pour 2021 à 325% - les recettes afférentes correspondent aux propositions ministérielles résultant de la circulaire N°3909 du 15/10/2020, aux termes desquelles le produit de l'ICC du budget rectifié de 2020 tient compte d'une baisse de 24,4% par rapport au compte de 2019. Le produit de l'ICC pour le budget 2021 varie de -21% par rapport à la recette du compte de l'exercice 2019.						
707130	Taxe sur les résidences secondaires	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
707130/99001	Taxes sur les résidences secondaires	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	Cf. délibération du conseil communal du 15/03/2012 avec arrêté grand-ducal du 13 avril 2012. La taxe est fixée à 500.-€ par an et par logement faisant fonction d'une résidence secondaire au sens du règlement ad hoc.						
707140	Taxe sur les chiens	18 900,00	19 500,00	19 500,00	20 000,00		
707140/99001	Taxe sur les chiens	18 900,00	19 500,00	19 500,00	20 000,00		
	A partir de l'exercice 2012 la taxe sur les chiens s'élève à 50.-€ par bête - cf.délibération du conseil communal du 6 décembre 2011, avec arrêté grand-ducal du 7 janvier 2012 et visa ministériel du 11 janvier 2012, réf.: 4.0042(36607)						
707220	Taxes liées à l'urbanisation	5 000,00	8 000,00	5 000,00	8 000,00		
707220/99001	Taxe sur les logements non occupés	5 000,00	8 000,00	5 000,00	8 000,00		
	Cf. délibération du conseil communal du 15 mars 2012 avec arrêté						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/170/	170 Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)						
	grand-ducal du 25 mai 2012 (taxe s'élevant à 500.€/an par logement non-occupé au-delà d'une période consécutive de 18 mois)						
744560 G	Fonds de dotation globale des communes	8 724 110,40	8 853 000,00	7 720 837,00	8 253 008,00		
<i>744560/99001 G</i>	<i>Fonds de dotation globale des communes</i>	8 724 110,40	8 853 000,00	7 720 837,00	8 253 008,00		
	Le produit des recettes à prévoir au budget rectifié 2020 et budget de 2021 varie de -11,5% respectivement de -5,4% par rapport au compte de l'exercice 2019 - cf.circulaire n°3909 du 15.10.2020.						
	Total 170	9 249 626,64	9 438 500,00	8 165 016,00	8 710 083,00		
2/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
755220	Intérêts sur comptes à terme	335,66	2 500,00	400,00	2 500,00		
<i>755220/99001</i>	<i>Intérêts de capitaux sur placements à court terme</i>	335,66	2 500,00	400,00	2 500,00		
	Compte tenu des divers extraits bancaires						
	Total 180	335,66	2 500,00	400,00	2 500,00		
	Total général 1	9 304 114,52	9 588 900,00	8 331 384,80	8 825 933,00		
2/223/	2 Protection sociale						
	223 Repas sur roues						
706060	Services de restauration (sans encadrement)	16 146,00	23 500,00	10 000,00	10 000,00		
<i>706060/99001</i>	<i>Ventes de repas sur roues</i>	16 146,00	23 500,00	10 000,00	10 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/223/	223 Repas sur roues						
	A partir de l'exercice 2020 le tarif pour un ticket repas sur roues s'élève à 14.-€ (cf délibération du conseil communal du 18 décembre 2019 avec approbation ministérielle du 28 janvier 2020, réf.82fxea04b/DW)						
	Total 223	16 146,00	23 500,00	10 000,00	10 000,00		
2/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
706170	Services d'encadrement	111 532,96	112 500,00	85 000,00	112 500,00		
706170/99001	Participation des parents aux frais d'accueil à la Maison Relais "Dillendapp	111 532,96	112 500,00	85 000,00	112 500,00		
	Recettes selon règlement-taxes, dit "chèques-service-accueil", en vigueur depuis le 1er mars 2009. Le règlement afférent a été voté par notre conseil communal le 24.04.2009 et approuvé par le ministre de l'intérieur en date du 17 juin 2009, réf.: 4.0042(39162). Par règlements grand-ducaux des 21.07.2012 et 26.12.2012le règlement grand-ducal du 13.02.2009 instituant le "chèque-service-accueil" a été modifié (cf.lettre circulaire n°3017 du 3.08.2012). Ces modifications ont été transposées dans le règlement communal afférent par délibération du conseil communal du 28 décembre 2012 avec approbation ministérielle du 26 février 2013, réf.: 4.0042(5204)						
744400 G	Subventions destinées à promouvoir l'emploi	5 015,08	12 300,00	23 770,00	39 656,00		
744400/99001 G	Subvention de l'Etat (ADEM) du chef de l'embauche d'un travailleur handicapé au sein de la cuisine de notre maison relais	3 935,08	11 200,00	23 270,00	38 556,00		
	En l'occurrence il s'agit de la participation de l'ADEM dans les frais de salaire de M. Wilmart, occupé depuis le 01.06.2020 à temps complet sous mesure EMI. Les frais salariaux en rapport avec cet engagement sont remboursés à raison de 100% - le remboursement est plafonné à 150% du SSM pour salariés non-qualifiés, soit 2.141,99 x 150% = 3212,99.-€/mois						
744400/99002 G	Primes d'apprentissage reçues	1 080,00	1 100,00	500,00	1 100,00		
	Il s'agit des indemnités de stage versées par l'Etat du chef de la formation d'étudiants pour la profession d'éducateur (les indemnités en question reviennent au tuteur de stage et seront payées avec la rémunération).						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	547 227,00	757 000,00	586 500,00	645 150,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
744611/99001 G	<p><i>Participation de l'Etat dans les frais de la Maison Relais "Dillendapp</i></p> <p>La convention bipartite 2018, passée le 20.12.2017 entre le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et notre collègue échevinal au sujet des modalités de gestion financière et de coopération, applicables à notre service d'éducation et d'accueil pour enfants et dûment prolongée par un 2e avenant dressé le 19.12.2019 affiche une participation de l'Etat correspondant à 75% du déficit généré, soit 781.986 x 75% = 586.490.-Eur - les heures inclusives sont calculées à raison d'un effectif des heures de présence des élèves de 87.403 x 1,5%, soit 1.311 hrs inclusives. La participation de l'Etat pour 2021 est fonction d'un solde (déficit) de (782.000 + 10%) x 75%.</p>	547 227,00	757 000,00	586 500,00	645 150,00		
	Total 242	663 775,04	881 800,00	695 270,00	797 306,00		
2/253/	253 Centres de rencontre pour jeunes						
708213	Loyers et charges des salles	0,00	500,00	0,00	500,00		
708213/99001	<p><i>Location de la maison des jeunes à Elvange</i></p> <p>par délibération du conseil communal du 26.02.2020 avec approbation ministérielle du 17 juillet 2020, réf.: 832xfd10b/DW, l'utilisation de la maison des jeunes à Elvange a été fixée comme suit:</p> <p>a) Location pour une durée égale ou inférieure à 4 heures : personnes physiques domiciliées dans la commune ... 25.-€ associations statutaires locales ... utilisation gratuite toute autre personne morale ... 25.-€</p> <p>b) Location pour une journée entière : personnes physiques domiciliées dans la commune ... 50.-€ associations statutaires locales ... utilisation gratuite toute autre personne morale ... 50.-€</p> <p>La maison des jeunes ne peut servir que pour des séminaires, des conférences et d'autres réunions similaires. La tenue de fêtes à des fins d'amusement n'est pas autorisée.</p>	0,00	500,00	0,00	500,00		
	Total 253	0,00	500,00	0,00	500,00		
2/263/	263 Aides aux nécessiteux						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/263/	263 Aides aux nécessiteux						
744611 O	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	13 032,42	20 000,00	4 742,18	15 000,00		
744611/99001 O	Remboursement sur nos contributions au profit de l'OSCARE	13 032,42	20 000,00	4 742,18	15 000,00		
	Remboursement par l'office social du canton de Redange d'excédents de versement sur nos contributions.						
	Total 263	13 032,42	20 000,00	4 742,18	15 000,00		
	Total général 2	692 953,46	925 800,00	710 012,18	822 806,00		
2/320/	3 Ordre et sécurité publics						
	320 Services de secours						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	0,00	166 819,00	175 912,97	42 905,00		
744611/99001 G	Participations aux frais d'exploitation visant les biens immeubles mis à disposition du Corps Grand-Ducal d'Incendie et de Secours (CGDIS)	0,00	107 263,00	107 259,97	42 905,00		
	Svt contrat de louage portant mise à disposition du centre d'incendie au CGDIS, dûment ratifié en séance du conseil communal du 15.05.2020 et approuvé par le Ministère de l'Intérieur le 05.06.2020, N°57/20/CAC, le montant de l'indemnité annuelle (somme de l'indemnité fonctionnelle et de l'indemnité d'entretien) est fixé à 21.453.- pour la période du 1.07.2018-31.12.2018 respectivement à 42.905.- pour la durée du 01.01.2019 - 31.12.2045 (le contrat perdure pour une période de 10 ans (14.02.2020+10=13.02.2030) Les arriérés des années 2018 + 2019 sont imputés au budget 2020						
744611/99002 G	Participations aux frais d'exploitation du CGDIS	0,00	59 556,00	68 653,00	0,00		
	Le transfert des biens meubles nécessaires au bon fonctionnement du CGDIS et affectés par notre Commune à son service d'incendie sont mis à disposition du CGDIS à titre gratuit. A cet effet un inventaire répertoriant tous les biens meubles en cause est dressé entre notre Commune et le CGDIS. Les frais relatifs à l'entretien et l'exploitation de ces biens engagés par notre Commune pour la période du 1.07.2018 jusqu'à la signature d'une convention ad hoc sont remboursés par le CGDIS. La convention afférente a été signée le 14.02.2020 et approuvée par le conseil communal le 15.05.2020 avec accord ministériel du 05.06.2020, N°57/20/CAC. La recette initiale du budget rectifié 2020 est majorée de						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/320/	320 Services de secours						
	9.096.91.-€ pour y imputer la soulte résultant du décompte final concernant les frais pris en charge par notre commune pendant la période transitoire du 01.01.2020-30.06.2020.						
	Total 320	0,00	166 819,00	175 912,97	42 905,00		
	Total général 3	0,00	166 819,00	175 912,97	42 905,00		
2/411/	4 Affaires économiques						
	411 Agriculture						
708211	Loyers et charges de terrains	10 831,62	11 000,00	10 865,00	11 000,00		
<i>708211/99001</i>	<i>Fermages</i>	10 831,62	11 000,00	10 865,00	11 000,00		
	Suivant relevé des baux. Tous les actes de fermage concernant des fonds communaux ont été révisés et nouvellement adjugés avec effet au commencement de l'année culturale 2015/2016						
744710 G	Subventions d'exploitation	7 672,30	28 050,00	58 620,00	56 250,00		
<i>744710/99001 G</i>	<i>Subvention de l'Etat pour l'entretien des chemins ruraux</i>	7 672,30	28 050,00	58 620,00	56 250,00		
	Cf.à la loi du 27 juin 2016 concernant le soutien au développement durable des zones rurales, l'aide étatique correspond à 30% du coût de l'exécution des travaux, soit : - projet N°101463 visant la remise en état des chemins "Platinerei" à Oberpallen - "Pallend" à Schweich - "Budernd" à Lévelange et "om Ecker" à Oberpallen avec un coût réel de 77.800.- + 38.050.- et dès lors une participation étatique de 34.755.-€ - les projets N°101829 + 101833 ont été adjugés avec un coût global de 79.553.-€ et l'aide étatique correspond à 30% des frais occasionnés, soit 23.866.-€ (Cf.engagements ministériels du 11 février 2020 du Ministère de l'Agriculture) L'aide financière pour 2021 est calculé en fonction d'un subside de 30% sur un investissement de 187.500.-€ dans l'intérêt des chemins "Auf Paassselt" à Noerdange et "An der Hoh" à Schweich.						
	Total 411	18 503,92	39 050,00	69 485,00	67 250,00		
2/412/	412 Sylviculture						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/412/	412 Sylviculture						
702200	Matières brutes non comestibles (hors carburant)	155 231,87	120 900,00	60 000,00	76 000,00		
702200/99001	Vente de bois	155 231,87	120 400,00	60 000,00	75 750,00		
	Svt plan de gestion annuel 2021 voté en séance du conseil communal du 25.09.2020 et dûment visé le par le Directeur de la Nature et des Forêts. Parmi la récolte totale de l'exercice, soit 1.260 m3, 450 m3 (trituration) sont destinés à être incinérés dans notre centrale de chauffage. Svt information du préposé forestier certaines coupes n'ont pu être réalisées en 2020 ceci notamment en raison de la sécheresse dominante des dernières années. C'est pourquoi les recettes du budget rectifié sont ramenées à 60.000.-€.						
702200/99002	Vente de paillis	0,00	500,00	0,00	250,00		
	cf.délibération du 10.06.2011 avec approbation ministérielle du 18.07.2011, réf.: 4.0042 (29899), les tarifs respectifs ont été fixés à 10.-€ par mètre cube pour les particuliers et à 5.-€ par mètre cube pour les entreprises qui nous fournissent de manière régulière et à titre gratuit des quantités de bois de déchets (minimum 50 m3/an) pour être incinérés dans la centrale de chauffage						
708220	Loyer mobilier	4 451,85	8 000,00	4 750,00	8 000,00		
708220/99001	Recettes concernant l'utilisation du tracteur industriel	4 451,85	8 000,00	4 750,00	8 000,00		
	Svt plan de gestion 2021 et règlement-taxe approuvé en séance du conseil communal du 28 décembre 2016 et avalisé par la tutelle le 27 janvier 2017, réf.: 81bx24d7b - la redevance horaire pour l'utilisation du tracteur dans des forêts domaniales s'élève à 49.-€ pour le tracteur avec treuil resp. 60.-€ pour le tracteur avec treuil et remorque						
744612 C	Participations aux frais d'exploitation à caractère spécifique	6 237,04	5 250,00	6 500,00	7 000,00		
744612/99001 C	Participation de la Commune de Saeul aux frais d'exploitation d'un tracteur industriel	6 237,04	5 250,00	6 500,00	7 000,00		
	Aux termes d'une convention ad hoc, votée en séance du conseil communal du 26 juillet 2016 avec accord ministériel du 5.08.2016 sous le numéro 57/10/CAC, la participation de la Commune de Saeul s'élève à 35% des frais occasionnés						
744780 G	Autres subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	30 000,00		
744780/99001 G	Autres subventions d'exploitation (prime de reboisement de l'Etat)	0,00	0,00	0,00	30 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectificatif 2020	Budget de 2021	Budget rectificatif 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/412/	412 Sylviculture						
	La recette pour 2021 résulte du plan de gestion forestier voté en séance du conseil communal du 25.09.2020. En l'occurrence il s'agit de la subvention étatique pour travaux de reboisement d'une surface d'environ 2 ha au lieu-dit "?????????")						
	Total 412	165 920,76	134 150,00	71 250,00	121 000,00		
2/413/	413 Pêche et chasse						
708211	Loyers et charges de terrains	3 448,45	4 000,00	5 155,93	4 000,00		
708211/99002	Location de la chasse	3 448,45	4 000,00	5 155,93	4 000,00		
	Recette correspondant au plan de gestion 2021, dûment voté en séance du conseil communal du 25/09/2020 et dûment visé le xxxxxxxxxxxxxx par le directeur de la Nature et des Forêts						
768000	Autres produits exceptionnels	0,00	500,00	0,00	1 200,00		
768000/99001	Sommes non retirées des rôles des syndicats de chasse	0,00	500,00	0,00	1 200,00		
	Recettes en rapport avec les différents syndicats de chasse, à savoir: Schweich, Elvange/Hovelange, Beckerich, Lévelange, Huttange, Noerdange et Oberpallen;						
	Total 413	3 448,45	4 500,00	5 155,93	5 200,00		
2/423/	423 Cogénération						
702300	Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes	380,22	750,00	750,00	750,00		
702300/99001	Vente d'électricité produite par les installations de la commune	380,22	750,00	750,00	750,00		
	Energie électrique produite par l'installation photovoltaïque située au moulin de Beckerich (cf.contrat avec Cegedel Net du 9.09.2008)						
705100	Ventes de marchandises	641 008,72	675 750,00	667 000,00	681 000,00		
705100/99001	Vente de chaleur	577 821,38	604 000,00	600 000,00	610 000,00		
	Recettes réalisées avec la vente de chaleur aux particuliers intéressés et diverses firmes et sociétés étant raccordés au						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/423/	423 Cogénération						
	réseau afférent.						
705100/99002	Vente de chaleur : facturation interne concernant les bâtiments communaux	63 187,34	71 750,00	67 000,00	71 000,00		
	Facturation interne concernant la consommation de chaleur dans les bâtiments raccordés au réseau urbain. Ancienne Gare Noerdange, centres culturels Noerdange, Beckerich et Elvange, église Noerdange, Beckerich et Elvange, hall sportif, caserne des sapeurs pompiers, moulin de Beckerich, mairie, écoles Beckerich, Noerdange et Elvange, MR Dillendapp, et atelier communal.						
706013	Abonnement à la chaleur	35 475,17	37 500,00	36 840,00	37 500,00		
706013/99001	Abonnement à la chaleur	35 475,17	37 500,00	36 840,00	37 500,00		
	Cf.délibération du conseil communal du 30 juin 2016 portant introduction d'un impôt sur l'énergie thermique fournie par le réseau communal de chaleur. L'impôt en question est de 0,0045 euro par kilowatt heure d'énergie consommée et s'applique à partir du 2e semestre 2016. La délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 3 septembre 2016 et le Ministre de l'Intérieur en date du 7 septembre 2016, réf.: 818x6402b.						
748350	Remboursements des dégâts causés par les tiers	46,80	1 000,00	2 000,00	2 000,00		
748350/99001	Remboursement de dégâts causés par des tiers au réseau de chaleur urbain	46,80	1 000,00	2 000,00	2 000,00		
748391	TVA remboursée par l'administration de l'Enregistrement et des Domaines	0,00	2 788,00	4 122,00	6 806,00		
748391/99001	TVA remboursée par l'administration de l'Enregistrement et des Domaines	0,00	2 788,00	4 122,00	6 806,00		
	La recette inscrite au budget rectifié 2020 résulte de notre déclaration de TVA de l'exercice 2019 majorée du remboursement de l'exédent de la TVA en amont soit 220.-€ quant à l'exercice 2020. Le produit du budget 2021 se dégage d'un excédent de la tva en amont de 52.195.- par rapport à la tva en aval de 45.388.-						
	Total 423	676 910,91	717 788,00	710 712,00	728 056,00		
2/430/	430 Tourisme						
708213	Loyers et charges des salles	500,00	2 500,00	750,00	3 500,00		
708213/99001	Location des salles au moulin restaurant "An der Millen	500,00	2 500,00	750,00	3 500,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/430/	430 Tourisme						
	<p>Cf. délibération du conseil communal du 19.12.2011 avec approbation ministérielle du 26.01.2012, réf.: 4.0042 (38133) à savoir :</p> <p>1) Salle de séminaire, portant la dénomination de « Millen 1. »:</p> <ul style="list-style-type: none"> • personnes privées (résident & non-résident) 25.-€ < 4 h • associations statutaires et entreprises n'ayant pas leur siège dans la commune de Beckerich) 25.-€/location < 4 hrs • pour les associations statutaires locales, utilisation gratuite • pour les entreprises locales, 25.-€/location < 4 hrs <p>2) Salle de séminaire, portant la dénomination de « Millen 1. »:</p> <ul style="list-style-type: none"> • personnes privées (résident & non-résident), 50.-€/jour.entière • associations statutaires et entreprises n'ayant pas leur siège dans la commune de Beckerich) 50.-€/journée entière • pour les associations statutaires locales, utilisation gratuite • pour les entreprises locales 50.-€/journée entière <p>3) Salle de séminaire, portant la dénomination de « Millen 2. »:</p> <ul style="list-style-type: none"> • personnes privées (résident & non-résident), 50.-€ < 4 hrs • associations statutaires et entreprises n'ayant pas leur siège dans la commune de Beckerich) 50.-€/location < 4 hrs • pour les associations statutaires locales, utilisation gratuite • pour les entreprises locales 50.-€/location < 4 hrs <p>4) Salle de séminaire, portant la dénomination de « Millen 2. »:</p> <ul style="list-style-type: none"> • personnes privées (résident & non-résident), 100.-€/jour.entière • associations statutaires et entreprises n'ayant pas leur siège dans la commune de Beckerich) 100.-€/journée entière • pour les associations statutaires locales, utilisation gratuite • pour les entreprises locales 100.-€/journée entière <p>5) Grande salle (grange):</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour personnes privées résidentes 70.-€/demi-journée • pour les personnes privées non-résidentes 300.-€/demi-journée • pour les associations statutaires locales utilisation gratuite • entreprises locales et non-locales 300.-€/demi-journée <p>6) Grande salle (grange):</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour personnes privées résidentes 125.-€/journée entière • pour les personnes privées non-résidentes 500.-€/journ.entière • pour les associations statutaires locales utilisation gratuite • entreprises locales et non-locales: 500.-€/journée entière 						
744710 G	Subventions d'exploitation	13 915,22	7 500,00	3 000,00	7 500,00		
744710/99001 G	Subvention de l'Etat pour l'entretien des sentiers et l'infrastructure touristique	13 915,22	7 500,00	3 000,00	7 500,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/430/	430 Tourisme						
	Subside de l'Etat pour l'entretien saisonnier des diverses infrastructures touristiques, telles autopédestres, aires de repos ...etc. y compris les aides financières pour la mise en place d'équipements divers (signalisations, appareils de fitness outdoor, roue à aubed au moulin, honoraires relatifs à l'élaboration d'un projet de conception pour la restructuration du Millemusée)						
748380	Autres remboursements	0,00	0,00	51,03	0,00		
<i>748380/99001</i>	<i>Remboursement sur notre participation financière au profit de l'asbl D'Millen</i>	0,00	0,00	51,03	0,00		
	En l'occurrence il s'agit du remboursement des excédents sur notre participation financière au profit de l'asbl D'Millen - cf.convention dûment adoptée en séance du conseil communal du 1.12.2016 avec approbation ministérielle du 20.06.2017, N°57/17/CAC, notre commune assume uniquement les frais de personnel et de la comptabilité. La recette du budget rectifié 2020 vise la restitution du trop-perçu pour 2018, laquelle n'a apparemment pas été imputée au budget rectifié de 2019 - cf. décision CE du 7/08/2019						
	Total 430	14 415,22	10 000,00	3 801,03	11 000,00		
2/441/	441 Transports routiers						
706040	Services de transport	1 550,00	1 875,00	1 550,00	1 875,00		
<i>706040/99001</i>	<i>Vente de cartes personnalisées dans le cadre du service "Night Rider"</i>	1 550,00	1 875,00	1 550,00	1 875,00		
	Vente de cartes permettant l'utilisation du service « Nightrider ». Par délibération du 19 décembre 2011 les tarifs afférents ont été fixés à 15.-€ pour personnes âgées jusqu'à 26 ans révolus et à 50.-€ pour personnes âgées de plus de 26 ans révolus - régl.approuvé par arrêté grand-ducal du 3 février 2012 et accord ministériel du 14 février 2012, réf.:4.0042(38130). En séance du 26 octobre 2012 le conseil communal a donné son accord de principe quant à la (re)facturation des "courses-vides" (courses qui n'ont pas été annulées en temps utile par le propriétaire de la carte spéciale).						
744118 G	Autres subventions en relation avec le transport de personnes (hors recettes RGTR)	0,00	3 000,00	0,00	0,00		
<i>744118/99001 G</i>	<i>Subvention du Ministère des Transports dans les services "Late Night Bus" et "Night Rider"</i>	0,00	3 000,00	0,00	0,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/441/	441 Transports routiers						
	Suivant circulaire n°3261 du 31 mars 2015 la participation en matière de "late night bus" est fixée à partir de l'exercice 2014 à un euro par habitant (état population STATEC au 1er janvier de l'année) et un forfait de 500.-euros par commune participante, sans que le total du subside ne saura dépasser les investissements effectués. Le subside en question n'est accordé que pour un seul service. Tant les demandes de subside que les recettes en résultant sont assumées par le SI De Réidener Kanton de sorte que l'article tombe en désuétude.						
	Total 441	1 550,00	4 875,00	1 550,00	1 875,00		
2/492/	492 Hôtellerie, restauration, brasserie, café						
707250	Taxes de chancellerie	0,00	2 500,00	500,00	2 000,00		
707250/99001	<i>Taxes sur les jeux et les amusements publics</i>	<i>0,00</i>	<i>2 500,00</i>	<i>500,00</i>	<i>2 000,00</i>		
	1) Taxe en matière d'autorisation de loterie - par délibération du 19 décembre 2011 avec arrêté grand-ducal du 3 février 2012 et accord ministériel du 14 février 2012, réf.: 4.0042(38130) le montant de la taxe fut porté à 30.-€.						
	2) Taxe en matière de concession de débit de boissons alcooliques - par délibération du 19 décembre 2011 avec arrêté grand-ducal du 3 février 2012 et visa ministériel du 14 février 2012, réf.4.0042(38130) le montant de cette taxe, s'appliquant aux débits établis dans les centres culturels et salles des fêtes, hall des sports, terrain de football et moulin de Beckerich, a été fixé à 25.-€. Une taxe de concession spécifique s'élevant à 75.-€ et s'appliquant aux débits de boissons alcooliques établis à des endroits ailleurs (p.ex. manifestations à ciel ouvert), fut votée par le conseil communal le 26 octobre 2012 et approuvée par arrêté grand-ducal du 7 décembre 2012.						
	3) Taxe à percevoir sur les nuits blanches. Par délibération du 19 décembre 2011 avec arrêté grand-ducal du 3 février 2012 et visa ministériel du 14 février 2012, réf.4.0042(38130) le montant de cette taxe a été fixé à 25.-€.						
748391	TVA remboursée par l'administration de l'Enregistrement et des Domaines	0,00	0,00	4 055,00	928,00		
748391/99001	<i>TVA remboursée par l'administration de l'Enregistrement et des Domaines</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>4 055,00</i>	<i>928,00</i>		
	il s'agit du remboursement de l'excédent de la TVA en amont concernant les domaines gastronomiques du moulin de Beckerich, à savoir 4.055.- (ex. 2020) resp. 928.- (ex. 2021)						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/492/	492 Hôtellerie, restauration, brasserie, café						
	Total 492	0,00	2 500,00	4 555,00	2 928,00		
	Total général 4	880 749,26	912 863,00	866 508,96	937 309,00		
2/510/	5 Protection de l'environnement						
	510 Gestion des déchets						
705100	Ventes de marchandises	2 930,00	2 500,00	1 750,00	2 000,00		
<i>705100/99001</i>	<i>Ventes de sacs plastiques du SIDEC</i>	1 180,00	1 750,00	1 750,00	2 000,00		
	Par délibération du conseil communal du 19 décembre 2011 avec approbation ministérielle du 11 janvier 2012, réf. : 4.0042 (37455), la redevance en matière de vente de sacs plastiques du SIDEC (lot de 5 exemplaires) fut portée à 20.-€.						
	Dans le cadre de la réorganisation de la collecte des déchets par le SIDEC la nouvelle tarification en matière de sacs-poubelles applicable à partir du 01.07.2020, prévoit un prix de vente de 3,60.-Eur par sac - cf. délibération du conseil communal du 18 décembre 2019 avec arrêté grand-ducal du 13.02.2020 et accord ministériel du 25.02.2020, réf. :830xb0015/DZ.						
<i>705100/99002</i>	<i>Ventes de poubelles</i>	1 750,00	750,00	0,00	0,00		
	Dans le cadre de la réorganisation de la collecte des déchets par le SIDEC la distribution des différentes poubelles, le cas échéant avec transpondeur (poubelles grises et brunes) incombe au SIDEC, de sorte que le présent article après une période de transition de 6 mois (jusqu'au 1/07/2020) devient caduque.						
706022	Enlèvement, destruction et recyclage des ordures	226 336,76	263 000,00	244 500,00	280 000,00		
<i>706022/99001</i>	<i>Recette concernant l'enlèvement, la destruction et le recyclage des ordures</i>	226 336,76	263 000,00	244 500,00	280 000,00		
	Par délibération du conseil communal du 30 novembre 2013 avec approbation ministérielle du 10 janvier 2014, réf. : 4.0042 (19279), les tarifs en matière d'enlèvement et compactage des déchets ménagers ont été fixés comme suit - a) poubelle de 60 litres 163.-€ par an - b) poubelle de 80 litres 187.-€ par an - c) poubelle de 120 litres 259.-€ par an - d) poubelle de 240 litres 430.-€ par an. Par la même délibération, le tarif pour la dispense d'une poubelle grise fut fixé à 94.-€ par an et la redevance en matière d'enlèvement sur commande des déchets encombrants à 55.-€ par m3						
	A partir de l'exercice 2016 la facturation en matière						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/510/	510 Gestion des déchets						
	d'enlèvement des encombrants se fera sur le poids réel des encombrants enlevés, soit 0,35.-Eur/kg - cf. délibération du 17 décembre 2015 avec approbation ministérielle du 15 février 2016, réf.: MI_DFC_4.0042/NH (51643). Dans le cadre de la réorganisation de la collecte par le SIDEC, la nouvelle tarification s'appliquant à partir du 2e semestre 2020 prévoit au-delà des tarifs proposés par le SIDEC une tarification forfaitaire annuelle correspondant à 0,20.-€ par litre, calculée en fonction du volume de la poubelle pour déchets ménagers résiduels en mélange dont dispose le ménage en cause - cette taxe forfaitaire sert à couvrir tous les autres coûts à charge de la Commune en matière de gestion des déchets et qui ne sont pas couverts par les recettes en matière de gestion des déchets par le SIDEC (voir dans ce contexte une synthèse de la nouvelle réglementation-taxe figurant sub article 3/510/648211/99001 et adoptée en séance du conseil communal du 18 décembre 2019 avec arrêté grand-ducal du 13.02.2020 et accord ministériel du 25.02.2020, réf. :830xb0015/DZ. En raison de la crise sanitaire due au Covid-19, la mise en oeuvre de la réorganisation s'est retardée de 3 mois de sorte qu'en séance du conseil communal du 13 juillet 2020 l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation-taxe fut reportée au 1.10.2020 - cf.délibération du conseil communal du 13 juillet 2020 avec arrêté grand-ducal du 24 septembre 2020.						
748380 S	Autres remboursements	0,00	8 250,00	16 000,00	8 250,00		
748380/99001 S	Remboursement par le SIDEC des frais en rapport avec le traitement des déchets verts	0,00	8 250,00	16 000,00	8 250,00		
	Il s'agit du remboursement des frais en relation avec le traitement des déchets verts par l'asbl Biogasvereenegung - svt circulaire du SIDEC du 18/11/2019 , seules les communes ayant aménagé une aire de collecte publique accessible à leurs habitants pendant au moins 3 hrs/semaine et durant 7 mois en continu/an ont droit à une indemnité pécuniaire forfaitaire dont le montant est défini comme suit: 3.850.-€ pour la mise à disposition et surveillance d'une aire de collecte - 6,50.-€/tonne de déchets pour 70kg/hab./an pour la gestion de l'aire de collecte - 2,36.-€/km (index 794.54) pour le transfert des déchets aux lieux de traitement (en règle générale +-65 transferts vers BIOGAS 4 km) - 20.-€/t. pour le traitement des tontes de gazon par fermentation. Le budget rectifié de 2020 tient aussi compte du remboursement de l'exercice 2019.						
	Total 510	229 266,76	273 750,00	262 250,00	290 250,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/520/	520 Gestion des eaux usées						
706023	Canalisation, épuration des eaux usées	412 081,70	425 000,00	438 300,00	446 000,00		
706023/99001	Recette concernant l'utilisation de la canalisation et l'épuration des eaux usées	401 040,80	410 000,00	426 000,00	433 000,00		
	Par délibération du 15.03.2012 avec arrêté grand-ducal du 31.07.2012 et visa ministériel du 14.08.2012, réf.: 4.0042 (41579) la redevance variable à percevoir sur les ménages a été fixée à 2,85.-€/m3. Le tarif concernant les secteurs agricole et industriel s'élève à 1,30.-€ (cf.délibération du 28.10.2010 avec arrêté grand-ducal du 14.05.2011 et visa ministériel du 20.05.2011, réf.: 4.0042 (19850). Par cette même délibération les composantes fixes annuelles ont été fixées à 30.- pour le secteur des ménages; 75.- pour le secteur industriel et 40.- pour le secteur agricole.						
706023/99002	Canalisation, épuration des eaux usées (fixe + variable)- facturation interne	11 040,90	15 000,00	12 300,00	13 000,00		
	Facturation interne relative à l'assainissement des eaux usées en provenance des divers bâtiments communaux, respectivement points de tirage, tels cimetières, fontaine						
	La recette mentionnée tient compte d'un assainissement d'environ 4.300 m3 d'eau et 40 points de rejet						
748350	Remboursements des dégâts causés par les tiers	1 287,94	3 000,00	1 500,00	3 000,00		
748350/99001	Remboursement de dégâts causés à la canalisation	1 287,94	3 000,00	1 500,00	3 000,00		
	Il s'agit des frais générés par les travaux de réparations afférents - tarifs applicables: - main-d'œuvre 30.-€/heure - utilisation du compresseur -y compris l'ouvrier accompagnant- 45.-/heure - ainsi que la compensation au prix d'achat des matériaux utilisés (cf.délibération du conseil communal du 19 décembre 2011 avec approbation ministérielle du 26 janvier 2012, réf. : 4.0042 (38132)						
	Total 520	413 369,64	428 000,00	439 800,00	449 000,00		
2/542/	542 Protection de la nature						
744710 S	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00		
744710/99002 S	Décompte en notre faveur relatif à l'ancien projet LIFE+	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 542	0,00	0,00	0,00	0,00		
2/591/	591 Développement environnemental						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/591/	591 Développement environnemental						
744710 G	Subventions d'exploitation	28 384,31	29 747,00	29 113,30	0,00		
744710/99001 G	Subvention de l'Etat aux communes ayant adhéré au pacte climat	28 384,31	29 747,00	29 113,30	0,00		
	Il s'agit de la subvention forfaitaire annuelle de 10.000.- revenant aux communes ayant signé le pacte climat ainsi que les frais en rapport avec l'engagement d'un conseiller interne dont la participation étatique est calculée à raison de 25 jours à 8 heures avec un taux horaire forfaitaire correspondant au taux horaire F3 du barème officiel de l'OAI, soit 82,41.- (NI 719,84). Notre commune a signé la convention "Pacte Climat" le 11 octobre 2013 et obtenue une certification de la catégorie 3., tel qu'il résulte d'une correspondance du 29 septembre 2015 de l'office international "Forum European Energy Award". La convention afférente perdure en principe jusqu'au 31/12/2020.						
	Total 591	28 384,31	29 747,00	29 113,30	0,00		
	Total général 5	671 020,71	731 497,00	731 163,30	739 250,00		
2/612/	6 Logements et équipements collectifs						
	612 Logements à prix réduit (social)						
708212	Loyers et charges des bâtiments	138 161,68	143 000,00	168 000,00	155 000,00		
708212/99001	Loyers et charges locatives	138 161,68	143 000,00	168 000,00	155 000,00		
	Suivant relevé des baux - les recettes du budget rectifié 2020 comportent un paiement unique des loyers et des charges de l'atelier des ouvriers forestiers pour la période du 01.01.2018 au 31.12.2019 ainsi que les arriérés de 2020						
748380	Autres remboursements	0,00	0,00	0,00	0,00		
748380/99001	Remboursement pour frais d'entretien des espaces verts appartenant aux logements sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00		
	cf.délibération du conseil communal du 19/07/2019 (laquelle n'a jamais fait l'objet d'approbation par la tutelle - refus écrit ne nous a jamais été expédié). Aux termes de cette décision la redevance à percevoir sur les locataires des logements sociaux appartenant à la Commune qui ne pouvoient pas à l'entretien de leurs espaces verts fut fixée à 60.-€/heure (NI814,40)						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
	Total 612	138 161,68	143 000,00	168 000,00	155 000,00		
2/624/	624 Voirie vicinale						
748350	Remboursements des dégâts causés par les tiers	0,00	3 000,00	1 500,00	3 000,00		
<i>748350/99001</i>	<i>Remboursement des frais de réparation des trottoirs</i>	0,00	3 000,00	1 500,00	3 000,00		
	<p>Il s'agit des frais générés par les travaux de réparations afférents - tarifs applicables: - main-d'œuvre 30.-€/heure - utilisation du compresseur -y compris l'ouvrier accompagnant- 45.-/heure - ainsi que la compensation au prix d'achat des matériaux utilisés (cf.délibération du conseil communal du 19 décembre 2011 avec approbation ministérielle du 26 janvier 2012, réf. : 4.0042 (38132))</p>						
	Total 624	0,00	3 000,00	1 500,00	3 000,00		
2/626/	626 Cimetières						
706200	Services funéraires	10 525,00	15 500,00	11 000,00	15 500,00		
<i>706200/99001</i>	<i>Taxes d'inhumation et d'exhumation</i>	10 525,00	15 500,00	11 000,00	15 500,00		
	<p>cf.délibération du conseil communal du 19 décembre 2011 avec arrêté grand-ducal du 21 janvier 2012 et approbation ministérielle du 26 janvier 2012 réf.: 4.0042 (37552) - inhumation de personnes résidentes: 800.-€ - inhumation de personnes non résidentes, mais qui meurent sur le territoire de la Commune 800.-€ - inhumation de personnes qui n'ont ni leur domicile, ni leur résidence dans la Commune, et qui trépassent en dehors du territoire de la Commune 1.000.-€ - inhumation de toute urne dans une concession du cimetière 175.- € - exhumation pour toute dépouille mortelle 1.000.-€ . Les tarifs cités sont en vigueur depuis l'exercice 2012.</p>						
708216	Location en relation avec les services funéraires	420,00	750,00	450,00	750,00		
<i>708216/99001</i>	<i>Loyers et charges: Morgue, obitoire et chambre froide</i>	420,00	750,00	450,00	750,00		
	<p>Taxe sur l'utilisation des morgues communales -cf.délibération du 19 décembre 2011 avec arrêté grand-ducal du 21 janvier 2012 et visa ministériel du 26 janvier 2012 réf.: 4.0042 (37552), aux termes de laquelle le tarif en question a été fixé à 30.-€ par dépouille mortelle</p>						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/626/	626 Cimetières						
741000	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	2 100,00	15 000,00	5 000,00	15 000,00		
741000/99001	<i>Redevances pour concessions: Cimetières</i>	2 100,00	15 000,00	5 000,00	15 000,00		
	Les tarifs applicables furent approuvés en séance du conseil communal du 19 décembre 2011 avec arrêté grand-ducal du 21 janvier 2012 comme suit: concession sur 30 ans pour une sépulture réduite: ... 400.-Eur. concession sur 30 ans pour une grande sépulture: ... 600.-Eur. concession sur 30 ans pour une niche au columbarium: 1.500.-Eur.						
	Total 626	13 045,00	31 250,00	16 450,00	31 250,00		
2/627/	627 Ateliers						
705100	Ventes de marchandises	1 315,63	7 500,00	1 000,00	7 500,00		
705100/99001	<i>Machines et matériel destinés à la revente</i>	1 315,63	7 500,00	1 000,00	7 500,00		
	Recettes en provenance de la vente ou de la reprise de machines/véhicules de notre service technique						
708220	Loyer mobilier	0,00	3 000,00	2 500,00	3 000,00		
708220/99001	<i>Recettes concernant la location d'outils et de machines de travail</i>	0,00	3 000,00	2 500,00	3 000,00		
	Il s'agit des tarifs et redevances à percevoir pour la location respectivement l'utilisation des outils et machines ci-après - utilisation du compresseur, y compris l'ouvrier accompagnant, 45.-€/heure - utilisation du chargeur-excavateur 45.-€/heure - location du broyeur 25.-€/heure - location du tracteur communal 22.-€/heure - location de la remorque de tracteur 2,50.-€/heure - location des clôtures de chantier 7,00.-€/unité - tarif kilométrique pour la location du mini-bus 0,20.-€. A partir de l'exercice 2018 le forfait kilométrique pour la location du mini-bus s'élève à 0,30.-€/km (cf.délibération du conseil communal du 30/06/2017 avec approbation ministérielle du 25/07/2017, réf.:81exa6c35 - location du distributeur de boissons mobil 13.-€/utilisation - mise à disposition de la tente communale 100.-€ - utilisation de la remorque frigorifique: pour les sociétés locales 50.-€, firmes locales et habitants de la Commune 100.-€, firmes et particuliers non-locaux 200.-€ - l'utilisation de la vibreuse 20.-€/demi-journée - le tout cf.délibération du 19 décembre 2011 avec arrêté grand-ducal du 21 janvier 2012 et approbation du ministérielle du 26 janvier 2012 réf. : 4.0042 (37552). Utilisation du véhicule						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/627/	627 Ateliers						
	électrique "Goupil" 15.-€ par jour (cf.délibération du conseil communal du 30.06.2017 avec approbation ministérielle du 10.08.2017, réf.:81exffd9c.						
744400 G	Subventions destinées à promouvoir l'emploi	0,00	0,00	8 900,00	10 355,00		
<i>744400/99001 G</i>	<i>Subvention de l'ADEM aux frais de salaire d'un travailleur bénéficiant du statut de salarié handicapé</i>	0,00	0,00	8 900,00	10 355,00		
	En l'occurrence il s'agit d'une aide à hauteur de 40% correspondant aux frais de salaire (brut + charges sociales) revenant à Monsieur Gonçalves Rodrigues Augusto, occupé à raison de 16 heures par semaine et affecté à l'atelier communal.						
	Total 627	1 315,63	10 500,00	12 400,00	20 855,00		
2/630/	630 Alimentation en eau						
702300	Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes	601 153,36	610 000,00	631 000,00	646 500,00		
<i>702300/99001</i>	<i>Vente d'eau (frais variables)</i>	423 584,23	428 000,00	448 000,00	460 000,00		
	A partir du 2e semestre 2012 les taxes et redevances sur l'eau destinée à la consommation humaine sont les suivants: a) composante fixe annuelle/mm de diamètre de compteur: menages: 3.-€ ; sect.industriel: 7.-€ ; sect.agricole: 14.-€ - b) redevance variable/m3 d'eau consommée: ménages: 2,65.-€ ; sect.industriel: 2.-€ ; sect.agricole: 2.-€ - les tarifs ci-avant énoncés s'entendent hors tva (3%). La délibération afférente du conseil communal date du 15/03/2012 et fut approuvée par arrêté gr.-ducal du 31/07/2012 et avisée par le ministère de l'intérieur le 14/08/2012, réf.4.0042 (41577)						
<i>702300/99003</i>	<i>Vente d'eau - facturation interne</i>	8 941,10	13 500,00	10 000,00	13 500,00		
	Frais variables visant la consommation en eau potable dans les divers bâtiments communaux resp. aux différents points de tirage, soit en tout 42 points de prélèvement, avec une consommation estimative de +-6.000 m3/an.						
<i>702300/99004</i>	<i>Fourniture d'eau à la S.A.des Eaux Minérales de Beckerich</i>	168 628,03	168 500,00	173 000,00	173 000,00		
	Le nouveau contrat de fourniture avec la SA des Eaux minérales datant du 06.03.2002, fut approuvé par notre conseil communal le 12.03.2002. L'accord ministériel a été donné le 01.07.2003 sous le N°57/03/CAC - (aux termes de ce contrat la SA des Eaux Gazéifiées n'étant plus preneur). Le contrat se terminera le 19						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/630/	630 Alimentation en eau						
	juillet 2035. La redevance convenue s'élève à 0,5.-€ par mètre cube d'eau prélevée des sources "Mölleschbour", "Wäschbour-Lavoir" et "Ophélie".						
706021	Abonnement à l'eau - frais fixes	77 223,20	77 750,00	81 800,00	85 020,00		
706021/99001	Abonnement à l'eau (frais fixes)	74 337,20	74 500,00	78 600,00	80 700,00		
	Voir critères sub article 2/630/702300/99001 ci-avant						
706021/99002	Facturation interne concernant les abonnements à l'eau - frais fixes	2 886,00	3 250,00	3 200,00	4 320,00		
	Frais fixes en rapport avec les abonnements à l'eau - (bâtiments communaux et différents points de tirage, tels cimetières, fontaine.....						
707240	Taxes liées à la production énergétique et industrielle	43 921,76	44 385,00	46 250,00	46 250,00		
707240/99001	Taxe de prélèvement à percevoir sur l'eau fournie à la S.A. des Eaux Minérales de Beckerich	40 929,13	42 125,00	43 250,00	43 250,00		
	La taxe s'élève à 10 cents par mètre cube d'eau prélevée. La recette prévue base sur un prélèvement annuelle d'environ 346.000 m3. A partir du 01.01.2015 cette taxe est portée à 0,125.-€ par mètre cube (cf.article 33 de la loi du 19 décembre 2014 relative à la mise en oeuvre du paquet d'avenir).						
707240/99002	Taxe de prélèvement à percevoir sur l'eau fournie à la Commune de Hobscheid	2 992,63	2 260,00	3 000,00	3 000,00		
	La taxe s'élève à 10 cents par mètre cube d'eau prélevée. La recette prévue base sur un prélèvement annuelle de +-24.000 m3. A partir du 01.01.2015 cette taxe est portée à 0,125.-€ par mètre cube (cf.article 33 de la loi du 19 décembre 2014 relative à la mise en oeuvre du paquet d'avenir).						
744611 C	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	18 494,42	13 550,00	18 540,00	18 540,00		
744611/99001 C	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	18 494,42	13 550,00	18 540,00	18 540,00		
	Il s'agit de la vente d'eau à la commune de Hobscheid. Suivant convention afférente le prix de l'eau prélevée est fixé à 0.75.-€ par m3 (hors TVA) - le prélèvement annuel estimatif est de 24.000 m3.						
744612 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère spécifique	0,00	0,00	0,00	0,00		
744612/99002 G	Prise en charge d'une partie des frais d'étude de délimitation des zones de protection d'eau souterraine	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/630/	630 Alimentation en eau						
	En l'occurrence il s'agit d'une participation correspondant à 50% de la moitié du coût de l'étude - cf.engagement de la direction de la gestion de l'eau en date du 3.05.2011 réf.:G 207/11 - ZPS 2029 - ZPS 3006 - ZPS 3002						
748350	Remboursements des dégâts causés par les tiers	2 938,27	18 000,00	25 000,00	25 000,00		
<i>748350/99001</i>	<i>Recettes en rapport avec les raccordements et réparations effectués aux conduites d'eau</i>	2 938,27	18 000,00	25 000,00	25 000,00		
	Par délibération du 4 mai 2016 avec approbation ministérielle du 01.09.2016, réf.:818x44b39, le conseil communal a arrêté un règlement-taxe visant la facturation du premier branchement au réseau de la conduite d'eau, aux termes duquel les ménages acquittent un prix forfaitaire de 721.-€ ttc.. Pour les secteurs agricole et industriel le premier raccordement au réseau de la conduite d'eau restera soumis à l'application du principe de la mise en compte du coût du matériel investi respectivement de la main-d'oeuvre prestée. Les frais occasionnés par des travaux autres que de réparation, de réhabilitation ou de remplacement d'équipements ou des branchements vétustes ou inadaptés, seront facturés au prix coûtant du matériel utilisé respectivement du coût de la main-d'oeuvre investie, majorée du taux de la taxe sur la valeur ajoutée en vigueur (3%). Aux termes de la délibération du conseil communal du 26.02.2020 avec arrêté grand-ducal du 29 juin 2020 et approbation ministérielle du 17 août 2020, réf.: 833x54043/DZ, le règlement-taxe en question et notamment son article 1. fut modifié de telle façon à ce qu'un premier raccordement nécessitant un forage de la conduite d'eau principale dans la voie publique se monte à 700.-htva respectivement 250.-htva pour un raccordement requérant uniquement le montage du compteur d'eau.						
752000	Revenus des immobilisations financières	280 000,00	285 000,00	280 000,00	285 000,00		
<i>752000/99001</i>	<i>Dividendes de la participation dans la S.A.des Eaux Minérales de Beckerich</i>	280 000,00	285 000,00	280 000,00	285 000,00		
	Suivant acte de constitution de la dite société du 19.07.1985, approuvé par le conseil communal le 05.08.1985 avec arrêté grand-ducal du 17.09.1985 et visa du ministère de l'intérieur du 20.09.1985. Notre Commune détient 3.750 parts (15%) sur la SA des Eaux minérales et 3.700 parts (7,74%) sur la SA des Eaux gazéifiées. Le montant des dividendes correspond à la teneur des bilans, tels qu'ils sont présentés par le comité administration au cours du mois de juin de l'année respective.						
	Total 630	1 023 731,01	1 048 685,00	1 082 590,00	1 106 310,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/640/	640 Eclairage public						
706120	Services d'entretien, de réparation des infrastructures et des équipements	600,00	2 500,00	6 800,00	6 800,00		
706120/99001	<i>Part de l'Etat dans le remplacement des réverbères conventionnels par des modules LED</i>	600,00	2 500,00	6 800,00	6 800,00		
	aux termes de la loi modifiée du 31 mai 1999 portant institution d'un fonds pour la protection de l'environnement la participation étatique s'élève à 100.-/module LED						
748380	Autres remboursements	11 359,52	12 500,00	11 500,00	11 550,00		
748380/99001	<i>Eclairage public sur la voirie de l'Etat - Remboursement des frais d'électricité</i>	11 359,52	12 500,00	11 500,00	11 550,00		
	Par rapport aux dépenses concernant l'éclairage public						
	Total 640	11 959,52	15 000,00	18 300,00	18 350,00		
2/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
708211	Loyers et charges de terrains	2 147,65	2 150,00	2 147,65	2 150,00		
708211/99001	<i>Locations de terrains à des associations et particuliers</i>	2 147,65	2 150,00	2 147,65	2 150,00		
	Mise à disposition de terrains à des sociétés, moyennant bail emphytéotique ou droit de superficie, à savoir: a) autisme Luxembourg - cf.délibération du conseil communal du 13 juillet 2007 portant approbation d'un contrat de concession d'un droit de superficie sur un terrain de 47 ares, sis dans le zone d'activités entre Hovelange et Beckerich. Le droit annuel est fixé à 7,44.-€/are, soit 349,68.-€/an. b) Les sociétés "énergipark Réiden", "Compta Services & Partners" cette dernière a cédé son droit à la société "Info Data Immo" (cf. délibération du 24.04.2009), "Immo B3" et les époux Schuh-Neu de Hovelange - le tout cf.délibération du conseil communal du c) un nouveau contrat de superficie avec la SA Beckerich Préformes est en voie d'être acté par Me Delosch Edouard. Droit de superficie avec la SA des Eaux Minérales Gazéifiées de Beckerich - 1.-Euro/an + droit de superficie avec la Beckerich Préformes SA, contre paiement d'une redevance annuelle de 1.000.-Euros - cf.délibérations du conseil communal du 27 septembre 2016, dûment approuvées les 8 novembre 2016, n°Ti/222/16 respectivement n°Ti/221/16. Droit de tréfond (99 années) avec la société Wickler Frères dans le cadre de la construction et de l'entretien d'une galerie souterraine dans le PAP-Schonk/Heidchen à Beckerich - acte notarié du 23 mars 2018 a été approuvé en séance du conseil communal du 30.03.2018.						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectificatif 2020	Budget de 2021	Budget rectificatif 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
	Total 690	2 147,65	2 150,00	2 147,65	2 150,00		
	Total général 6	1 190 360,49	1 253 585,00	1 301 387,65	1 336 915,00		
2/821/	8 Loisirs, culture et culte						
	821 Terrains de sports						
744710 G	Subventions d'exploitation	0,00	5 000,00	1 000,00	5 000,00		
<i>744710/99001 G</i>	<i>Subventions d'exploitation</i>	<i>0,00</i>	<i>5 000,00</i>	<i>1 000,00</i>	<i>5 000,00</i>		
	Il s'agit de subsides de la part du ministère des sports dans l'acquisition d'agrès ou autres frais liés à l'entretien des infrastructures sportives - le cas échéant ces aides sont accordées sur une demande préalable						
	Total 821	0,00	5 000,00	1 000,00	5 000,00		
2/822/	822 Halls sportifs						
708213	Loyers et charges des salles	130,00	1 500,00	500,00	1 500,00		
<i>708213/99001</i>	<i>Location du hall sportif</i>	<i>130,00</i>	<i>1 500,00</i>	<i>500,00</i>	<i>1 500,00</i>		
	svt.délibération du conseil communal du 19.12.2011 avec approbation ministérielle du 06.02.2012, réf.:4.0042 (38780) les redevances en matière de mise à disposition des locaux et installations ont été fixées comme suit: 1) associations locales, ayant déposé leurs statuts auprès de la Commune de Beckerich : gratuit 2) associations fédérées régionales, ayant des membres originaires de notre Commune (sans droit de priorité, et ne vaut pas les dimanches) : gratuit 3) autres associations: 30.-€/heure; 40.-€ par plage ne dépassant pas 2 heures; 200.-€/journée entière 4) utilisation des installations, en même temps que par des associations de la Commune (sans droit de priorité, et ne vaut pas les dimanches) : gratuit 5) utilisation du préau couvert, avec toilettes et buvette: 50.-€/la journée 6) utilisation de la « Salle Rouge » par des associations ayant déposé leurs statuts auprès de la Commune de Beckerich: gratuit 7) utilisation de la «Salle Rouge» par des assoc.fédérées régionales, ayant des membres originaires de notre Commune						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/822/	822 Halls sportifs						
	:gratuit 8) utilisation de la « Salle Rouge » par des autres associations et personnes privées : 10.-€/heure Pour les dimanches et jours fériés, un supplément de 100% de la taxe correspondante sera facturé.						
744400 G	Subventions destinées à promouvoir l'emploi	24 680,84	49 500,00	8 500,00	13 500,00		
744400/99002 G	Subvention de l'Etat du chef de l'embauche de travailleurs handicapés	24 680,84	49 500,00	8 500,00	13 500,00		
	Il s'agit de la participation du Service des Travailleurs handicapés aux frais de salaire de M. Gonçalves Rodrigues Daniel - en partant d'une participation de l'ADEM correspondant à 40% du salaire brut + charges patronales - remboursements par la mutualité en cas de maladie						
	Total 822	24 810,84	51 000,00	9 000,00	15 000,00		
2/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
708213	Loyers et charges des salles	4 500,00	12 500,00	1 500,00	10 000,00		
708213/99001	Recettes provenant de la location des centres culturels	4 500,00	12 500,00	1 500,00	10 000,00		
	Une nouvelle tarification valable à partir du 01.01.2020 a été arrêtée par le conseil communal en séance du 4.10.2019 et approuvée par le Ministère de l'Intérieur en date du 18 novembre 2019, réf.: 82fx0b568/DZ. le règlement-taxes afférent prévoit les redevances ci-après: * associations locales ... Gratuit; particuliers habitant la Commune de Beckerich ... 250.-; associations non-locales, particuliers non-résidents et sociétés ... 1.500.-. La caution à déposer a été fixée à 200.- et ne concerne que les personnes privées, les associations non-locales et les sociétés .. voir sub article 2/831/748350/99001 ci-après. La nouvelle tarification s'entend "utilisation de la cuisine, des couverts et de la porcelaine" incluse. Le règlement-taxes visant le matériel cassé et un tarif pour le nettoyage des locaux a été voté le 21.12.2018 - voir article 2/831/748350/99001 ci-après						
708220	Loyer mobilier	0,00	2 500,00	1 000,00	2 000,00		
708220/99001	Recettes provenant de la location de divers équipements	0,00	2 500,00	1 000,00	2 000,00		
	Il s'agit des recettes en rapport avec la location des						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
	<p>équipements suivants:</p> <p>a) distributeur mobil de boissons: 13.-€ / évènement</p> <p>b) utilisation de la remorque frigorifique, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sociétés locales 50.-€ - (inchangé) - firmes locales 100.-€ - (inchangé) - habitants de la Commune 100.-€ - (inchangé) - firmes et particuliers non-locales 200.-€ <p>c) location de la tente: 100.-€ / évènement - cf. délibération du conseil communal du 19.12.2011 avec approbation ministérielle du 26 janvier 2012, réf.: 4.0042 (38132).</p> <p>d) location d'un set de couverts et porcelaine (50 personnes) à des personnes physiques et morales, pour autant que son utilisation n'ait pas lieu dans un de nos centres culturels, 65.-EUR par utilisation - délibération conseil communal du 19.12.2011 dûment approuvée le 11 janvier 2012, réf.: 4.0042 (37451)</p> <p>e) remorque de débit: 50.-€ / évènement pour les personnes privées. L'utilisation est gratuite pour les associations statutaires. Pour le cas où la remorque n'est pas rendue dans son état de propreté initial, tant les personnes privées que les associations doivent payer un forfait de nettoyage de 100.-€ - la délibération du conseil communal du 28/12/2012 a été approuvée le 22/01/2013, réf.: 4.002(3927) par l'autorité de tutelle.</p> <p>f) redevance d'utilisation pour les chapiteaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 30.-€ / évènement pour une tente de dimensions 2 x 3 mètres - 50.-€ / évènement / tente avec comptoir de dimens. 3 x 3 mètres. <p>cf. délibération du conseil communal du 23/05/2013 avec approbation ministérielle date du 11 juin 2013, réf.: 4.0042 (10249)</p>						
748350	Remboursements des dégâts causés par les tiers	0,00	300,00	50,00	300,00		
<i>748350/99001</i>	<i>Remboursement des dégâts causés par des tiers (à déposer sous forme de caution)</i>	<i>0,00</i>	<i>300,00</i>	<i>50,00</i>	<i>300,00</i>		
	<p>Par délibération du 4.10.2019 avec approbation ministérielle du 18.11.2019 la caution à déposer lors de la location des centres culturels et salles des fêtes - à déposer par les personnes privées, les associations non-locales et les sociétés a été fixée à 200.-€. La caution à déposer pour la location de la remorque frigorifique s'élève à 50.-€ - cf. délibération du 19.12.2011 avec accord ministériel du 11.01.2012, réf.: 40042 (37451).</p> <p>Aux termes de sa délibération du 21.12.2018 avec approbation ministérielle du 22 mars 2019, réf.: 82bx066a7, les tarifs applicables pour le remplacement de matériel cassé et le cas échéant le nettoyage des locaux délaissés dans un état malpropre ont été fixés comme suit:</p>						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
	Tasse d'empilage .. 7,35.-€ - Sous-tasse .. 3,70.-€ - Assiette plate (grand format) .. 12,50.-€ - Assiette plate (petit format) .. 9,45.-€ - Assiette normale .. 9,45.-€ - Terrine .. 4,95.-€ - Fourchette .. 4,50.-€ - Fourchette de dessert .. 4,30.-€ - Cuillère de soupe .. 4,30.-€ - Cuillère de café .. 2,10.-€ - Couteau .. 6,20.-€ - Set saladier .. 3,85.-€ - Verre à bière (30 cl) .. 0,65.-€ - Verre à bière (polypropylène) .. 1,60.-€ - Verre (softdrinks) .. 0,75.-€ - Verre de vin blanc .. 1,45.-€ - Verre de vin rouge .. 1,80.-€ - Verre de champagne .. 1,55.-€ - Seau de champagne .. 22,50.-€ - Tire-bouchon .. 165,00.-€ Le coût pour faire la vaisselle par la Commune ... 25.-€/heure Tarif pour assurer le nettoyage par la Commune ... 30.-€/heure						
	Total 831	4 500,00	15 300,00	2 550,00	12 300,00		
2/839/	839 Autres Services culturels						
705100	Ventes de marchandises	225,00	1 500,00	100,00	1 500,00		
705100/99001	<i>Recette concernant des livres, brochures et autres documentations</i>	225,00	1 500,00	100,00	1 500,00		
	* prix de vente du livre historique de nic.bosseler: 40.- €/expl.* cassette-vidéo "Biekerech Land- a Sonneblummegemeng: 25.-€/expl. * brochure auto-pédestre; lère brochure "Fra a Mann... 5.-€/expl. * set de 6 cartes postales "Biekerech" ...5.-€ (délib.du 28.12.2001,appr.par min.intér.le 07.03.2002,réf.4.0042) * livre sur l'Eglise Beckerich: 45.-€/expl. (délib. du 17.05.2002, avec visa min.intér. du 12.06.2002, réf.: 4.0042) * remboursements, visant affaires culturelles (suivant décomptes) * depuis ex. 2003: vente d'ouvrages historiques sur le "moulin de Beckerich" * prix de vente du livre historique "Atertbunn" ... 20.-€/expl. (délibération conseil communal du 8.11.2006, avec visa min.intér.du 06.03.2007, réf.: 4.0042 (34)) * prix de vente du livre "100 joer Schweecherdauler Musik" 30.-€/expl. (délib.cons.communal du 24.09.2007 avec visa ministeriel du 25.10.2007, réf. 4.0042 (12354) * prix de vente du livre "la Vallée de l'Atttert" 25.-€/expl. (délib.cons.communal du 24.09.2007 avec visa ministériel du 25.10.2007, réf. 4.0042 (12355)) * prix de vente du livre "Bornes Frontières - Grenzmarken" ...28.-€ (cf.délib.cons.communal du 09.12.2008 avec approbation ministerielle du 02.02.2009 réf. 4.0042 (32773)) * prix de vente du dvd "Impressioune aus der Gemeng Biekerech"... 18.-€ (délib.cons.communal du 15.06.2009 avec visa minist. du 31.07.2009, réf.: 4.0042(206) * prix de vente pour la brochure "Circuit Découverte des 7 + 2 Moulins de la Commune de						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/839/	839 Autres Services culturels						
	Beckerich" ... 3.-€ (délib.cons.communal du 01.10.2009, avec approbation ministérielle du 18.12.2009, réf. 4.0042(6538) * prix de vente du livre sur le Canton de Redange (édit.imprimerie St Paul - réf.3/4 - 2011 numéro spécial Kanton Réiden) 39.-€/ - cf.délib.cons.communal du 7.05.2012 avec approbation ministérielle du 6.06.2012, réf.: 4.0042(44230) * prix de vente de chaque fois 5.-Eur. pour brochures conc."Circuit découverte du patrimoine religieux de la commune de Beckerich (tronçons "Hovelange-Elvange-Schweich" et "Oberpallen-Lévelange"-cf.délibération cons.communal du 2/06/2014 avec accord ministériel du 21 juillet 2014, réf.:MI_DFC_4.0042/NH (27342); idem pour les brochures sur les tronçons "Beckerich-Kahlenberg" et "Noerdange-Huttange"; un tarif préférentiel de 18.-Eur. est appliqué en cas de vente d'un volume comprenant les 4 tronçons (cf.délibération du conseil communal du 7/10/2014 avec approbation ministérielle du 24/11/2014, réf.MI-DFC_4.0042/NH (32318)) * prix de vente de la brochure "l'eau, source de vie", fixé à 5.-/brochure, fixé en séance conseil communal du 30/10/2015 avec approbation ministérielle du 19/11/2015 (MI_DFC-4.0042/NH (47658) * brochure "l'Energietour dans la Commune de Beckerich en 20 Stations", prix de vente 4.-Eur. cf.délibération du conseil communal du 1/12/2016 avec approbation ministérielle du 21 décembre 2016, réf.:81ax6dfd9 * livre historique "Les Parries au Luxembourg" prix de vente 55.-Euros cf.délibération du conseil communal du 28.12.2017 avec approbation ministérielle du 02.02.2018, réf.:822xa32fd.						
	Total 839	225,00	1 500,00	100,00	1 500,00		
2/850/	850 Cultes						
708212	Loyers et charges des bâtiments	8 787,82	10 000,00	1 179,76	10 000,00		
708212/99001	Loyers et charges visant la mise à disposition des édifices religieux	8 787,82	10 000,00	1 179,76	10 000,00		
	Recette concernant la mise à disposition du Fonds de gestion des édifices religieux, aux fins de l'exercice du culte catholique, à savoir: les églises de Beckerich, Elvange, Noerdange et Oberpallen. Les conventions afférentes ont été votées en séance du conseil communal du 26 avril 2019 et approuvées par l'archevêché de Luxembourg le 20 juin 2019. L'indemnité annuelle pour les quatre églises paroissiales de Beckerich, Elvange, Noerdange et Oberpallen se monte à 1.045,94.-€/église (correspondant à la valeur de l'indice à la construction de 799,81 au 01.10.2018)						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectificatif 2020	Budget de 2021	Budget rectificatif 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/850/	850 Cultes						
	Total 850	8 787,82	10 000,00	1 179,76	10 000,00		
2/860/	860 Fêtes publiques						
706090	Activités de loisirs	4 964,80	5 500,00	0,00	5 500,00		
<i>706090/99001</i>	<i>Recette concernant les fêtes publiques</i>	<i>4 964,80</i>	<i>5 500,00</i>	<i>0,00</i>	<i>5 500,00</i>		
	<p>* Recettes sur les repas servis à l'occasion de la fête nationale (tarif forfaitaire de 10.-€/repas pour personnes âgées de 12 ans et plus ... 5.-€ pour enfants âgés de moins de 12 ans et associations statutaires de la commune qui en font une déclaration collective de leurs membres ... 5.-€ sans contraintes d'âge - cf.délib.cons.communal du 14.06.2012 avec approb.ministérielle du 19.07.2012, réf. 4.0042(46416) resp. délibération du conseil communal du 12 juin 2019 avec approbation ministérielle du 30.07.2019, réf.: 82cxf92f6.</p> <p>* Recettes sur la vente des billets d'entrée ou d'autres activités culturelles similaires - par délibération du 7.05.2012 le conseil communal a fixé le droit d'entrée pour l'"Open Air Kino" comme suit: 6.-€/billet vendu en prévente; 8.-€/billet vendu en caisse du soir pour personnes adultes; 6.-€/billet vendu en caisse du soir pour enfants et étudiants, l'approbation ministérielle date du 6 juin 2012, réf.: 4.0042(44227)</p> <p>* Recettes en rapport avec le voyage au Phantasialand à Brühl (D): 39.-€/adulte; 31.-€/12-17 ans et 24.-€/enfant (cf.délibération du conseil communal du 30/10/2015 - approuvée le 13/11/2015, réf.:MI-DFC-4.0042/NH(47660)</p> <p>* Produit sur le droit de participation à la marche gourmande : 40.-€ personnes âgées de 13 ans et plus - 20.-€ enfants âgés de 4 à 12 ans - gratuité pour enfants jusqu'à l'âge de 3 ans inclus.</p> <p>Une caution de 5.-€ est à remettre pour les couverts (cf.délibération du conseil communal du 26 juillet 2016 - approuvée le26.08.2016, réf.:818x24c29)</p>						
	Total 860	4 964,80	5 500,00	0,00	5 500,00		
	Total général 8	43 288,46	88 300,00	13 829,76	49 300,00		
2/910/	9 Enseignement						
	910 Enseignement fondamental						
706160	Services éducatifs	0,00	1 000,00	250,00	1 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/910/	910 Enseignement fondamental						
706160/99001	Remboursements par des élèves Versement à opérer par les titulaires de classes, selon décomptes établis par ces derniers	0,00	1 000,00	250,00	1 000,00		
706170	Services d'encadrement	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00		
706170/99001	Services d'encadrement: Colonies de vacances - participation dans les frais de séjour à l'étranger organisés par les titulaires de classes Part des parents d'élèves dans les frais des colonnies scolaires - l'organisation incombe aux titulaires des classes du 4e cycle	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00		
744612 C	Participations aux frais d'exploitation à caractère spécifique	5 400,00	7 800,00	2 600,00	2 400,00		
744612/99002 C	Participation d'autres communes aux frais de scolarité (enfants hors commune) A partir de la rentrée scolaire 2012/2013 les frais de scolarité d'un élève non résident, admis dans l'école fondamentale de Beckerich s'élève à 600.-EUR - cf.délibération du conseil communal du 26.10.2012, approuvé par arrêté grand-ducal du 23 novembre 2012, le visa ministériel date du 28 novembre 2012, réf. : 4.0042 (886).	5 400,00	7 800,00	2 600,00	2 400,00		
	Total 910	5 400,00	10 300,00	2 850,00	4 900,00		
2/930/	930 Services annexes à l'enseignement						
744612 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère spécifique	0,00	250,00	0,00	250,00		
744612/99003 G	Part de l'Etat dans les frais du service médical scolaire Il s'agit de la participation de l'Etat dans des campagnes de sensibilisation, telles l'obésité des enfants ...etc., sur lesquelles les communes peuvent solliciter une aide financière de l'Etat	0,00	250,00	0,00	250,00		
	Total 930	0,00	250,00	0,00	250,00		
	Total général 9	5 400,00	10 550,00	2 850,00	5 150,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	TOTAL GENERAL	12 830 795,11	13 678 314,00	12 180 923,47	12 759 568,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	0 Codes Techniques						
3/036/	036 Reprises pour recettes non rentrées						
645000	Pertes sur créances irrécouvrables	1 522,14	0,00	0,00	0,00		
645000/99002	Décharges accordées par le Conseil communal	1 522,14	0,00	0,00	0,00		
691000	Recettes ordinaires restant à recouvrer à la clôture de l'exercice	47 873,85	0,00	0,00	0,00		
691000/99001	Recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice	47 873,85	0,00	0,00	0,00		
	Total 036	49 395,99	0,00	0,00	0,00		
	Total général 0	49 395,99	0,00	0,00	0,00		
	1 Services généraux des administrations publiques						
3/111/	111 Organes politiques						
615243	Menues dépenses imprévues du collège échevinal	21 199,00	31 000,00	31 000,00	31 500,00		
615243/99001	Fonds à la disposition du collège pour menues dépenses imprévues	21 199,00	31 000,00	31 000,00	31 500,00		
	Réceptions, agapes, facturations sans destination spécifique (comporte aussi une réserve financière pour le dîner de fin d'année)						
642110	Indemnités au Collège des bourgmestres et échevins	23 220,12	23 805,00	23 800,68	23 800,68		
642110/99001	Collège des bourgmestre et échevins - indemnités	23 220,12	23 805,00	23 800,68	23 800,68		
	Par délibération du conseil communal du 15 mars 2012 avec approbation ministérielle du 30/03/2012 n°149/12/cac, les indemnités mensuelles revenant aux membres du collège des bourgmestre et échevins ont été fixées à 118,80.-€ pour le bourgmestre respectivement 59,40.-€ pour chacun des échevins. Les montants ainsi fixés s'entendent au nombre indice 100						
643110	Jetons de présence au Conseil Communal	2 999,37	6 300,00	7 200,00	8 000,00		
643110/99001	Conseil communal - jetons de présence	2 999,37	6 300,00	7 200,00	8 000,00		
	Suivant délibération du conseil communal du 18 décembre 2019 le jeton de présence équivaut à 18.-€/NI 100/séance						
	Total 111	47 418,49	61 105,00	62 000,68	63 300,68		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/112/	112 Organisation des élections et référendums						
603500	Fournitures de bureau	584,04	0,00	0,00	0,00		
603500/99001	Elections - Fournitures pour les bureaux de vote	584,04	0,00	0,00	0,00		
	Crédit pour les dépenses relatives aux élections européennes qui se tiendront le 26 mai 2019						
642800	Autres indemnités	4 841,54	0,00	0,00	0,00		
642800/99001	Indemnités des membres des bureaux de vote	4 841,54	0,00	0,00	0,00		
	Crédit pour le payement des indemnités revenant aux membres des 4 bureaux de vote à l'occasion des élections européennes du 26 mai 2019						
	Total 112	5 425,58	0,00	0,00	0,00		
3/113/	113 Commissions consultatives						
643400	Jetons de présence aux commissions consultatives	4 746,68	13 000,00	7 500,00	8 000,00		
643400/99001	Commissions consultatives - jetons de présence	4 746,68	13 000,00	7 500,00	8 000,00		
	Soit 6 commissions en tout, à savoir, la commission de la mobilité (6 membres), la commission du développement rural (12 membres), la commission pour la participation à la vie communale et associative (6 membres), la commission du climat et de l'environnement (10 membres), la commission d'intégration (obligatoire - 6 membres) et la commission scolaire (obligatoire - 9 membres). Soit 49 membres quant à ces 6 commissions consultatives. Suivant délibération du conseil communal du 24.01.2000 les jetons de présence revenant aux membres de ces commissions ont été fixés à 3,72.-€/NI 100/membre et 8,68.-€/NI100/président et secrétaire.						
	Total 113	4 746,68	13 000,00	7 500,00	8 000,00		
3/120/	120 Coordination administrative						
603500	Fournitures de bureau	8 616,21	11 500,00	10 500,00	11 500,00		
603500/99001	Fournitures de bureau	8 616,21	11 500,00	10 500,00	11 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
	Dépenses en relation avec l'acquisition de papier en-tête avec logo, enveloppes, stylos						
606310	Produits alimentaires et boissons destinées à la revente	0,00	30 000,00	25 000,00	10 000,00		
606310/99001	Produits alimentaires et boissons destinées à la revente	0,00	30 000,00	25 000,00	10 000,00		
	crédit servant à prendre en charge des dépenses en relation avec les achats des produits pour les personnes vulnérables dans le cadre de la pandémie liée au Covid-19 - cf.délibération du conseil communal du 13 juillet 2020						
608112	Electricité	2 882,23	3 500,00	3 250,00	3 250,00		
608112/99001	Electricité	2 882,23	3 500,00	3 250,00	3 250,00		
	Point de consommation - maison communale Nouveau contrat de fourniture signé le 30.10.2019 avec EIDA SA pour une durée de 3 ans (tarifs variables : mono-horaire 0,0647.-/kWh - bi-horaire 0,0690.-/kWh jour resp. 0,0514.-/kWh nuit						
608121	Fournitures d'entretien	2 262,59	13 500,00	11 500,00	13 500,00		
608121/99001	Fournitures pour l'entretien, la réparation et le nettoyage des bâtiments	2 262,59	13 500,00	11 500,00	13 500,00		
	Produits d'entretien, de réparation et de nettoyage pour les locaux de la maison communale						
608122	Petit équipement	4 973,08	20 000,00	8 000,00	20 000,00		
608122/99001	Acquisition mobilier	1 060,08	10 000,00	3 000,00	10 000,00		
	Mobilier pour l'administration centrale (chaises, tables, armoires ...)						
608122/99003	Acquisition de machines de bureau et d'équipement informatique	3 913,00	10 000,00	5 000,00	10 000,00		
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	8 108,06	12 000,00	9 500,00	10 000,00		
611120/99001	Chaleur - facturation interne	8 108,06	12 000,00	9 500,00	10 000,00		
	Point de consommation - complexe maison communale y compris école fondamentale à Beckerich						
611200	Loyers et charges mobilières	67 224,59	87 400,00	73 200,00	82 500,00		
611200/99001	Location photocopieurs Mairie	18 788,04	22 500,00	17 200,00	20 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
	Nouveau contrat de location avec CK Charles Kieffer (N°SCAI-17258) du 01.10.2017 avec une durée de 5 ans, aux termes duquel la location mensuelle s'élève à 869,30.-€ (NI794,54) htva incluant 1500 copies NB/an et 16.500 copies Coul/an. Les suppléments éventuels sont facturés à raison de 0,0060€/copie/NB et 0,0309€/copie/Coul						
611200/99002	<i>Réparation et Entretien Mobilier</i>	182,40	7 500,00	3 500,00	7 500,00		
	P.ex.: transformation/réparation d'armoires, rénovation de chaises ...						
611200/99003	<i>Location de matériel informatique</i>	48 254,15	57 400,00	52 500,00	55 000,00		
	Matériel informatique pour la mairie loué auprès de la société Automation Center et du SIGI, (Apsal et Baticom) - y compris les contrats de service pour le matériel et le réseau						
612200	Entretien et réparations	29 658,85	18 500,00	15 500,00	25 000,00		
612200/99001	<i>Travaux d'entretien et de réparation des bâtiments</i>	29 658,85	18 500,00	15 500,00	25 000,00		
	frais concernant notamment l'entretien de la maison communale - le budget 2021 renferme aussi une rallonge pour l'aménagement d'une kichenette dans la cave.						
613410	Honoraires juridiques	16 668,04	43 000,00	60 000,00	60 000,00		
613410/99001	<i>Honoraires juridiques - Avocats</i>	10 369,42	33 000,00	50 000,00	50 000,00		
	Exclusivement honoraires d'avocat - litiges en cours: Bertang - Ardec SA/Didier - Thill						
613410/99002	<i>Honoraires juridiques - Notaires</i>	6 298,62	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Exclusivement frais de notaire ... (rédaction d'actes)						
613481	Honoraires de consultance externe et d'expertise	12 789,91	12 500,00	5 000,00	15 000,00		
613481/99001	<i>Honoraires de consultance externe et d'expertise</i>	12 789,91	12 500,00	5 000,00	15 000,00		
	Frais de mesurage, frais d'huisier de justice, frais relatifs à l'évaluation environnementale stratégique, modification PAGetc.						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	48 934,28	56 000,00	51 500,00	56 000,00		
614100/99001	Assurances Incendie	33 272,36	38 000,00	35 000,00	38 000,00		
614100/99002	Assurances sur véhicules	15 661,92	18 000,00	16 500,00	18 000,00		
	A partir de 2015 toutes nos polices d'assurance (incendie, responsabilité civile et assurances auto) sont gérées par la compagnie d'assurance "Le Foyer" .						
	Le crédit afférent couvre tout le parc automobile.						
614600	Assurance responsabilité civile	4 252,83	5 000,00	3 500,00	5 000,00		
614600/99001	Assurance responsabilité civile	4 252,83	5 000,00	3 500,00	5 000,00		
615100	Frais de marketing et de publicité	9 204,51	18 000,00	18 000,00	18 000,00		
615100/99001	Publicité et avis de presse	9 204,51	18 000,00	18 000,00	18 000,00		
	Notamment des publications imposées par le législateur en matière de l'aménagement communal et développement urbain (PAP, PAG, SUP ..), établissements classés (commodo/incommodo) vacances de postes..						
615212	Voyages et déplacements - Personnel	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00		
615212/99001	Frais de route	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00		
	Suivant règlement grand-ducal du 19 juin 2015, portant fixation de l'indemnité kilométrique pour voyages de service en voiture personnelle, l'indemnité kilométrique est fixée à 30 centimes et s'applique depuis le 1er août 2015.						
615300	Frais postaux et frais de télécommunications	60 120,52	72 000,00	52 500,00	66 000,00		
615300/99001	Frais postaux	26 156,45	31 000,00	17 500,00	30 000,00		
615300/99002	Frais de télécommunications	33 964,07	41 000,00	35 000,00	36 000,00		
	Exclusivement des frais postaux, tels timbres, enveloppes affranchies, frais de distribution						
	Exclusivement des frais de télécommunication (fixes et mobiles) y compris les frais en rapport avec l'accès internet						
618820	Frais de formation	0,00	2 500,00	500,00	2 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectificatif 2020	Budget de 2021	Budget rectificatif 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
618820/99001	Frais de formation du personnel communal Personnel du service administratif	0,00	2 500,00	500,00	2 500,00		
618880	Autres charges externes diverses à payer	9 969,03	20 000,00	12 500,00	20 000,00		
618880/99001	Frais de fonctionnement Frais inhérents au bon fonctionnement des divers services de l'administration centrale. Le crédit renferme aussi une rallonge financière de +-2.090.-€ ttc./an (ad NI 834,76) pour couvrir les frais en rapport avec le contrat d'entretien pour l'installation de pointage (DSK) et en outre 430.-€ ttc./mois pour le scanner fujitsu fi-7160 (courriers entrant) - avec CK repro68 durée 60 mois (cf.contrat SCLO-18038 signé par CE le 18/7/18)	9 969,03	20 000,00	12 500,00	20 000,00		
621000	Rémunérations des salariés	640 523,66	723 000,00	674 692,89	729 000,00		
621000/99001	Rémunérations des Fonctionnaires Il s'agit des traitements bruts revenant aux fonctionnaires Betzen Viviane (C1), Gillen Jean-Marie (B1), Wiltzius Manuelle (C1), Kellen Martine (B1) aux receveur et secrétaire communal. Les émoluments bruts revenant à la dame Theisen Monique (B1) y sont imputés à raison de 35%.	586 036,77	640 000,00	615 000,00	686 000,00		
621000/99002	Rémunérations des salariés à tâche intellectuelle Il s'agit des rémunérations brutes des salarié(e)s à tâche intellectuelle affecté(e)s au secrétariat communal, à savoir Mme Nothum Lynn, bénéficiant encore d'un congé parental à temps complet jusqu'au 13.02.2020 et Mme Delfino Chiara qui fut engagée à durée déterminée pour assurer le remplacement de la dame Nothum citée. Par délibération du CE du 31.01.2020 avec approbation ministérielle du 5 mars 2020, N°714/20, la tâche hebdomadaire de Mme Nothum a été portée à 50% pour la période du 14.02.2020 - 31.10.2023.	33 419,23	54 200,00	35 400,00	36 000,00		
621000/99004	Rémunérations des femmes de charge en l'occurrence il s'agit de la rémunération brute revenant au personnel chargé du nettoyage de la maison communale - occupé à raison de 18 hrs/semaine. A partir de l'exercice 2021 les rémunérations des femmes de charge sont comptabilisées sous les articles 3/130/621000/99004 et 3/130/623000/99004	19 092,66	21 800,00	20 750,00	0,00		
621000/99010	Subventions d'intérêt au personnel communal	0,00	2 000,00	542,89	2 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
	cf. règlement grand-ducal modifié du 12 octobre 2001						
621000/99011	Cadeaux au personnel	1 975,00	5 000,00	3 000,00	5 000,00		
	Fonds pour cadeaux d'anniversaire au personnel ayant 25 ans de service et/ou partant à la retraite Svt délibération du conseil communal du 22.09.2017 les différentes valeurs pour ces cadeaux ont été fixées comme suit: a) Personnel partant à la retraite: 25.-€/année de service + bouquet pour les femmes b) Personnel méritant ayant 25 ans de service : 34.-€/année de service c) Personnel démissionnaire : 10.-€/année d'ancienneté						
622000	Autre personnel	13 142,52	26 600,00	13 629,60	27 200,00		
622000/99001	Etudiants sous contrat d'apprentissage	0,00	6 600,00	0,00	7 200,00		
	En admettant pour 2021, un apprenti avec une indemnité mensuelle de 1200.-€ sur une période de 6 mois.						
622000/99006	Etudiants	13 142,52	20 000,00	13 629,60	20 000,00		
	Il s'agit des étudiants occupés en principe durant les vacances d'été (indemnités brutes + assurance accident)						
623000	Charges sociales (part patronale)	146 143,81	166 463,00	154 933,19	170 992,00		
623000/99001	Charges sociales (Part patronale) - Fonctionnaires	137 667,40	153 000,00	145 720,00	164 000,00		
	calculées en fonction des éléments de rémunérations pensionnables imputés sub article 3/120/621000/99001 ci-avant. A partir de l'exercice 2019 la contribution de la Commune au profit de la CPFEC (20,30%) est facturée mensuellement sur base des traitements déclarés au CCSS.						
623000/99002	Charges sociales (Part patronale) - Salariés à tâche intellectuelle	5 269,94	8 617,00	5 775,00	5 640,00		
	calculées en fonction des éléments de rémunérations pensionnables imputés sub article 3/120/621000/99002 ci-avant.						
623000/99004	Charges sociales (Part patronale) - Femmes de charge	3 101,37	3 590,00	3 336,00	0,00		
	voir commentaire sub article 3/120/621000/99004 ci-avant						
623000/99006	Charges sociales étudiants (part patronale)	105,10	200,00	102,19	200,00		
	En admettant un taux de cotisation de +-1% (assurance accident)						
623000/99008	Charges sociales étudiants apprentis (part patronale)	0,00	1 056,00	0,00	1 152,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
	En tenant compte d'un taux de cotisation de +-16%						
642300	Indemnités aux membres du personnel	403,78	421,00	414,00	414,00		
642300/99001	Indemnité de Perte de caisse	403,78	421,00	414,00	414,00		
	Cf.délibération du 05.06.1973, approuvée le 27.06.1973 N°701/73; soit 2000,-FLUX/NI100/AN (= 49,58 EUR.) au titulaire Mme Thill Natalie.						
642800	Autres indemnités	8 638,40	0,00	0,00	10 000,00		
642800/99001	Recensements - indemnités	8 638,40	0,00	0,00	10 000,00		
	en l'occurrence il s'agit des indemnités revenant aux agents-recenseurs commissionnés avec le recensement général de la population du 1er juin 2021 - l'indemnité de la part du STATEC (à avancer par la Commune) correspond à 1,20.-€/personne, 2.-€/ménage, 1.-€/ immeuble et 25.-€ pour la participation à la séance de formation. La participation de la Commune s'élève le cas échéant à 2,50.-€/par feuille de recensement - cf.délibération du conseil communal du 13.10.2008 avec approbation ministérielle du 16.03.2009, N°732/08.						
648211 S	Participations à caractère général	96 458,92	97 339,45	97 339,45	100 875,37		
648211/99001 S	Participation aux frais d'exploitation du SIGI - location Gescom	29 503,60	30 224,76	30 224,76	31 308,05		
	Suivant documentation budgétaire et lettre du 19.11.2020 du SIGI - la location de logiciel et les frais d'exploitation se montent en 2021 à 26.759,02.-Eur (htva) et 4.549,03.-Eur (TVA). Le budget rectifié 2020 reste identique au budget initial 2020.						
648211/99002 S	Participation aux frais d'exploitation du SIGI - Frais d'exploitation	37 825,16	38 749,69	38 749,69	40 138,53		
	Suivant prévisions budgétaires pour 2021 - cf.courrier SIGI du 19.11.2020. Le budget rectifié 2020 reste identique au budget initial 2020.						
648211/99004 S	Participation aux frais d'exploitation du Syvicol	3 273,40	3 404,70	3 404,70	4 062,00		
	Suivant circulaire n°14/2020 du Syvicol datant du 11/11/2020, la contribution financière des communes membres s'élève à partir de l'exercice 2021 à 1,50.-€ (précédemment 1,30.-€) par habitant sur base des chiffres publiés par le STATEC au 1.01.2020 - soit 2.708 x 1.50.- (cf décision du comité du 9 novembre 2020)						
	Participation aux frais de centralisation (frais Datacentre)	25 856,76	24 960,30	24 960,30	25 366,79		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
648211/99005 S	Suivant documentation budgétaire et lettre du SIGI du 19.11.2020 - notre apport pour frais de centralisation (Datacentre) porte en 2021 sur un montant net de 21.681,02.- Eur et 3.685,77.-Eur (TVA). Le budget rectifié 2020 reste identique au budget initial 2020.						
668000	Autres charges exceptionnelles	0,00	12 500,00	0,00	25 000,00		
668000/99001	<i>Dommages et intérêts</i>	0,00	12 500,00	0,00	25 000,00		
	Il s'agit d'un crédit servant à dédommager des particuliers qui en raison d'un sinistre quelconque ont subi un dommage matériel ou autre						
688000	Autres impôts et taxes	21 527,47	0,00	0,00	0,00		
688000/99001	<i>Paiement de la TVA en aval excédentaire à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines</i>	21 527,47	0,00	0,00	0,00		
	En l'occurrence il s'agit d'un excédent de la TVA en aval réalisé dans le contexte de l'exploitation de notre centrale de chauffage, de la gestion du service eau potable et des loyers et dépenses en rapport avec le Millerrestaurant et la Millespännchen.						
	Total 120	1 212 503,29	1 453 223,45	1 300 959,13	1 483 231,37		
3/130/	130 Coordination technique						
603500	Fournitures de bureau	7 356,46	42 000,00	32 000,00	39 500,00		
603500/99001	<i>Fournitures de bureau générales</i>	1 380,60	12 000,00	2 000,00	12 000,00		
	Il s'agit des fournitures pour compte du bureau des sieurs Reding + Jaerger, ingénieurs-techniciens et des "Gebäudeleittechniker" au sous-sol du centre Nic.Bosseler à Beckerich						
603500/99002	<i>Fournitures de bureau informatiques</i>	5 975,86	30 000,00	30 000,00	27 500,00		
	Equipements informatiques (hard + software) pour compte du bureau des techniciens - update orthophoto 2020 (+-16.000.-)						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/130/	130 Coordination technique						
608112	Electricité	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
608112/99001	Frais d'électricité	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	Points de consommation - chapelles à Beckerich et à Schweich Nouveau contrat de fourniture signé le 30.10.2019 avec EIDA SA pour une durée de 3 ans (tarifs variables : mono-horaire 0,0647.-/kWh - bi-horaire 0,0690.-/kWh jour resp. 0,0514.-/kWh nuit						
608121	Fournitures d'entretien	3 582,78	19 500,00	13 000,00	20 000,00		
608121/99001	Fournitures pour l'entretien, la réparation et le nettoyage des bâtiments	2 548,60	6 000,00	5 500,00	6 500,00		
	Frais inhérents au bon fonctionnement des bureaux des techniciens et des Gebäudeleittechniker						
608121/99002	Fournitures pour l'entretien des bâtiments communaux	1 034,18	13 500,00	7 500,00	13 500,00		
	Le crédit afférent sert à couvrir les frais en rapport avec l'acquisition et l'entretien d'un système de serrure à combinaisons multiples pour les différents bâtiments communaux						
612200	Entretien et réparations	0,00	13 000,00	2 500,00	13 000,00		
612200/99001	Installation et branchement des bâtiments communaux au réseau communal à fibre optique	0,00	13 000,00	2 500,00	13 000,00		
612300	Contrats de maintenance	23 222,27	40 500,00	30 500,00	36 500,00		
612300/99001	Contrat de Maintenance pour les logiciels non Sigi	3 488,01	20 000,00	10 000,00	15 000,00		
	Compte tenu des équipements installés dans les bureaux (contrats de maintenance de logiciels non SIGI, y compris une rallonge financière pour l'acquisition d'une license ACAD pour M.Patrick Jaeger, nouv.ingénieur technicien au service technique depuis le 1/12/2018) Le contrat de maintenance pour le logiciel pour la délivrance des passeports énergétiques avec la "gmbh Solar-Computer" a été résilié avec effet au 30.06.2020						
612300/99002	Contrats de maintenance pour les bâtiments communaux équipés d'une installation de détection d'incendie et d'intrusion	19 734,26	20 500,00	20 500,00	21 500,00		
	Suivant contrat de maintenance avec la soc.STS de Hosingen (nouvellement TRYSIS)						
615212	Voyages et déplacements - Personnel	0,00	1 250,00	0,00	1 250,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/130/	130 Coordination technique						
615212/99001	Frais de route Suivant règlement grand-ducal du 19 juin 2015 en vigueur depuis le 1er août 2015, l'indemnité kilométrique pour voyages de service en voiture personnelle s'élève à 30 centimes/km	0,00	1 250,00	0,00	1 250,00		
618820	Frais de formation	6 803,85	8 500,00	2 500,00	8 500,00		
618820/99001	Frais de formation du personnel du service technique, y compris femmes de charge	6 803,85	8 500,00	2 500,00	8 500,00		
621000	Rémunérations des salariés	257 505,64	283 800,00	274 310,00	671 000,00		
621000/99001	Rémunérations des Fonctionnaires	254 487,71	280 700,00	271 200,00	280 200,00		
621000/99004	Rémunérations des femmes de charge en l'occurrence il s'agit des traitements bruts revenant aux 2 ingénieurs-techniciens (A1 + A2) et de 65% des émoluments bruts de la rédactrice Theisen M.	3 017,93	3 100,00	3 110,00	390 800,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	61 776,72	66 710,00	63 552,00	129 260,00		
623000/99001	Charges sociales (Part patronale) - Fonctionnaires	61 286,73	66 200,00	63 050,00	65 700,00		
623000/99004	Charges sociales (Part patronale) - Femmes de charge calculées en fonction des éléments de rémunérations pensionnables imputés sub article 3/130/621000/99001 ci-avant. A partir de l'exercice 2019 la contribution de la Commune au profit de la CPFEC (20,30%) est facturée mensuellement sur base des traitements déclarés au CCSS.	489,99	510,00	502,00	63 560,00		
646100	Impôt foncier	4 304,40	4 550,00	4 304,40	4 600,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/130/	130 Coordination technique						
646100/99001	<i>Impôt foncier des immeubles communaux</i>	4 304,40	4 550,00	4 304,40	4 600,00		
	Les différents taux d'imposition, applicables à partir de 2017, ont été fixés en séance du conseil communal du 30 juin 2016 et ont été maintenus au niveau de ceux fixés pour 2016, à savoir: A ... 500%; B1 ... 700%; B2 ... 500%; B3 ... 400%; B4 ... 300%; B5 ... 600%; B6 ... 900% L'arrêté grand-ducal date du 27 novembre 2015. En séance du conseil communal du 30 juin 2017 les taux d'imposition applicables pour 2018 ont été maintenus au niveau de ceux fixés pour 2017.						
	Total 130	364 552,12	480 810,00	423 666,40	924 610,00		
3/140/	140 Coordination des relations publiques						
612200	Entretien et réparations	2 462,50	10 000,00	2 500,00	5 000,00		
612200/99001	<i>Frais en rapport avec la mise en page de notre site internet</i>	2 462,50	10 000,00	2 500,00	5 000,00		
	recours à l'appui des experts du SIGI ou du secteur privé						
615100	Frais de marketing et de publicité	8 796,00	15 000,00	10 500,00	15 000,00		
615100/99001	<i>Compte-rendu analytique - frais de publications</i>	8 796,00	15 000,00	10 500,00	15 000,00		
	Confection des calendriers de déchets, diverses publications dans le journal "SYNERGIE", frais d'abonnement						
615241	Frais de réception	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00		
615241/99001	<i>Frais de jumelage</i>	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00		
	Les responsables politiques entendent résilier le jumelage actuel avec la commune hongroise d'Ivanska pour manque d'intérêt constaté au cours des dernières années. En revanche le CE entend aborder un jumelage avec la municipalité Saas-Fee (Suisse)						
615242	Frais de représentation	1 681,16	5 000,00	1 750,00	3 500,00		
615242/99001	<i>Frais de représentation dans le cadre de la coopération interrégionale</i>	1 681,16	5 000,00	1 750,00	3 500,00		
	Crédit pour la coopération interrégionale externe et la politique de développement durable. Le programme prévoit aussi une concertation sur le plan régional.						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/140/	140 Coordination des relations publiques						
648110 P	Subventions non affectées	16 742,71	16 911,00	7 455,35	17 174,67		
<i>648110/99001 P</i>	<i>Participation aux frais de l'asbl "Au pays de l'Attert</i>	16 742,71	16 911,00	7 455,35	17 174,67		
	Notre participation aux frais de fonctionnement de l'asbl Parc Naturel de la Vallée s'élève en 2021 à 17.174,67.-Eur (budget rectifié 2020: 7455,35.-). Le budget couvre les frais de personnel & d'animation, le subside en faveur des tournois sportifs et les frais en rapport avec le festival de musique. Notre participation sera facturée en deux fois (soit 7.587,34 + 9.587,33.-€). L'association se compose des Communes d'Attert (B), Redange, Beckerich, Prézérdaul et Ell. Le contrat afférent en vue d'une collaboration mutuellement fructueuse entre les entités locales en cause fut signé le 12 juin 1998. (Aux termes d'un décret wallon les associations des parcs naturels de Wallonie doivent prendre la forme juridique d'asbl. Comme l'association des Communes de la vallée de l'Attert belgo-luxembourgeoise ainsi que son secrétariat avec siège à Attert (B) n'ont pas le statut d'asbl, il en fut tenu compte dans un avenant qui a été ratifié le 23 mai 2014 à Bettborn entre les cinq collèges échevinaux des communes en cause. Les bureaux de l'asbl sont situés à B-6717 Attert, 107,Voie de la Liberté.						
	Total 140	29 682,37	51 911,00	22 205,35	45 674,67		
3/170/	170 Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)						
648510 G	Fonds pour dépenses communales	117 000,00	102 000,00	121 000,00	115 000,00		
<i>648510/99001 G</i>	<i>Fonds pour Dépenses Communales</i>	117 000,00	102 000,00	121 000,00	115 000,00		
	Notre part dans l'alimentation du fonds de dépenses communales pour l'exercice 2021 - cf.courrier ministériel du 15/10/2020. Le montant afférent est à virer au profit de la trésorerie de l'Etat jusqu'au 31 mars 2021. Quant à l'exercice 2020 (budget rectifié) notre participation est portée à 121.000-(+19.000.-)						
	Total 170	117 000,00	102 000,00	121 000,00	115 000,00		
3/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectificatif 2020	Budget de 2021	Budget rectificatif 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
648231 G	Fonds pour l'emploi	15 307,75	4 950,00	11 588,00	12 124,00		
648231/99001 G	Contribution au Fonds pour l'Emploi	15 307,75	4 950,00	11 588,00	12 124,00		
	Les crédits du budget rectificatif de 2020 et du budget de 2021 tiennent compte des variations recommandées dans la circulaire n°3909 du 15 octobre 2020, soit -24.3% respectivement -20,8% par rapport à la dépense du compte de 2019						
655210	Intérêts bancaires sur comptes courants	1 420,46	5 000,00	2 500,00	3 500,00		
655210/99001	Frais et Intérêts débiteurs sur comptes courants	1 420,46	5 000,00	2 500,00	3 500,00		
	Par délibération du conseil communal du 02 juin 2006 -approuvée le 02 aout 2006, réf.5.0002- la ligne de crédit en compte courant fut portée de 495.787,05.-€ à 1.000.000.-€. Le contrat afférent dressé le 08.12.2006 entre notre collègue échevinal et la Caisse Raiffeisen, Noerdange fut avisé par le ministère de l'intérieur le 11/12/2006, réf.5.0002.						
655220	Intérêts bancaires sur opérations de financement	40 967,20	9 205,00	9 205,00	7 290,00		
655220/99001	Annuités des emprunts - part formée par les intérêts	40 967,20	9 205,00	9 205,00	7 290,00		
	Suivant situation des emprunts, telle qu'elle est reprise sur la page 9/164 ci-avant et proposée par le receveur communal. Le crédit 2021 est majoré d'une rallonge de 2.188.-€ pour assumer le cas échéant le financement des intérêts de l'emprunt nécessaire pour réaliser les travaux inscrits au budget extraordinaire 2021.						
658200	Dettes envers des établissements de crédit / annuité des emprunts - part formée par l'amortissement	879 927,66	911 680,00	911 680,00	939 521,00		
658200/99001	Annuité des emprunts - part formée par l'amortissement	879 927,66	911 680,00	911 680,00	939 521,00		
	Suivant situation des emprunts telle qu'elle est reprise sur la page 8/164 ci-avant et proposée par le receveur communal. Le crédit 2021 est majoré d'une rallonge de 42.693.-€ pour assumer le cas échéant le remboursement de l'emprunt nécessaire pour réaliser les travaux inscrits au budget extraordinaire 2021.						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectificatif 2020	Budget de 2021	Budget rectificatif 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
	Total 180	937 623,07	930 835,00	934 973,00	962 435,00		
3/191/	191 Coopération au développement et aide humanitaire internationale						
648350 P	Aides au tiers-monde	93 000,00	94 000,00	89 000,00	89 000,00		
<i>648350/99001 P</i>	<i>Aides au Tiers Monde</i>	93 000,00	94 000,00	89 000,00	89 000,00		
	Depuis 1995, notre Commune soutient des projets aux pays sous-développés. Chaque projet concret à soutenir par notre commune, sera soumis à l'approbation du conseil communal. Le montant du crédit correspond à +/- 0,7 % des recettes inscrites au budget ordinaire.						
	Total 191	93 000,00	94 000,00	89 000,00	89 000,00		
3/192/	192 Aide humanitaire nationale						
648120 P	Subventions affectées	8 585,00	14 000,00	5 500,00	14 000,00		
<i>648120/99001 P</i>	<i>Aides et cotisations diverses</i>	8 585,00	14 000,00	5 500,00	14 000,00		
	Fonds en faveur de diverses sociétés et associations locales, y compris des cotisations aux sociétés et associations non établies dans notre Commune. Un nouveau règlement communal interne pour l'octroi des subsides fut avalisé en séance du conseil communal du 26 avril 2019 et publié le 27 mai 2019.						
	Total 192	8 585,00	14 000,00	5 500,00	14 000,00		
	Total général 1	2 820 536,60	3 200 884,45	2 966 804,56	3 705 251,72		
3/221/	2 Protection sociale						
	221 Club Seniors						
612160 P	Sous-traitance générale - Services éducatifs, services d'encadrement, services d'information, d'orientation, de soutien psycho-social et services de santé, d'aides et de soins	12 905,21	16 363,00	13 000,00	19 900,00		
<i>612160/99001 P</i>	<i>Participation aux frais d'exploitation du Club Senior Atertdal</i>	12 905,21	16 363,00	13 000,00	19 900,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/221/	221 Club Seniors						
	<p>Suivant prévisions budgétaires 2021 dudit club, notre quote part s'élève pour 2021 à 14% et tient compte d'un budget global de 453.072,72.- dont 310.763,36.- à charge du MIFA et 142.309,37.- à porter par les Communes partenaires.</p> <p>L'accord de principe visant la création de cette association a été donné par le conseil communal en séance du 28/10/2010. La convention pour 2020 ainsi que les conditions générales, établies le 23 janvier 2020 entre l'organisme gestionnaire (Doheem Versuergt asbl), le Ministère de la famille et de l'Intégration et les 10 communes partenaires (Beckerich, Ell, Grosbous, Préizerdaul, Rambrouch, Redange, Saeul, Useldange, Vichten et Wahl), nous transmis le 17 juillet 2020 ont été avisées en séance du conseil communal du 25 septembre 2020. La participation de l'Etat s'élève à 87% des frais de personnel.</p>						
	Total 221	12 905,21	16 363,00	13 000,00	19 900,00		
3/223/	223 Repas sur roues						
612150	Sous-traitance générale - Services de restauration et d'hébergement	32 894,00	41 500,00	29 960,00	31 800,00		
612150/99001	<i>Achat de tickets repas sur roues auprès de la Croix Rouge</i>	17 444,00	23 500,00	17 500,00	18 500,00		
	<p>Frais en rapport avec le service repas sur roues, offert par la Croix-Rouge et servant à l'achat de tickets pour la revente aux clients intéressés. Le tarif applicable à partir de 2020 est de 14.-€/ticket - cf.délibération du 18.12.2019 avec approbation ministérielle du 28 janvier 2020, réf.: 82fxea04b/DW.</p>						
612150/99002	<i>Participation au déficit du service de repas sur roues</i>	15 450,00	18 000,00	12 460,00	13 300,00		
	<p>2/3 du déficit global sont à porter par les communes, au prorata du nombre des habitants de chaque commune par rapport au nombre entier des habitants des communes membres avec une participation plafonnée à 10.-€ par repas fournis.</p> <p>L'accord de collaboration avec la croix rouge dans ce contexte fut donné en séance du conseil communal du 7/10/2014.</p>						
	Total 223	32 894,00	41 500,00	29 960,00	31 800,00		
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
606310	Produits alimentaires et boissons destinées à la revente	98 188,31	98 000,00	92 500,00	100 000,00		
606310/99001	Maison relais "Dillendapp" - Denrées alimentaires	98 188,31	98 000,00	92 500,00	100 000,00		
	Denrées alimentaires pour compte de nos SEA "Dillendapp"						
608112	Electricité	7 576,67	8 250,00	8 250,00	8 250,00		
608112/99001	Maison relais "Dillendapp" - Frais d'électricité	7 576,67	8 250,00	8 250,00	8 250,00		
	Il s'agit du bâtiment principal à Beckerich, 3-A, Dikrecherstrooss et de l'annexe sise à Beckerich, 11, Dikrecherstrooss. Pour le bâtiment principal un nouveau contrat de fourniture a été signé le 9.10.2018 entre notre CE et le fournisseur EIDA SA, aux termes duquel la tarification pour 2019 et les 4 années subséquentes tient compte d'un prix unique se montant à 64,19.-€/MWh htva, actuellement de 8%.						
608121	Fournitures d'entretien	16 739,99	20 500,00	18 000,00	20 500,00		
608121/99001	Fournitures pour l'entretien, la réparation et le nettoyage des bâtiments	16 739,99	20 500,00	18 000,00	20 500,00		
	Notre maison relais à Beckerich, 3-A, Dikrecherstrooss fonctionne depuis la rentrée scolaire 2006/07. Le crédit afférent couvre les frais inhérents à la vétusté du bâtiment. Tenant compte des effectifs accueillis, une lère annexe au bâtiment principal fut aménagée dans l'ancienne maison presbytérale à Beckerich, 11, Dikrecherstrooss, fonctionnant depuis la rentrée 2016/2017.						
608122	Petit équipement	17 787,51	50 000,00	43 000,00	35 000,00		
608122/99001	Matériel et petit équipement	17 787,51	50 000,00	43 000,00	35 000,00		
	Matériel et petit équipement pour compte de nos SEA "Dillendapp" (bâtiment principal + annexe)						
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	5 828,96	7 000,00	6 500,00	7 000,00		
611120/99001	Maison relais "Dillendapp" - fourniture de chaleur (facturation interne)	5 828,96	7 000,00	6 500,00	7 000,00		
	Achat de chaleur - SEA "Dillendapp" - facturation interne						
611200	Loyers et charges mobilières	3 570,38	4 800,00	4 500,00	4 600,00		
611200/99001	Location copieur	2 886,08	3 300,00	3 000,00	3 100,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
	Svt. contrat de location N°SCAI-15296A1 du 10/03/2016 avec CK REPRO. Durée 58 mois, prix de location mensuel: 165.-htva NI775.17 comprenant 1.500 copies N/B et 500 copies en couleur						
611200/99002	Location de matériel informatique	684,30	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
	frais de location et d'entretien du matériel informatique placé en la maison relais "dillendapp"						
612120	Service de réparation et de nettoyage	24 710,13	27 500,00	25 000,00	27 500,00		
612120/99001	Frais de nettoyage et de cuisine par sous-traitance	24 710,13	27 500,00	25 000,00	27 500,00		
	Recours aux services offerts par des entreprises d'intérim, en cas d'absences justifiées par du personnel en place						
612200	Entretien et réparations	6 248,82	15 000,00	12 500,00	15 000,00		
612200/99001	Travaux d'entretien et de réparation à effectuer pour compte de notre maison relais	6 248,82	15 000,00	12 500,00	15 000,00		
	Il s'agit de travaux liés à la vétusté des bâtiments resp. des équipements de cuisine						
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	8 492,55	9 750,00	2 500,00	9 750,00		
616000/99001	Transports en autobus	8 492,55	9 750,00	2 500,00	9 750,00		
618820	Frais de formation	2 535,77	5 200,00	3 000,00	5 000,00		
618820/99001	Frais de formation du personnel "Dillendapp"	2 535,77	5 200,00	3 000,00	5 000,00		
	Formation du personnel d'encadrement en place - soit minimum de 24 hrs/an par équivalent temps plein (ETP)						
621000	Rémunérations des salariés	667 437,81	810 000,00	829 450,00	785 000,00		
621000/99002	Rémunérations des salariés à tâche intellectuelle	507 813,29	632 000,00	664 850,00	734 000,00		
	en l'occurrence il s'agit des rémunérations du personnel éducatif et d'encadrement respectivement des cuisiniers diplômés affectés en notre structure SEA Dillendapp.						
621000/99003	Rémunérations des salariés à tâche manuelle	11 997,79	24 000,00	25 000,00	51 000,00		
	en l'occurrence il s'agit de la rémunération du salarié à tâche manuelle occupant depuis le 01.06.2020 à temps complet (36 hrs/sem., groupe de salaire B) le poste créé sous forme d'emploi						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
	d'insertion (mesure ADEM) pour chômeurs de longue durée les frais de rémunération sont remboursés à raison de 150% du salaire social minimum (2.141,99 + 150% ad NI 834,76)						
621000/99004	Rémunérations des femmes de charge	147 626,73	154 000,00	139 600,00	0,00		
	en l'occurrence il s'agit des rémunérations brutes revenant aux femmes de charge. Les 2 aides-cuisinières ont fait valoir leur droit à la pension en 2020. A partir de l'exercice 2021 les rémunérations des femmes de charge sont comptabilisées sous les articles 3/130/621000/99004 et 3/130/623000/99004						
623000	Charges sociales (part patronale)	106 728,52	131 810,00	133 723,00	126 800,00		
623000/99002	Charges sociales (Part patronale) - salariés à tâche intellectuelle	80 788,90	102 500,00	107 200,00	119 650,00		
	en l'occurrence il s'agit des cotisations sociales des rémunérations du personnel éducatif et d'encadrement respectivement des cuisiniers diplômés affectés au SEA Dillendapp						
623000/99003	Charges sociales (Part patronale) - Salariés à tâche manuelle	1 967,43	4 000,00	4 023,00	7 150,00		
623000/99004	Charges sociales (Part patronale) - Femmes de charge	23 972,19	25 310,00	22 500,00	0,00		
	en l'occurrence il s'agit des cotisations sociales sur les émoluments bruts revenant aux femmes de charge et aux 2 aides-cuisinières						
648120 P	Subventions affectées	666,23	1 250,00	1 250,00	2 500,00		
648120/99001 P	Aides financières diverses	666,23	1 250,00	1 250,00	2 500,00		
	-Subside au cours "STEP" - cf. délibération du conseil communal du 26.10.2012. Le montant du subside est fixé à 100.-EUR/personne individuelle et 120.-EUR/couple. Le subside sera liquidé sur présentation d'une attestation émise par la chargée de cours commissionnée, certifiant outre l'acquittement du droit d'inscription, la participation de ou des intéressé(s) au cours « STEP ». -Aide financière mensuelle aux parents dont l'enfant, admissible à l'éducation précoce est inscrit ailleurs dans une crèche ou un foyer respectivement accueilli par une assistante parentale, dûment agréés par l'Etat - cf. délibération du conseil communal du 26 février 2016.						
648212 C	Participations à caractère spécifique	7 846,52	7 935,00	9 237,00	9 481,00		
648212/99001 C	Participation aux frais du projet pilote « ASE-Accompagnement Socio-Educatif »	7 846,52	7 935,00	9 237,00	9 481,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
	La convention ad hoc datant du 1/09/2011, entre les communes de Redange (assumant la mission de porteur du projet) Ell, Préizerdaul, Useldange et Beckerich fut approuvée par notre conseil communal en séance du 23/07/2012. Le projet en question avec une durée de deux ans, vise à donner une aide à l'éducation aux familles, qui en raison de difficultés familiales, sont souvent accablées de leur mission éducative. L'encadrement des familles est assuré par 2 psychologues engagés chacun à temps partiel (max.global de 40 hrs/sem.). L'Etat y participe à raison de 75% dans les frais de fonctionnement hormis le loyer. Suivant courriel du 19.11.2020 de Mme Joelle Schmit notre participation au décompte pour 2019 s'élève à 9.237.-€ (budget rectifié 2020). Les prévisions pour le budget 2021 se montent à 9.481.-€.						
688000	Autres impôts et taxes	0,00	12 000,00	11 843,38	15 000,00		
<i>688000/99001</i>	<i>Remboursement du trop perçu par le MEN</i>	<i>0,00</i>	<i>12 000,00</i>	<i>11 843,38</i>	<i>15 000,00</i>		
	svt décompte SEA à présenter annuellement au MEN - le crédit du budget rectifié 2020 vise le trop perçu résultant du décompte de l'année 2018.						
	Total 242	974 358,17	1 208 995,00	1 201 253,38	1 171 381,00		
3/253/	253 Centres de rencontre pour jeunes						
603120	Combustibles - Liquides	958,16	4 000,00	3 000,00	3 500,00		
<i>603120/99001</i>	<i>Fournitures consommables: Mazout</i>	<i>958,16</i>	<i>4 000,00</i>	<i>3 000,00</i>	<i>3 500,00</i>		
	Point de livraison: Maison des jeunes à Elvange						
608112	Electricité	237,82	1 500,00	1 500,00	1 750,00		
<i>608112/99001</i>	<i>Achats non stockés: Electricité</i>	<i>237,82</i>	<i>1 500,00</i>	<i>1 500,00</i>	<i>1 750,00</i>		
	Point de consommation - maison des jeunes à Elvange. Un nouveau contrat de fourniture fut signé le 30.10.2019 avec EIDA SA pour une durée de 3 ans (tarifs variables : mono-horaire 0,0647.-/kWh - bi-horaire 0,0690.-/kWh jour resp. 0,0514.-/kWh nuit						
608121	Fournitures d'entretien	224,51	5 000,00	1 500,00	5 000,00		
	<i>Fournitures d'entretien sur biens immobiliers</i>	<i>224,51</i>	<i>5 000,00</i>	<i>1 500,00</i>	<i>5 000,00</i>		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/253/	253 Centres de rencontre pour jeunes						
608121/99001	frais inhérents à l'entretien de la maison des jeunes à Elvange						
612160 P	Sous-traitance générale - Services éducatifs, services d'encadrement, services d'information, d'orientation, de soutien psycho-social et services de santé, d'aides et de soins	30 000,88	31 550,40	29 103,00	30 560,00		
612160/99001 P	Participation aux frais selon convention avec le Centre Régional pour Jeunes "Jugendtreff	30 000,88	31 550,40	29 103,00	30 560,00		
	Notre apport au Centre de rencontre régional pour jeunes - fonctionnant à Redange avec le concours des communes limitrophes de Ell, Grosbous, Rambrouch, Useldange et Redange. L'initiative se déroule en collaboration, avec le ministère de l'éducation nationale, de l'enfance et de la jeunesse. L'association porte la dénomination de "asbl Reidener Jugendtreff". Notre participation pour 2021 nous fut communiquée par correspondance du 14.10.2020 de la part de Mme Thielmanns Martine et tient compte d'une majoration linéaire de 5% par rapport aux chiffres de 2020.						
612200	Entretien et réparations	310,42	12 500,00	500,00	12 500,00		
612200/99001	Entretien et réparations: Bâtiments	310,42	12 500,00	500,00	12 500,00		
	travaux de coutume concernant la maison des jeunes à Elvange - la remise en état de la façade - réalisée par notre propres soins - sera reportée à l'exercice 2021						
	Total 253	31 731,79	54 550,40	35 603,00	53 310,00		
3/263/	263 Aides aux nécessiteux						
648120 P	Subventions affectées	6 128,46	6 500,00	6 336,72	6 600,00		
648120/99001 P	Notre participation aux frais de fonctionnement de la sàrl Youth & Work Redange	6 128,46	6 500,00	6 336,72	6 600,00		
	Une convention pour une période du 1.07.2018 au 1.07.2021 a été approuvée par notre conseil communal le 24.11.2017. Aux termes de cette convention la participation annuelle de notre commune s'élève à 2.-Euros (+TVA) par habitant sur la base du nombre d'habitants au premier juillet de chaque année.						
648211 O	Participations à caractère général	48 618,59	73 478,00	62 437,42	84 848,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/263/	263 Aides aux nécessiteux						
648211/99001 O	Participation aux frais selon convention avec l'Office Social Suivant budget 2021 de l'OSCARE dûment adopté lors de la séance du conseil d'administration du 9-11-2020	48 618,59	73 478,00	62 437,42	84 848,00		
648310 P	Aides aux personnes dans le besoin	47 928,15	62 000,00	60 000,00	66 000,00		
648310/99001 P	Allocations de vie chère L'allocation de vie chère accordée par notre commune s'élève à 75% de celle allouée par le Fonds National de Solidarité - cf.délibérations du conseil communal des 17 juin 2010 et 17 septembre 2015. Dans le cadre de la crise sanitaire 2020 due au Covid-19 le Gouvernement en conseil avait doublé pour l'année 2020 les respectifs montants de l'allocation de vie chère. Comme notre Commune ne dispose pas des moyens financiers pour en faire face il a été décidé en séance du 13 juillet 2020 de fixer pour l'année 2020 le montant de cette prime à 37,50% de celle payée par le Fonds National de Solidarité. L'application est rétroactive au 01 janvier 2020. La publication de cette décision a été faite conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 en date du 20 juillet 2020.	47 928,15	62 000,00	60 000,00	66 000,00		
	Total 263	102 675,20	141 978,00	128 774,14	157 448,00		
3/264/	264 Aides au réemploi						
648120 P	Subventions affectées	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00		
648120/99001 P	Notre participation aux frais dans le cadre d'un projet de "COWORKING" Il s'agit de la mise en oeuvre d'un projet de "COWORKING" par le biais de notre commission dite "COMECORURA" (développement économique et rural) - article proposé par ministère de l'intérieur. L'association porte la dénomination de "EKODAUl asbl" avec siège à L-8522 Beckerich, 6, Jos Seylerstrooss. Les statuts afférents ont été approuvés en séance du conseil communal du 7 octobre 2014. Il en est ainsi concernant une convention de coopération aux termes de laquelle notre commune s'engage à apporter un soutien financier à hauteur de 5.000.-Eur sous forme de fonds de caisse et à parrainer 4 places de travail à raison de 250.-Eur par mois et par place. La convention ad hoc embrasse la période du 7/10/2014 - 31/12/2015, avec possibilité	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/264/	264 Aides au réemploi						
	de tacite reconduction pour une nouvelle durée de 1 an.						
	Total 264	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00		
3/270/	270 Intégration des étrangers						
618200	Frais de colloques, séminaires, conférences	1 084,00	7 500,00	1 500,00	7 500,00		
<i>618200/99001</i>	<i>Frais de la commission d'intégration des étrangers</i>	1 084,00	7 500,00	1 500,00	7 500,00		
	Commission obligatoire instituée dans les diverses communes par règlement grand-ducal du 15 novembre 2011 - crédit couvrant des actions menées par ladite commission, se composant de 6 membres en tout - cf.délibération du conseil communal du 16 mai 2018						
	Total 270	1 084,00	7 500,00	1 500,00	7 500,00		
	Total général 2	1 155 648,37	1 482 886,40	1 422 090,52	1 453 339,00		
3/320/	3 Ordre et sécurité publics						
	320 Services de secours						
608112	Electricité	1 642,80	1 150,00	1 134,84	0,00		
<i>608112/99001</i>	<i>Electricité</i>	1 642,80	1 150,00	1 134,84	0,00		
	Point de consommation: caserne du service d'incendie. Aux termes d'un contrat de louage portant mise à disposition du centre d'incendie au CGDIS, dûment ratifié en séance du conseil communal du 15.05.2020 et approuvé par le Ministère de l'Intérieur le 05.06.2020, N°57/20/CAC, les frais d'électricité dudit bâtiment sont à charge du CGDIS - ceci à partir du moment de la signature du contrat respectivement au plus tard à partir du 1.07.2020 (transcription du contrat de fourniture).						
	.						
608121	Fournitures d'entretien	1 933,71	7 350,00	660,00	7 500,00		
<i>608121/99001</i>	<i>Fournitures pour l'entretien, la réparation et le nettoyage des bâtiments</i>	1 933,71	7 350,00	660,00	7 500,00		
	Aux termes du contrat de louage avec le CGDIS - ratifié en séance du conseil communal du 15.05.2020 et approuvé par la						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/320/	320 Services de secours						
	tutelle le 05.06.2020, N°57/20/CAC - notre Commune reste responsable pour l'entretien et le nettoyage des surfaces extérieures ainsi que des menus ouvrages et des installations techniques faisant partie intégrante du bâtiment - ces dispositions font foi à partir de la signature du contrat afférent respectivement au plus tard à partir du 1.07.2020 (soit deux ans à partir de l'entrée en vigueur de la loi du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile).						
608122	Petit équipement	16 968,14	6 000,00	3 000,00	0,00		
<i>608122/99001</i>	<i>Matériel de sécurité et d'aide d'urgence pour le service d'incendie</i>	16 968,14	6 000,00	3 000,00	0,00		
	Frais liés au bon fonctionnement de notre service d'incendie et de sauvetage. La loi du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile, en vigueur depuis le 1 juillet 2018 dispose entre autres qu'à partir de l'entrée en vigueur des conventions visant le transfert des biens meubles au CGDIS, celui-ci succède aux communes dans leurs droits et obligations. Etant donné que la convention afférente fut signée le 14.02.2020 et approuvée par le conseil communal le 15.05.2020 avec accord ministériel du 05.06.2020, N°57/20/CAC, le présent article devient caduque.						
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	1 280,69	800,00	0,00	0,00		
<i>611120/99001</i>	<i>Frais de chaleur</i>	1 280,69	800,00	0,00	0,00		
	Fourniture de chaleur - caserne service incendie. Aux termes du contrat de louage entre notre Commune et le CGDIS - ratifié par le conseil communal le 15.05.2020 et approuvé par le 05.06.2020, N°57/20/CAC - les frais de chauffage sont à charge du CGDIS.						
611200	Loyers et charges mobilières	455,76	500,00	265,86	0,00		
<i>611200/99001</i>	<i>Matériel informatique du service d'incendie et de secours</i>	455,76	500,00	265,86	0,00		
	frais de location matériel informatique (hard-&software). Le matériel en cause a été racheté par la nouvelle amicale du service d'incendie en fin de contrat de sorte qu'une substitution par le CGDIS ne s'impose pas - l'article devient partant caduque.						
612200	Entretien et réparations	1 130,34	5 000,00	1 750,00	5 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/320/	320 Services de secours						
612200/99002	Travaux d'entretien et de réparation des bâtiments mêmes critères que sub article 3/320/608121/99001 ci-avant	1 130,34	5 000,00	1 750,00	5 000,00		
621000	Rémunérations des salariés	3 621,82	0,00	0,00	0,00		
621000/99004	Rémunérations des femmes de charge en l'occurrence il s'agit de la rémunération revenant au personnel chargé du nettoyage de la caserne des pompiers. A partir de l'exercice 2020 le nettoyage dudit bâtiment incombe au CGDIS.	3 621,82	0,00	0,00	0,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	588,00	0,00	0,00	0,00		
623000/99004	Charges sociales (Part patronale) - Femmes de charge en l'occurrence il s'agit des charges sociales sur le salaire brut du personnel chargé du nettoyage de la caserne des pompiers. A partir du 01.01.2020 le nettoyage de la caserne d'incendie incombe au CGDIS.	588,00	0,00	0,00	0,00		
648211 G	Participations à caractère général	92 865,42	93 888,00	95 012,00	106 239,00		
648211/99001 G	Participations aux frais de fonctionnement du CGDIS Au terme des recommandations résultant de la circulaire ministérielle du 15.10.2020 - N°3909, le crédit du budget 2021 tient compte d'une augmentation de 14,4% par rapport au compte de 2019. Le crédit du budget rectifié tient compte d'une majoration d'1% par rapport au compte 2019.	92 865,42	93 888,00	95 012,00	106 239,00		
	Total 320	120 486,68	114 688,00	101 822,70	118 739,00		
	Total général 3	120 486,68	114 688,00	101 822,70	118 739,00		
3/411/	4 Affaires économiques						
	411 Agriculture						
608121	Fournitures d'entretien	0,00	7 500,00	1 750,00	7 500,00		
608121/99001	Fournitures pour l'entretien des chemins ruraux Menu-matériaux: rocailles, sable, pavés, concassés ...	0,00	7 500,00	1 750,00	7 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/411/	411 Agriculture						
612200	Entretien et réparations	82 609,01	156 000,00	131 000,00	247 000,00		
612200/99001	Entretien des chemins ruraux	82 609,01	116 000,00	131 000,00	207 000,00		
	Les projets pour l'exercice 2020 (N°101829 + 101833) visant une mise en état des chemins "Petzwee" à Elvange et "Gielbäm" à Noerdange et un empierrement des chemins ruraux "Lee" et "Hueschtert" à Lévelange ont été adoptés en séance du conseil communal du 18 décembre 2019 avec un coût global de 93.500.-€ ttc et dûment avisés le 17 janvier 2020 par le directeur de l'ASTA (M. Weyland). Les travaux ont été adjugés à la société Husting&Reiser aux prix global de 79.550.-EUR.ttc. (cf. délibération CE du 4.03.2020). Le budget rectifié renferme aussi une rallonge financière de 15.000.- pour le financement des frais liés à la finalisation du projet N°projet n°101463 à Lévelange (Budernd). Le budget 2021 est doté d'une enveloppe financière de 207.000.- pour une réfection des chemins "Auf Paasselt" à Noerdange (projet ASTA N°102066) et "An der Hoh" à Schweich (projet N°102067) avec un coût estimatif de 187.500.- et tient aussi compte d'une rallonge financière +-20.000.- pour des imprévus éventuels.						
612200/99002	Curage des ruisseaux	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00		
	Réaménagement d'un cours d'eau à hauteur de la maison N°48 à Hovelange, Hauptstrooss						
615241	Frais de réception	1 045,32	7 500,00	1 500,00	7 500,00		
615241/99001	Activités de la commission du développement rural	1 045,32	7 500,00	1 500,00	7 500,00		
	Il s'agit des frais en rapport avec les activités menées par la commission du développement rural comptant 12 membres en tout - cf. délibérations du CC des 30.03.2018 et 29.06.2018						
648110 P	Subventions non affectées	601,80	620,00	611,90	625,00		
648110/99001 P	Participation aux frais du groupe "EBL" (Emweltberodung Letzebuerg)	601,80	620,00	611,90	625,00		
	Le crédit afférent tient compte d'un forfait de 350.-Eur, majoré d'une contribution variable calculée à raison de 0,1.-€ par habitant (2.708)						
648120 P	Subventions affectées	5 901,07	20 000,00	10 000,00	15 000,00		
648120/99001 P	Subventions pour l'implantation de cultures intermédiaires	5 901,07	20 000,00	10 000,00	15 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre	
3/411/	411 Agriculture							
	<p>Au terme de la réglementation afférente - arrêtée en séance du conseil communal du 28 décembre 2017 et modifiée par délibération du 21 décembre 2018 - les agriculteurs (résidents) qui exploitent leurs surfaces agricoles sur le territoire de la Commune peuvent bénéficier d'une prime pour l'implantation de cultures intermédiaires et d'une prime pour une utilisation réduite de produits phytosanitaires dont les montants respectifs sont fixés comme suit:</p> <p>50% de la prime de l'Etat avec un maximum de 500.-€ pour une surface agricole contenant entre 1-10 ha 50% de la prime de l'Etat avec un maximum de 1.000.-€ pour une surface agricole contenant entre 10-20 ha 50% de la prime de l'Etat avec un maximum de 2.000.-€ pour une surface agricole contenant plus de 20 ha</p> <p>La réglementation s'applique pour la durée du programme de développement rural 2014-2020.</p>							
	Total 411	90 157,20	191 620,00	144 861,90	277 625,00			
3/412/	412 Sylviculture							
608112	Electricité	676,75	1 500,00	1 000,00	1 000,00			
<i>608112/99001</i>	<i>Frais d'électricité</i>	676,75	1 500,00	1 000,00	1 000,00			
	<p>Point de consommation: hall/atelier occupé depuis fin 2016 par les ouvriers forestiers - un nouveau contrat de fourniture fut signé le 30.10.2019 avec EIDA SA pour une durée de 3 ans (tarifs variables : mono-horaire 0,0647.-/kWh - bi-horaire 0,0690.-/kWh jour resp. 0,0514.-/kWh nuit</p>							
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	103 131,21	76 000,00	76 000,00	81 500,00			
<i>608128/99001</i>	<i>Fournitures d'entretien et de petit équipement en rapport avec la gestion durable des forêts</i>	36 050,40	41 500,00	41 500,00	43 000,00			
	<p>Svt plan de gestion annuel 2021 - voté en séance du conseil communal du 25.09.2020 et dûment visé par le directeur de la nature et des forêts le 2020. Les crédits de 2021 et (2020) prévoient aussi une rallonge de 5.500.- (5.000.-) pour l'entretien des chemins forestiers par les services de l'entraide cf.offre du 28.10.2020 approuvée par CE le 4.11.2020</p>							
<i>608128/99002</i>	<i>Fournitures d'entretien et de petit équipement concernant la protection de la nature</i>	1 290,98	1 000,00	1 000,00	1 000,00			
	Svt plan de gestion annuel 2021 - voté en séance du conseil							

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/412/	412 Sylviculture						
608128/99003	communal du 25.09.2020 et dûment visé par le directeur de la nature et des forêts le 2020. <i>Fournitures d'entretien et de petit équipement pour mesures dans l'intérêt de la sensibilisation environnementale</i>	9 338,81	10 000,00	10 000,00	9 000,00		
608128/99004	Svt plan de gestion annuel 2021 - voté en séance du conseil communal du 25.09.2020 et dûment visé par le directeur de la nature et des forêts le 2020. <i>Fournitures d'entretien et de petit équipement inhérentes à la logistique et du personnel</i>	56 451,02	23 500,00	23 500,00	28 500,00		
611120	Svt plan de gestion annuel 2021 - voté en séance du conseil communal du 25.09.2020 et dûment visé par le directeur de la nature et des forêts le 2020 - y compris les frais en rapport avec l'exploitation du tracteur industriel Pfanzelt - dont les frais de fonctionnement sont remboursés à raison de 35% du coût global par la Commune de Saeul (cf.convention bipartite du 8 juillet 2016, approuvée par le conseil communal le 26 juillet 2016 et le ministre de l'intérieur le 5 août 2016) Loyers et charges locatives - Bâtiments	2 326,25	3 500,00	2 750,00	3 000,00		
611120/99001	<i>Chaleur - facturation interne</i>	2 326,25	3 500,00	2 750,00	3 000,00		
	Point de consommation: Atelier/Hall des ouvriers forestiers à Beckerich, Dikrecherstrooss						
648212 C	Participations à caractère spécifique	1 874,75	4 500,00	4 000,00	4 500,00		
648212/99001 C	<i>Participation aux frais d'un véhicule forestier du triage Beckerich</i>	1 874,75	4 500,00	4 000,00	4 500,00		
	cf.convention signée le 31 janvier 2012 et approuvée le 15 mars 2012 par notre conseil communal. Le taux de participation des dépenses journalières en rapport avec cette voiture s'élève pour notre commune à 54.55%.						
648258 G	Autres participations à des traitements	65 905,07	115 500,00	115 500,00	101 000,00		
648258/99001 G	<i>Participation aux traitements des préposés forestiers et des chefs de cantonnement payés par l'Etat</i>	65 905,07	115 500,00	115 500,00	101 000,00		
	Svt plan de gestion annuel 2021 - voté en séance du conseil communal du 25.09.2020 et dûment visé par le directeur de la nature et des forêts le 2020 - le crédit regroupe notre participation aux frais de salaire du personnel ouvrier et une rallonge de 33.000.- pour les traitements des chefs de cantonnement et préposés forestiers						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectificatif 2020	Budget de 2021	Budget rectificatif 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/412/	412 Sylviculture						
	Total 412	173 914,03	201 000,00	199 250,00	191 000,00		
3/423/	423 Cogénération						
603110	Combustibles - Solides	124 611,82	175 880,00	138 800,00	160 250,00		
603110/99001	Achat de bois pour la centrale à combustion de bois (fonds forestiers de la commune - facturation interne)	38 759,03	38 880,00	38 800,00	20 250,00		
	Le crédit 2021 tient compte d'une coupe de +-450m3 (trituration) à raison de 45.-Eur./M3.						
603110/99002	Achat de bois pour la centrale à combustion de bois (domaine privé)	85 852,79	137 000,00	100 000,00	140 000,00		
	Les quantités de bois nécessaires pour assurer un fonctionnement fiable de la centrale de chauffage (soit 2 fours à 2MW) sont estimées à 13.000 - 15.000 m3 de copeaux Par délibération du conseil communal du 25/09/2020 le prix d'achat du bois acquis sur des clients raccordés au réseau de chauffage urbain a été fixé comme suit: - bois de feuillus (chêne, hêtre..) 38.-€/T le cas échéant +TVA - bois de résineux (épicéas,pins..) 38.-€/T le cas échéant +TVA Un supplément de 3,50.-€/tonne est payé pour des bois certifiés FSC (Forest Stewardship Council)						
606330	Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes destinés à la revente	171 467,26	167 500,00	172 500,00	173 000,00		
606330/99001	Achat de chaleur pour la revente auprès de la "Biogas Biekerich Soc. Coop.	171 467,26	167 500,00	172 500,00	173 000,00		
	Une convention ad hoc entre notre Commune et la coopérative "Biogas Biekerech" détermine le mode de facturation de la chaleur fournie. Cette convention fut ratifiée en séance du conseil communal du 15 février 2019 et perdure jusqu'au 31.12.2033.						
608112	Electricité	27 585,70	27 500,00	28 000,00	28 000,00		
608112/99001	Frais d'électricité de la centrale à copeaux de bois	27 585,70	27 500,00	28 000,00	28 000,00		
	Suivant nouveau contrat de fourniture signé le 9.10.2018 entre notre CE et le fournisseur EIDA SA, la tarification pour 2019 et les 4 années subséquentes tient compte d'un prix unique se montant à 64,19.-€/MWh htva, actuellement de 8%.						
608122	Petit équipement	35 462,10	40 000,00	40 000,00	42 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/423/	423 Cogénération						
608122/99001	Equipements pour le réseau de chauffage urbain Constitution d'un stock matériel pour l'entretien et le dépannage du réseau de chaleur (compteurs, tuyauteries, raccords, échangeurs de chaleuretc).	35 462,10	40 000,00	40 000,00	42 500,00		
608200	Achats incorporés aux ouvrages et produits	25 884,42	60 000,00	50 000,00	60 000,00		
608200/99001	Frais de déchetage et de transport du bois destiné à être incinéré dans la centrale de chauffage frais en rapport avec les actions de déchetage des bois en grume et de leur transport vers la centrale de chauffage	25 884,42	60 000,00	50 000,00	60 000,00		
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	303,66	1 000,00	500,00	750,00		
611120/99001	Chaleur - Facturation interne Point de consommation: Centrale avec combustion à copeaux de bois	303,66	1 000,00	500,00	750,00		
612200	Entretien et réparations	34 956,43	75 000,00	75 000,00	97 500,00		
612200/99001	Entretien de la centrale de chauffage de bois La centrale de chauffage de bois est en service depuis novembre 2008. Un four supplémentaire d'une puissance de 2 MW fut pris en fonction en septembre 2015. Les entretiens et frais liés à l'usure des installations sont estimés à +-55.000.-€/an.	27 777,95	50 000,00	55 000,00	70 000,00		
612200/99002	Entretien et réparations du réseau de chauffage urbain frais en rapport avec l'exploitation de notre réseau de chauffage	7 178,48	25 000,00	20 000,00	27 500,00		
688000	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00		
688000/99001	TVA payée à l'administration de l'Enregistrement et des Domaines	0,00	0,00	0,00	0,00		
Total	423	420 271,39	546 880,00	504 800,00	562 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/430/	430 Tourisme						
603120	Combustibles - Liquides	14 495,17	15 000,00	13 500,00	15 500,00		
603120/99001	Frais d'électricité - Moulin de Beckerich	14 495,17	15 000,00	13 500,00	15 500,00		
	Frais visant la consommation d'énergie électrique dans le complexe moulin de Beckerich (bâtiment fonctionnant depuis juillet 2006). Svt contrat de fourniture pour clients raccordés au réseau moyenne tension, signé par notre collègue échevinal en date du 9.10.2018 avec la société Eida de Beckerich, la tarification applicable pour 2019 et les 4 années subséquentes s'élève à 64,19.-/MWh (tarif unique hors TVA de 8%).						
608121	Fournitures d'entretien	33 471,17	34 000,00	23 000,00	47 000,00		
608121/99001	Fournitures pour l'entretien des infrastructures touristiques en générales et le complexe moulin de Beckerich en particulier	32 936,25	27 000,00	21 000,00	40 000,00		
	Menu matériel pour l'entretien des infrastructures jardinières et d'autres espaces verts - le crédit du budget 2021 renferme une rallonge de 18.000.- pour la fourniture de 20 tables pique-nique						
608121/99002	Fournitures pour la signalisation touristique	534,92	7 000,00	2 000,00	7 000,00		
608122	Petit équipement	800,00	5 000,00	3 500,00	20 000,00		
608122/99001	Acquisition de matériel culturel	800,00	5 000,00	3 500,00	5 000,00		
	Crédit pour l'acquisition d'œuvres d'art pour la "Millegalerie"						
608122/99002	Acquisition d'autres petits équipements pour le compte des "Millepätteren"	0,00	0,00	0,00	15 000,00		
	menu matériel pour l'équipe de retraités bénévoles assumant de petits travaux d'entretien et de restauration au moulin de Beckerich						
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	5 295,93	6 000,00	5 300,00	6 000,00		
611120/99001	Chaleur - Facturation interne - Moulin de Beckerich	5 295,93	6 000,00	5 300,00	6 000,00		
	facturation interne visant les frais de chaleur du complexe moulin de Beckerich (restaurant, brasserie, salles)						
611200	Loyers et charges mobilières	5 101,89	5 500,00	5 500,00	5 750,00		
611200/99001	Matériel informatique et machines de bureau pour le compte de la Millen asbl	5 101,89	5 500,00	5 500,00	5 750,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/430/	430 Tourisme						
	Location du matériel informatique (hard- & software) et d'un copieur couleur Konica Minolta (cf.contrat N_°SCAI-15296A1 du 23/02/2016 avec une durée de 55 mois, prix de location mensuel 154,80.-€ htva comprenant 1.500 copies N/B et 500 copies en couleur						
612200	Entretien et réparations	37 947,40	30 500,00	18 500,00	30 500,00		
612200/99001	Travaux d'entretien des infrastructures touristiques en générales	22 513,62	5 000,00	1 500,00	5 000,00		
	Frais en rapport avec l'entretien des aires de repos et d'autres espaces verts publics						
612200/99002	Travaux d'entretien des infrastructures touristiques (complexe moulin de Beckerich)	15 433,78	25 500,00	17 000,00	25 500,00		
	y compris rallonge de +-11.500.-ttc pour l'entretien des espaces verts au site du moulin (cf.offre du 4.11.2020 de "Les services de l'entraide", Troisvierges)						
648110 P	Subventions non affectées	7 554,00	8 000,00	7 857,00	8 250,00		
648110/99001 P	Cotisation à l'Office régional du tourisme de la région Centre/Ouest	7 554,00	8 000,00	7 857,00	8 250,00		
	Notre adhésion à l'ORT CENTRE/OUEST fut décidée en séance du conseil communal du 17 décembre 2015. Notre contribution annuelle est calculée à raison de 3.-Eur./habitant.						
648120 P	Subventions affectées	184 499,21	184 500,00	184 500,00	189 111,69		
648120/99001 P	Participation aux frais de l'association "d'Millen ASBL" selon convention	184 499,21	184 500,00	184 500,00	189 111,69		
	Suivant convention du 4 novembre 2016 notre participation se monte à 180.000.-€ (NI 794,54) à partir de l'exercice 2017. Une échéance indiciaire génère une augmentation de la participation communale à partir de l'année subséquente. La convention fut adoptée en séance du conseil communal du 1.12.2016 et approuvée par le Ministère de l'Intérieur le 20.06.2017 sous le N°57/17/CAC. La participation de 2021 est fonction de l'indice 834.76 du 01.01.2020.						
	Total 430	289 164,77	288 500,00	261 657,00	322 111,69		
3/441/	441 Transports routiers						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/441/	441 Transports routiers						
612140	Sous-traitance générale - Services de transport	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00		
612140/99001	Autres services de transport: CAR-SHARING	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00		
	Le collège échevinal entend mettre en place un service d'autopartage "CAR-SHARING" - les détails concernant le fonctionnement et la logistique d'un tel service restent à être clarifiés. Projet reporté ad ex. 2021						
612140 P	Sous-traitance générale - Services de transport	28 821,29	30 345,00	30 345,00	30 705,00		
612140/99002 P	Participation aux frais de fonctionnement du service "BUMMELBUS"	28 821,29	30 345,00	30 345,00	30 705,00		
	Service offert par l'asbl Forum pour l'Emploi. A partir de l'exercice 2017 les frais en rapport avec ce service ne sont plus assumés par le SI Réidener Kanton mais directement par les communes partenaires. Aux termes d'une convention ad hoc la participation financière des communes est calculée en fonction du nombre de leurs habitants (3,97.-€/hab.), de la superficie de la commune (3,06.-€/ha) et du nombre des localités (265.-€/localité). S'y ajoute une contribution forfaitaire de 8.246.-€/commune - les prédicts tarifs correspondent à l'indice 834,76 de la cote d'application de l'échelle mobile des salaires et s'entendent hors tva (3%). Pour 2021 notre participation se chiffre à 30.704,53.-€ ttc. et tient compte d'une population de 2.708 habitants.						
612200	Entretien et réparations	19 799,44	30 000,00	20 000,00	30 000,00		
612200/99001	Travaux d'entretien et de réparation des abris-bus	19 799,44	30 000,00	20 000,00	30 000,00		
	Frais inhérents à la vétusté des abris de bus - le programme d'action annuel prévoit la réfection complète de 2 abris-bus						
615100	Frais de marketing et de publicité	6 150,27	10 000,00	7 000,00	10 000,00		
615100/99001	Mesures en faveur du transport en commun	6 150,27	10 000,00	7 000,00	10 000,00		
	Affichages de sensibilisation, publicités, dépliants aux ménages, affichage des horaires aux divers arrêts-bus. * Service Nightrider: A partir de 2015 les subsides du MDDI ne reviennent plus à la société d'exploitation mais directement à la Commune. Une nouvelle convention tenant compte de cette innovation datant du 28/05/2015 avec la société Sales-Lentz a été votée en séance du conseil communal du 7/7/2015. Outre les frais pour les trajets parcourus et le temps d'instauration, les communes payent une contribution mensuelle forfaitaire calculée à raison de 0,08.-€/habitant. * Service Latenightbus: Le service prénommé fonctionne pour						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/441/	441 Transports routiers						
	notre commune depuis l'exercice 2006. Les frais en rapport avec ce service sont couverts par nos apports au "Réidener Kanton".						
615241	Frais de réception	0,00	7 500,00	1 500,00	7 500,00		
<i>615241/99001</i>	<i>Frais visant des actions par la commission de la mobilité</i>	0,00	7 500,00	1 500,00	7 500,00		
	Crédit à disposition de la commission de la mobilité - créée par délibération du conseil communal du 30.03.2018 et comptant en tout 6 membres						
	Total 441	54 771,00	82 845,00	58 845,00	83 205,00		
3/452/	452 Réseaux de télédistribution						
612200	Entretien et réparations	238,83	1 000,00	500,00	1 000,00		
<i>612200/99001</i>	<i>Travaux d'entretien et de réparation du réseau de l'antenne collective</i>	238,83	1 000,00	500,00	1 000,00		
	Droits d'auteur et redevances pour le raccordement des différents bâtiments communaux au réseau de l'antenne collective (fournisseur: ELTRONA INTERDIFFUSION S.A. se contente de nous facturer un seul raccordement)						
648110 P	Subventions non affectées	1 309,50	1 350,00	1 310,00	1 400,00		
<i>648110/99001 P</i>	<i>Participation aux frais de production d'une émission locale par l'asbl "Nordlicht TV" svt convention</i>	1 309,50	1 350,00	1 310,00	1 400,00		
	Participation aux frais de production d'une émission locale par "Nordlicht". La convention avec l'asbl "Nordlicht TV" avec siège à Moestroff du 5 octobre 2012 a été approuvée par notre conseil communal le 26 octobre 2012. Aux termes de cette convention notre commune s'engage à verser à l'association une participation financière de 0,50.-€ / habitant (situation au 1.janvier de l'année correspondante). Cette participation est versée en 2 tranches égales aux 15 février et 15 juillet de chaque année.						
	Total 452	1 548,33	2 350,00	1 810,00	2 400,00		
3/470/	470 Développement économique (ZAC, ZARE,)						
608121	Fournitures d'entretien	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/470/	470 Développement économique (ZAC, ZARE,)						
608121/99001	Fournitures favorisant le développement de la ZAE fournitures et actions dans l'intérêt de notre zone d'activités économiques	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00		
	Total 470	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00		
3/492/	492 Hôtellerie, restauration, brasserie, café						
608121	Fournitures d'entretien	0,00	12 500,00	10 000,00	12 500,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers - acquisitions en rapport avec les locaux gastronomiques du moulin de Beckerich Le crédit afférent sert au financement de diverses acquisitions pour le "Millerestaurant" et le cas échéant la "Millespännchen" (appareils de cuisine, meubles....)	0,00	12 500,00	10 000,00	12 500,00		
612200	Entretien et réparations	1 475,48	12 500,00	12 500,00	12 500,00		
612200/99001	Entretien et réparations au sein des locaux gastronomiques du moulin de Beckerich y compris les équipements de cuisine	1 475,48	12 500,00	12 500,00	12 500,00		
688000	Autres impôts et taxes	0,00	3 240,00	0,00	0,00		
688000/99001	TVA payée à l'administration de l'Enregistrement et des Domaines	0,00	3 240,00	0,00	0,00		
	Total 492	1 475,48	28 240,00	22 500,00	25 000,00		
3/493/	493 Projets de développement polyvalents						
648211 S	Participations à caractère général	144 899,57	185 633,00	177 005,62	194 425,00		
648211/99001 S	Participation aux frais du SI "Reidener Kanton" Suivant prévision budgétaire notre participation pour 2021 comprend les frais de fonctionnement proprement dits de 94.688.- ainsi qu'une participation pécuniaire dans les concepts suivants: LEADER: 24.372.- ... SPORT KREESS + CRECHE: 6.367,55.-	144 899,57	185 633,00	177 005,62	194 425,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/493/	493 Projets de développement polyvalents						
	... AGENCE IMMOBILIERE SOCIALE (AIS): 3.705.- ... TOURIST INFO POINT: 18.167.- ... TRANSPORT PUBLIC: 4.062.- ... ENERGIATELIER: 23.947.- ... PACTE CLIMAT: 19.116.- (notre quote part=15,15%). Notre participation quant au budget rectifié de 2020 est ramenée à 177.005.62.-Euros. A partir de l'exercice 2020 le paiement des primes pour appareils électroménagers n'est plus assumé par le syndicat mais par l'Energieatelier qui demande partant le remboursement auprès des communes concernées - voir nouvel article 3/532/648280/99001 ci-après						
	Total 493	144 899,57	185 633,00	177 005,62	194 425,00		
	Total général 4	1 176 201,77	1 542 068,00	1 370 729,52	1 672 766,69		
3/510/	5 Protection de l'environnement						
606352	510 Gestion des déchets						
606352	Poubelles et sacs poubelles destinés à la revente	4 500,00	2 500,00	500,00	0,00		
<i>606352/99001</i>	<i>Enlèvement des ordures - fournitures diverses</i>	4 500,00	2 500,00	500,00	0,00		
	Fourniture de containers, poubelles, sacs ...etc. Dans le cadre de la réorganisation de la collecte publique par le Sidec - projet auquel notre Commune avait donné son accord d'adhésion en séance du conseil communal du 26 novembre 2018 - la fourniture des poubelles avec transpondeur incombe au SIEDEC de sorte qu'il n'y a plus lieu de prévoir un crédit pour l'acquisition de nouvelles poubelles.						
612140	Sous-traitance générale - Services de transport	8 910,40	20 000,00	17 500,00	20 000,00		
<i>612140/99001</i>	<i>Frais d'enlèvement des déchets nocifs</i>	8 910,40	20 000,00	17 500,00	20 000,00		
	Frais en rapport avec des collectes ponctuelles d'objets nocifs et le cas échéant le dépôt de déchets ultimes par notre Commune aux installations de prétraitement au Fridhaff et ailleurs (les tarifs SIEDEC pour les Communes membres s'élèvent à 0,203,-Eur/kg + tarif forfaitaire de 40,60.-Eur/livraison)-cf.circulaire SIEDEC du 18 novembre 2019.						
	Autre sous-traitance générale (non incorporée directement aux ouvrages.	1 830,20					

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/510/	510 Gestion des déchets						
612180	travaux et produits)		3 500,00	2 500,00	4 500,00		
612180/99001	Frais de traitement des déchets verts par l'asbl Biogasvereenegung	1 830,20	3 500,00	2 500,00	4 500,00		
	Frais de traitement des déchets verts par l'intermédiaire de l'asbl "Biogasvereenegung" avec siège à Canach. Aux termes d'une convention du 9 janvier 2017, perdurant jusqu'au 30.11.2019, avec possibilité de tacite reconduction, le traitement des déchets verts nous est facturé avec un tarif correspondant à 20.-€/tonne ttc..Ces débours sont déduits d'un crédit exprès, instauré auprès du Sidec et nous remboursés par ledit Syndicat. Suivant courrier du 10/05/2016 du SIDEC un crédit de 10.215,72 Eur. a été réservé à notre commune pour la collecte des déchets en cause >> voir article 2/510/748380/99001						
648211 S	Participations à caractère général	230 975,99	244 000,00	240 000,00	256 000,00		
648211/99001 S	Participation aux frais d'exploitation du SIDEC	230 975,99	244 000,00	240 000,00	256 000,00		
	Les crédits inscrits aux budgets 2020 rectifié et 2021 tiennent compte des prévisions résultant de la circulaire SIDEC du 16 novembre 2020 et sont calculés en fonction de la réorganisation de la collecte publique s'appliquant à partir du 1 octobre 2020 - projet auquel notre Commune a donné son accord d'adhésion en séance du conseil communal du 26 novembre 2018. Le nouveau règlement-taxes en matière de gestion des déchets ménagers, encombrants et assimilés, dûment voté en séance du conseil communal du 18 décembre 2019 et approuvé par arrêté grand-ducal du 13.02.2020 et MINT le 25.02.2020, réf.:830xb0015/DZ, prévoit les redevances suivantes: * tout volume en poubelle supplémentaire par rapport au volume offert est susceptible d'une taxe unique de 0,25.-/litre suppl. * tout transpondeur au-delà de celui offert est susceptible d'une taxe de 10 €/pièce * l'échange d'une poubelle contre une poubelle à volume plus important est facturé d'une taxe unique de 0,25.-/litre suppl. * l'échange d'une poubelle contre une poubelle à volume plus petit est facturé avec une taxe forfaitaire de 10.-/poubelle * la taxe fixe annuelle pour les poubelles grises est fonction du volume de la poubelle, à savoir: ORD 60L ... 86.-; ORD 80L ... 106.-; ORD 120L ... 147.-; ORD 180L ... 203.-; ORD 240L ... 245.-; ORD 360 ... 332.-; ORD 660L ... 540.-; ORD 770L ... 630.-; ORD 1100L ... 900.- * la taxe variable, due pour chaque vidage individuel bimensuel de la poubelle grise est échelonnée comme suit: ORD 60L ... 1.73.-; ORD 80L ... 2.14.-; ORD 120L ... 2.97.-; ORD 180L ... 3.90.-; ORD 240L ... 4.95.-; ORD 360 ... 6.68.-; ORD 660L ... 10.88.-; ORD 770L ... 12.70.-; ORD 1100L ... 18.14.-						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/510/	510 Gestion des déchets						
	* un vidage au-delà de la fréquence bimensuelle des poubelles à 4 roues (660 à 1100L) est facturé à raison de 0.065.-/litre de poubelle vidée * les sacs-poubelles sont vendus au prix de 3.60.-/sac * les collectes séparatives (biodéchets (c.brun, papiers (bleu) et verres (vert)) sont en principe gratuites. Toutefois, en cas de dépassement du volume en poubelle supplémentaire par rapport au volume offert le traitement supplémentaire est facturé à raison de respectivement 0.038.-/litre/vidage de volume suppl. pour les biodéchets (<60l); 0.10.-/litre/an pour les vieux papiers/cartons; 0.142.-/litre/an pour les verres creux * taxe de dispense (poubelle grise) 50.-/an * taxe pour déchets encombrants (enlèvement sur commande) 0.35.-/kg * taxe forfaitaire 0.20.-/litre/an en fonction du volume de la poubelle grise						
	Total 510	246 216,59	270 000,00	260 500,00	280 500,00		
3/520/	520 Gestion des eaux usées						
608118	Autres fournitures non stockables	11 040,90	15 000,00	12 500,00	12 500,00		
608118/99001	Facturation interne concernant l'utilisation de la canalisation	11 040,90	15 000,00	12 500,00	12 500,00		
	Frais en rapport avec l'assainissement des eaux usées en provenance des divers bâtiments communaux (écoles, centres culturels, mairie,etc.)						
608121	Fournitures d'entretien	946,88	3 500,00	1 500,00	4 000,00		
608121/99001	Fourniture pour l'entretien du réseau de canalisation	946,88	3 500,00	1 500,00	4 000,00		
	acquisition dans l'intérêt de l'entretien et de la réfection du réseau de canalisation à l'intérieur des localités						
612200	Entretien et réparations	13 531,88	18 500,00	10 000,00	18 500,00		
612200/99001	Travaux d'entretien et de réparation des canalisations	13 531,88	18 500,00	10 000,00	18 500,00		
	en l'occurrence il s'agit notamment de travaux concernant la canalisation à l'intérieur des localités						
648211 S	Participations à caractère général	448 966,13	464 488,00	453 068,63	467 127,00		
648211/99001 S	Participation aux frais d'exploitation du SIDERO	448 966,13	464 488,00	453 068,63	467 127,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/520/	520 Gestion des eaux usées						
	Suivant budget pour l'exercice 2021 du Sidero notre redevance ordinaire ajustée pour 2020 est fixée à 453.068.- (464.488.-) et celle pour 2021 se monte à 467.127.- (dont 58.978,77 pour amortissements et 13.756,34 pour taxe de rejet et 230.376,46 à titre d'apports pour investissements).						
	Total 520	474 485,79	501 488,00	477 068,63	502 127,00		
3/532/	532 Mesure d'économie d'énergie						
648120 P	Subventions affectées	2 154,50	0,00	0,00	0,00		
<i>648120/99001 P</i>	<i>Subventions aux ménages pour les installations d'économie d'énergie - installations de collecte d'eau de pluie</i>	2 000,00	0,00	0,00	0,00		
	Cf. délibération du conseil communal du 4.8.2003 la subvention s'élève à 25% du coût d'investissement (y compris frais de réception) avec un max. de 1.000.-€. >>>>>>> à partir de l'exercice 2020 les subventions en cause sont comptabilisées sub article 4/532/240000/20060						
<i>648120/99003 P</i>	<i>Subventions aux ménages pour les installations d'économie d'énergie - assainissement thermique</i>	154,50	0,00	0,00	0,00		
	Aux termes de la délibération du conseil communal du 31.01.2005 avec visa du ministère de l'intérieur du 25.07.2006, réf.346/06/cr clj/kf, les primes en question, couvrant l'achat et la pose du matériel, ont été fixées comme suit : 1. système de régulation par sonde extérieure: a) vannes thermostatiques b) horloge-programmation c) isolation pour conduites d'eau chaude 2. isolation pour la toiture ou dalle sur dernier étage 3. isolation pour la dalle sur cave ou sous-sol (non-chauffés) 4. isolation pour façades 5. fenêtres; Le montant des primes, sous réserve que les mesures visées soient réalisées avec des matériaux écologiquement justifiables, correspond à 25% des frais d'investissement avec un max. de 500.-€ pour l'ensemble des mesures définies sous 1. - 25% des frais d'investissement avec un seuil max. de 500.-€ pour les mesures définies sous 2.- 25% des frais d'investissement avec un max.de 500.-€ pour les mesures définies sous 3. - 25% des frais d'investissement avec un seuil max. de 500.-€ pour les mesures définies sous 4.- 25% des frais d'investissement avec un seuil max.de 1.500.-€ pour les mesures définies sous 5. Les matériaux éligibles sont choisis par le conseil communal. >>>>>>> à partir de l'exercice 2020 les subventions en cause sont comptabilisées sub article 4/532/240000/20100						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/532/	532 Mesure d'économie d'énergie						
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	0,00	12 000,00	12 000,00	15 000,00		
<i>648800/99001 P</i>	<i>Remboursement des primes pour appareils électroménagers</i>	0,00	12 000,00	12 000,00	15 000,00		
	il s'agit du remboursement au profit du Réidener Energieatelier des primes par lui avancées aux ménages pour l'acquisition d'appareils électroménagers à classe d'efficacité énergétique A+++ . Un nouveau régime réglementaire pour l'octroi de telles primes a été arrêté en séance du 6.11.2020 - la nouvelle réglementation s'appliquant rétroactivement au 01.01.2020 prévoit au-delà des primes pour les appareils électroménagers à haute performance énergétique aussi une prime pour les frais de réparation d'un tel appareil. En outre les nouvelles dispositions prévoient l'introduction d'un délai de 10 ans pour pouvoir bénéficier d'une prime d'acquisition pour un même type d'appareil						
	Total 532	2 154,50	12 000,00	12 000,00	15 000,00		
3/542/	542 Protection de la nature						
615100	Frais de marketing et de publicité	2 055,08	5 000,00	2 500,00	5 000,00		
<i>615100/99001</i>	<i>Campagnes de sensibilisation et d'information dans l'intérêt de la protection de la nature</i>	2 055,08	5 000,00	2 500,00	5 000,00		
615241	Frais de réception	757,55	7 500,00	1 000,00	7 500,00		
<i>615241/99001</i>	<i>Frais visant des actions par la commission du climat et de l'environnement</i>	757,55	7 500,00	1 000,00	7 500,00		
	Crédit à disposition de la commission du climat et de l'environnement - créée par délibération du conseil communal du 30.03.2018 et comptant en tout 8 membres						
648120 P	Subventions affectées	43 515,09	30 950,00	15 855,94	19 850,00		
<i>648120/99001 P</i>	<i>Subventions aux ménages pour les plantations d'arbres fruitiers</i>	0,00	2 500,00	500,00	2 500,00		
	Subventions aux privés pour des plantations d'arbres fruitiers à haute tige, sous réserve qu'ils soient situés à l'intérieur du périmètre d'agglomération, à savoir: 18,59.-EUR/arbre fruitier (minimum 5 arbres) + 4,96.-EUR pour l'installation de protection individuelle/arbre - cf.délibération du 05.05.1993 En 2019, l'asbl Maison de l'Eau de l'Attert a entamé un projet pour favoriser la biodiversité et pour promouvoir une meilleure gestion des eaux pluviales sur les immeubles bâtis, consistant notamment en l'aménagement de jardins naturels chez les						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/542/	542 Protection de la nature						
	citoyens. Pour favoriser ce projet auprès des habitants le conseil d'administration de l'asbl propose un régime de primes pour récompenser la réalisation de tels aménagements écologiques. Le montant de la prime proposée serait de 100.- €/projet. Un projet de règlement afférent sera préparé par les responsables de la Maison de l'Eau - cf. leur missive du 14.11.2019.						
648120/99002 P	<i>Cotisations annuelles selon convention avec l'Alliance du Climat</i>	4 283,94	4 850,00	4 283,94	4 850,00		
	Cotisations annuelles selon convention avec l'Alliance du Climat. En séance du 20.04.1994, il fut décidé d'adhérer à l'alliance du climat. Une nouvelle convention "Klimabündnis Lëtzebuerg" remplaçant la convention initiale du 16.10.1995 fut approuvée en séance du conseil communal du 14.07.2008. L'apport financier des communes membres est fixé par la reunion plénière et se compose d'une part fixe, dont le montant ne pourra dépasser 3.000,-€ (NI 685,17) resp. d'une part variable calculée en fonction du nombre des habitants de la commune et correspondant à 0,40.-€/habitant ad NI 685,17.						
648120/99003 P	<i>Mesures de protection du milieu naturel</i>	31 920,15	13 000,00	1 000,00	1 500,00		
	A partir de l'année 2020 les mesures dans l'intérêt de la gestion des biotopes naturels sont assumées par le SICONA (voir programme d'action pour l'exercice 2020). Le crédit afférent sert au financement des frais de location de divers fonds humides sur des particuliers.						
648120/99004 P	<i>Participation aux frais du contrat rivière Attert</i>	7 311,00	10 600,00	10 072,00	11 000,00		
	Apport dans les frais du contrat de rivière Attert (convention signée en 2001 - soit 3.-Euros/habitant respectivement 4.-Euros/habitant à partir de l'exercice 2020.						
648211 S	Participations à caractère général	14 928,39	15 422,00	15 422,00	16 150,22		
648211/99004 S	<i>Participation aux frais d'exploitation du SICONA-CENTRE</i>	14 928,39	15 422,00	15 422,00	16 150,22		
	Suivant information dudit Syndicat notre participation aux frais généraux ordinaires pour 2021 s'élève à 16.150,22.-€. (notre délibération d'adhésion au Sicono-Centre date du 15.03.1999 et fut approuvée par arrêté grand-ducal du 05.11.1999)						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/542/	542 Protection de la nature						
648212 S	Participations à caractère spécifique	68 830,34	93 000,00	93 000,00	93 000,00		
<i>648212/99004 S</i>	<i>Participation aux frais des travaux réalisés par le SICONA</i>	68 830,34	93 000,00	93 000,00	93 000,00		
	Le programme d'action pour l'année 2021 approuvé en séance du conseil communal du 6.11.2020, prévoit des mesures à exécuter dans l'intérêt de la protection de la nature et des ressources naturelles de 390.735,69.-€, dont 93.000.-€ à charge du budget ordinaire. A noter que depuis l'exercice 2013 les subsides étatiques ne seront plus remboursés aux communes, mais y seront immédiatement réinvestis.						
	Total 542	130 086,45	151 872,00	127 777,94	141 500,22		
	Total général 5	852 943,33	935 360,00	877 346,57	939 127,22		
3/612/	6 Logements et équipements collectifs						
608112	612 Logements à prix réduit (social)						
608112	Electricité	1 100,93	3 000,00	1 650,00	2 500,00		
<i>608112/99001</i>	<i>Frais d'électricité</i>	1 100,93	3 000,00	1 650,00	2 500,00		
	Points de consommation: ancienne maison "Mathieu" à Beckerich, 1, Huewelerstrooss et raccords d'appoint dans les anciennes maisons presbytérales à Oberpallen/Beckerich ainsi que l'ancienne maison "Frising" à Beckerich. Un nouveau contrat de fourniture fut signé le 30.10.2019 avec EIDA SA pour une durée de 3 ans (tarifs variables : mono-horaire 0,0647.-/kWh - bi-horaire 0,0690.-/kWh jour resp. 0,0514.-/kWh nuit						
608114	Chaleur	637,05	1 750,00	1 000,00	1 500,00		
<i>608114/99001</i>	<i>Achat de chaleur - facturation interne</i>	637,05	1 750,00	1 000,00	1 500,00		
	Point de consommation: ancienne maison "Mathieu" sise à Beckerich, Huewelerstrooss						
608121	Fournitures d'entretien	3 937,62	15 000,00	5 000,00	15 000,00		
<i>608121/99001</i>	<i>Fournitures pour l'entretien, la réparation et le nettoyage des bâtiments</i>	3 937,62	15 000,00	5 000,00	15 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
	Il s'agit des bâtiments détenant des logements sociaux, à savoir à Beckerich (3x) à Oberpallen (2x) et à Noerdange (1x)						
612200	Entretien et réparations	1 068,97	15 000,00	6 500,00	15 000,00		
612200/99001	Travaux d'entretien et de réparation des bâtiments	1 068,97	15 000,00	6 500,00	15 000,00		
	en fonction des mêmes critères que sub article 3/612/608121/99001						
	Total 612	6 744,57	34 750,00	14 150,00	34 000,00		
3/622/	622 Circulation						
608121	Fournitures d'entretien	4 837,60	27 000,00	5 000,00	27 000,00		
608121/99001	Fournitures pour l'entretien de la signalisation routière	4 837,60	27 000,00	5 000,00	27 000,00		
	le crédit 2021 prévoit aussi une rallonge pour la mise en place de panneaux de signalisation LED pour sécuriser les passages piétonniers à hauteur des bâtiments scolaires						
612200	Entretien et réparations	163,12	10 000,00	5 000,00	10 000,00		
612200/99001	Entretien et réparation de la signalisation routière	163,12	10 000,00	5 000,00	10 000,00		
	Remise en état des passages pour piétons (passages zébrés) etc.						
	Total 622	5 000,72	37 000,00	10 000,00	37 000,00		
3/624/	624 Voirie vicinale						
608121	Fournitures d'entretien	4 971,21	15 000,00	8 000,00	15 000,00		
608121/99001	Fournitures pour l'entretien de la voirie	4 971,21	15 000,00	8 000,00	15 000,00		
	Menu matériel pour l'entretien de la voirie : concassé, sable, béton-asphaltique, bitume						
612200	Entretien et réparations	22 074,90	70 000,00	23 500,00	70 000,00		
612200/99001	Entretien et réparation de la voirie	22 074,90	70 000,00	23 500,00	70 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/624/	624 Voirie vicinale						
	Frais en rapport avec l'entretien de la voirie vicinale (travaux de réparation du domaine public après raccordements aux infrastructures publiques, fauchage et coupe des haies aux accotements, réfection des avaloirs, bouches d'égout et d'eau). Le coût pour l'entretien des espaces verts publics au nouveau lotissement Schonk/Heidchen à Beckerich revient pour 2021 à +-10.500.- (cf.offre signée le 4.11.2020 avec l'asbl "les services de l'entraide" Troisierges)						
	Total 624	27 046,11	85 000,00	31 500,00	85 000,00		
3/626/	626 Cimetières						
608112	Electricité	1 374,67	1 500,00	1 400,00	1 500,00		
608112/99001	Frais d'électricité aux 3 morgues	1 374,67	1 500,00	1 400,00	1 500,00		
	Il s'agit des morgues aux cimetières de Beckerich, Elvange et Noerdange. Un nouveau contrat de fourniture fut signé le 30.10.2019 avec EIDA SA pour une durée de 3 ans (tarifs variables : mono-horaire 0,0647.-/kWh - bi-horaire 0,0690.-/kWh jour resp. 0,0514.-/kWh nuit						
608121	Fournitures d'entretien	592,27	10 000,00	800,00	10 000,00		
608121/99001	Fournitures pour l'entretien des diverses morgues	360,36	5 000,00	500,00	5 000,00		
	Acquisitions courantes inhérentes à la vétusté des trois bâtiments concernés						
608121/99002	Fournitures pour l'entretien et la réparation des infrastructures	231,91	5 000,00	300,00	5 000,00		
	Frais pour matériaux d'entretien concernant les cimetières à Beckerich, Noerdange, Oberpallen et Elvange.						
612180	Autre sous-traitance générale (non incorporée directement aux ouvrages, travaux et produits)	11 940,94	18 750,00	15 000,00	18 500,00		
612180/99001	Travaux de fossoyeur sous-traités à une firme privée	11 940,94	18 750,00	15 000,00	18 500,00		
	Depuis 2001, les travaux de fossoyeur sont effectués par une firme privée						
612200	Entretien et réparations	17 073,06	45 000,00	19 000,00	45 000,00		
612200/99001	Travaux d'entretien et de réparation des diverses morgues	0,00	5 000,00	1 500,00	5 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/626/	626 Cimetières						
	Travaux à effectuer pour compte des morgues aux cimetières de Beckerich, Elvange et Noerdange.						
612200/99003	Travaux d'entretien et de réparation des infrastructures	17 073,06	40 000,00	17 500,00	40 000,00		
	Frais pour travaux d'entretien et de réparation à effectuer dans l'intérêt des infrastructures aux cimetières (columbarium, sentiers ...). A partir de l'exercice 2018 les entretiens des sentiers et des espaces verts sont assumés par les services de l'Entraide CNDS asbl, Troisvierges - svt offre, approuvée par le CE le 4 novembre 2020 le coût pour l'entretien des 4 cimetières revient en 2021 à environ 12.500.-ttc. La réfection de la voie d'accès au cimetière de Beckerich est estimée à 20.000.- (l'exécution de ces travaux est reportée ad ex.2021)						
621000	Rémunérations des salariés	0,00	3 715,00	3 730,00	0,00		
621000/99004	Salaires bruts des femmes charges	0,00	3 715,00	3 730,00	0,00		
	en l'occurrence il s'agit de la rémunération brute revenant à la femme de charge assumant nouvellement le nettoyage des morgues à raison de 2 heures/semaine. A partir de l'exercice 2021 les rémunérations des femmes de charge sont comptabilisées sous les articles 3/130/621000/99004 et 3/130/623000/99004						
623000	Charges sociales (part patronale)	0,00	611,00	601,00	0,00		
623000/99004	Charges sociales (part patronale) - femmes de charge	0,00	611,00	601,00	0,00		
	voir commentaire sub article 3/626/621000/99004						
648211 S	Participations à caractère général	275,16	276,00	275,16	275,16		
648211/99001 S	Cotisation annuelle au SICEC	275,16	276,00	275,16	275,16		
	Il s'agit de notre cotisation annuelle au profit du syndicat intercommunal pour la construction et l'exploitation d'un crématoire (SICEC), déterminée en fonction du nombre d'habitants des communes membres (cf.résultats du dernier recensement général de la population en 2011.						
	Total 626	31 256,10	79 852,00	40 806,16	75 275,16		
3/627/	627 Ateliers						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/627/	627 Ateliers						
603600	Carburants	23 847,24	30 000,00	17 500,00	30 000,00		
603600/99001	Carburants	23 847,24	30 000,00	17 500,00	30 000,00		
	Frais visant les combustibles du parc automobile (carburants, location batteries..)						
608112	Electricité	921,06	1 750,00	1 300,00	1 300,00		
608112/99001	Electricité	921,06	1 750,00	1 300,00	1 300,00		
	Consommation d'électricité dans l'atelier communal (Ellerstroos,Beckerich) et ancienne garage Bonenberger à Hovelange-Halt. Un nouveau contrat de fourniture fut signé le 30.10.2019 avec EIDA SA pour une durée de 3 ans (tarifs variables : mono-horaire 0,0647.-/kWh - bi-horaire 0,0690.-/kWh jour resp. 0,0514.-/kWh nuit						
608121	Fournitures d'entretien	31 004,13	49 500,00	32 000,00	50 000,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien des bâtiments	10 873,28	16 500,00	11 000,00	16 500,00		
	Fournitures liées à la vétusté des bâtiments de notre service technique						
608121/99002	Fournitures d'entretien des véhicules	20 130,85	33 000,00	21 000,00	33 500,00		
	Achats de pneu, pièces de rechange etc... pour véhicules automoteurs.						
608122	Petit équipement	67 049,03	70 000,00	70 000,00	72 000,00		
608122/99001	Autre petit équipement	67 049,03	70 000,00	70 000,00	72 000,00		
	Matériel et outils inhérents au bon fonctionnement de notre service technique.						
608160	Vêtements professionnels	0,00	27 000,00	7 500,00	27 000,00		
608160/99001	Vêtements professionnels et de sécurité	0,00	27 000,00	7 500,00	27 000,00		
	le collègue échevinal entend doter les salariés à tâche manuelle, affectés à l'atelier communal avec des vêtements professionnels uniformes						
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	21 517,11	5 000,00	4 250,00	2 750,00		
611120/99001	Chaleur - facturation interne : Atelier communal	2 267,11	3 000,00	2 500,00	2 750,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/627/	627 Ateliers						
611120/99002	Chaleur-facturation interne: Atelier communal - Ellerstrooss à Beckerich <i>Loyers et charges locatives concernant le hall de stockage à Noerdange</i>	19 250,00	2 000,00	1 750,00	0,00		
	cf.délibération du conseil communal du 12/06/2019 portant approbation du bail à loyer afférent comprenant un prix mensuel de 1.750.-€. Par lettre du 1 juillet 2019 le collège échevinal a résilié le contrat avec effet au 31.01.2020						
611200	Loyers et charges mobilières	61 248,00	61 500,00	61 248,00	51 040,00		
611200/99001	<i>Location d'une nouvelle balayeuse</i>	61 248,00	61 500,00	61 248,00	51 040,00		
	Un contrat de location pour une nouvelle balayeuse DULEVO 6000 avec la sarl Sermatec de Steinsel fut signé le 31.08.2018 avec une durée de 3 ans. Le contrat a débuté le 15.11.2018. La charge locative mensuelle s'élève à 5,104.-TVA incl. Les frais d'entretien ainsi que les frais d'assurance et autres sont à charge de notre Commune.						
612200	Entretien et réparations	20 063,83	51 000,00	45 500,00	51 000,00		
612200/99001	<i>Entretien et réparation des bâtiments</i>	4 497,98	16 000,00	18 000,00	16 000,00		
	Il s'agit de travaux ordinaires liés à la vétusté des bâtiments techniques, dont notamment l'atelier communal - le crédit du budget rectifié est majoré de 2.000.-€ par rapport au budget initial pour assurer le financement de travaux de réfection de la toiture du hall technique dans la Dikrecherstrooss						
612200/99002	<i>Entretien et réparation des véhicules</i>	15 565,85	35 000,00	27 500,00	35 000,00		
	Crédit pour les révisions et inspections des véhicules automoteurs y compris une rallonge pour l'installation d'un système de "tracking" (9.000.-)						
621000	Rémunérations des salariés	750 295,96	796 500,00	819 000,00	847 000,00		
621000/99001	<i>Rémunération des salariés à tâche manuelle (anc.ouvriers) - rémunération brute</i>	750 295,96	796 500,00	819 000,00	847 000,00		
	en l'occurrence il s'agit des rémunérations brutes revenant aux salariés à tâche manuelle affectés aux ateliers communaux à savoir les services 'réseaux et infrastructures', 'maintenance et entretien' et 'entretien des espaces verts' - cf.organigramme approuvé en séance du conseil communal du 26 février 2020.						
623000	Charges sociales (part patronale)	121 840,24	127 500,00	132 000,00	142 700,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectificatif 2020	Budget de 2021	Budget rectificatif 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/627/	627 Ateliers						
623000/99001	Charges sociales sur rémunération brute des salariés à tâche manuelle (anc.ouvriers) voir commentaire sub article 3/627/621000/990001	121 840,24	127 500,00	132 000,00	142 700,00		
	Total 627	1 097 786,60	1 219 750,00	1 190 298,00	1 274 790,00		
3/628/	628 Hygiène publique						
602000	Matières consommables	1 614,60	3 000,00	2 000,00	3 500,00		
602000/99001	Hygiène publique: Achats de produits pour la campagne de dératisation Frais en rapport avec les actions de dératisation annuelles	1 614,60	3 000,00	2 000,00	3 500,00		
608121	Fournitures d'entretien	1 159,59	2 500,00	1 500,00	2 500,00		
608121/99001	Hygiène publique: Fournitures pour l'entretien des infrastructures Menu matériel pour les toilettes publiques	1 159,59	2 500,00	1 500,00	2 500,00		
612200	Entretien et réparations	834,59	5 000,00	1 000,00	5 000,00		
612200/99001	Hygiène publique: Travaux pour l'entretien des infrastructures Frais concernant des travaux d'entretien aux infrastructures d'hygiène publique, (notamment toilettes publiques)	834,59	5 000,00	1 000,00	5 000,00		
621000	Rémunérations des salariés	1 810,91	1 865,00	1 865,00	0,00		
621000/99004	Rémunérations des femmes de charge rémunération brute revenant au personnel chargé du nettoyage des toilettes publiques. A partir de l'exercice 2021 les rémunérations des femmes de charge sont comptabilisées sous les articles 3/130/621000/99004 et 3/130/623000/99004	1 810,91	1 865,00	1 865,00	0,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	294,05	310,00	302,00	0,00		
623000/99004	Charges sociales (Part patronale) - Femmes de charge voir commentaire sub article 3/628/621000/99004 ci-avant	294,05	310,00	302,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectificatif 2020	Budget de 2021	Budget rectificatif 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/628/	628 Hygiène publique						
	Total 628	5 713,74	12 675,00	6 667,00	11 000,00		
3/630/	630 Alimentation en eau						
608112	Electricité	7 447,04	12 500,00	14 200,00	14 200,00		
608112/99001	Frais d'électricité: réservoirs d'eau et station de pompage	7 447,04	12 500,00	14 200,00	14 200,00		
	A savoir: bassins d'eau à Schweich et Raatzkopp à Hovelange, pompe Lavoir à Beckerich et station de pompage à Hovelange. Un nouveau contrat de fourniture fut signé le 30.10.2019 avec EIDA SA pour une durée de 3 ans (tarifs variables : mono-horaire 0,0647.-/kWh - bi-horaire 0,0690.-/kWh jour resp. 0,0514.-/kWh nuit						
608121	Fournitures d'entretien	34 908,01	50 000,00	47 500,00	53 000,00		
608121/99001	Fournitures pour l'entretien des stations de pompes et réservoirs	1 978,77	10 000,00	12 500,00	13 000,00		
	Stock matériel à entretenir et à reconstituer régulièrement						
608121/99002	Fournitures pour l'entretien du réseau d'adduction d'eau	32 929,24	40 000,00	35 000,00	40 000,00		
	Stock de matériel à entretenir et à reconstituer régulièrement (tuyauteries, compteurs d'eau avec module rado, rallonges, coudes, détecteur de fuiteetc.						
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	11 827,10	15 000,00	12 500,00	13 000,00		
611120/99001	Achat d'eau - facturation interne	11 827,10	15 000,00	12 500,00	13 000,00		
	consommation dans les divers bâtiments communaux respectivement prélevée aux divers points de tirage						
612110	Sous-traitance générale - Services d'experts / Etudes / Travaux	0,00	16 500,00	16 500,00	16 500,00		
612110/99001	Analyses périodiques des eaux de source	0,00	16 500,00	16 500,00	16 500,00		
	Cf.devis de l'Administration de la gestion de l'eau (AGE) du 16/11/2017 prévoyant pour 2018, chaque fois 36 contrôles chimiques respectivement microbiologiques de l'eau potable et un contrôle complet selon le règlement grand-ducal du 7.10.2002						
612200	Entretien et réparations	8 893,98	50 000,00	15 000,00	50 000,00		
612200/99001	Travaux d'entretien et de réparation des stations de pompes et réservoirs	8 893,98	25 000,00	10 000,00	25 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/630/	630 Alimentation en eau						
612200/99002	Travaux d'entretien et de réparation des conduites d'eau Frais pour l'entretien et la réparation des conduites du réseau d'eau	0,00	25 000,00	5 000,00	25 000,00		
613481	Honoraires de consultance externe et d'expertise	2 808,00	15 000,00	12 000,00	12 500,00		
613481/99001	Frais d'études relatifs à la création de zones de protection d'eau souterraine aux parages des forages - captages de nos sources Il s'agit des frais en rapport avec la délimitation des zones de protection des sources et des forages captages exploités par notre commune, à savoir: a) forage-captage ophelie 1 b) forage-captage ophelie 2 c) captage mellèschbour d) captage wäschbour e) captage de la source "Tunnel". Aux termes de la convention du 19 mai 2020 - ratifiée en séance du conseil communal du 8 juin 2020 - concernant la collaboration régionale des programmes de mesures en zone de protection autour des captages d'eau potable, dûment signée entre le Ministère de l'Environnement, le SI "DEA" et les communes de Beckerich, Bissen, Ell, Grosbous, Mertzig, Préizerdaul, Redange-sur-Attert et Winrange, les travaux de coordination liés à ces programmes sont assumés par un "animateur". Pendant les 2 premières années à partir de la signature de cette convention les frais de l'animateur sont subventionnés à raisons de 100% par l'Etat. A partir de la 3e année l'Etat prendra à charge 75% et les 25% restant incombent aux exploitants des eaux potables. La quote part de notre Commune se monte en principe à partir de 2022 à 14% des frais éligibles, +-31.000 * 14% = 4340.-. La convention embrasse une durée cinq années et tient compte d'un débit annuel pour notre Commune de 525.253 m3.	2 808,00	15 000,00	12 000,00	12 500,00		
649000	Dotations aux provisions d'exploitation	64 966,50	71 500,00	70 875,00	72 500,00		
649000/99001	Dotation à la provision pour la taxe de prélèvement d'eau sur l'eau prélevée par notre commune A partir de l'année 2010 les communes responsables de la fourniture d'eau, sont obligées de par la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau (art.15) à régler au profit du receveur de l'Administration de l'Enregistrement une taxe de prélèvement d'eau qui est fixée à 0,10.-€ par m3 d'eau prélevé dans une eau de surface resp. souterraine (voir également circulaire ministérielle n°2827 du 23/10/2009).	24 468,00	27 500,00	27 375,00	28 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/630/	630 Alimentation en eau						
649000/99002	<p>A partir du 01.01.2015 cette taxe est portée à 0.125.-€ par mètre cube (cf.article 33 de la loi du 19 décembre 2014 relative à la mise en oeuvre du paquet d'avenir). Le crédit afférent tient compte d'un prélèvement journalier de +-625m3</p> <p><i>Dotation à la provision pour la taxe de prélèvement d'eau sur l'eau prélevée par la commune de Hobscheid</i></p>	1 818,63	2 750,00	2 500,00	2 750,00		
649000/99003	<p>En partant d'un prélèvement journalier de +-60 m3 A partir du 01.01.2015 la taxe de prélèvement est de 0,125.-€ par mètre cube (cf.article 33 de la loi du 19 décembre 2014 relative à la mise en oeuvre du paquet d'avenir).</p> <p><i>Dotation à la provision pour la taxe de prélèvement d'eau sur l'eau prélevée par la SA des Eaux Minérales</i></p>	38 679,87	41 250,00	41 000,00	41 250,00		
688000	Autres impôts et taxes	0,00	300,00	8 713,00	0,00		
688000/99001	<i>TVA payée à l'administration de l'Enregistrement et des Domaines</i>	0,00	300,00	8 713,00	0,00		
	<p>Le paiement de la TVA pour l'exercice 2020 tient compte d'un total de la TVA en aval de 21.644.- et d'un total de la tva en amont de 12.931.-€. Quant à l'ex.2021 il s'agit d'un total TVA en aval de 22.055.- et d'un total TVA en amont de 24.192.- et le remboursement en résultant figure sub article 2/630/748391/99001</p>						
	Total 630	130 850,63	230 800,00	197 288,00	231 700,00		
3/640/	640 Eclairage public						
608112	Electricité	32 482,37	40 000,00	35 000,00	37 500,00		
608112/99001	<i>Frais d'électricité - facturation EIDA SA (Consommation)</i>	32 482,37	40 000,00	35 000,00	37 500,00		
	<p>Frais d'électricité de l'éclairage public. Un nouveau contrat de fourniture a été signé le 30.10.2019 avec EIDA SA pour une durée de 3 ans (tarifs variables : mono-horaire 0,0647.-/kWh - bi-horaire 0,0690.-/kWh jour resp. 0,0514.-/kWh nuit</p>						
608121	Fournitures d'entretien	31 035,51	39 000,00	39 000,00	44 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/640/	640 Eclairage public						
608121/99001	Fournitures pour l'entretien de l'éclairage public Remplacement de divers réverbères conventionnels par des modules LED; En partant d'un remplacement annuel de 55 installations avec un coût moyen de 800.-/lampadaire, le crédit nécessaire s'élève à 44.000.-Eur. Les éclairage LED sont subventionnés avec un maximum de 100.-/point lumineux.	31 035,51	39 000,00	39 000,00	44 000,00		
612200	Entretien et réparations	14 394,14	23 000,00	17 500,00	23 000,00		
612200/99001	Entretien et réparation de l'éclairage public	14 394,14	23 000,00	17 500,00	23 000,00		
	Total 640	77 912,02	102 000,00	91 500,00	104 500,00		
3/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
603120	Combustibles - Liquides	0,00	3 000,00	0,00	0,00		
603120/99001	Fais de chauffage (mazout) dans les bâtiments non affectés	0,00	3 000,00	0,00	0,00		
608112	Electricité	872,52	3 500,00	1 500,00	2 000,00		
608112/99001	Frais d'électricité dans les bâtiments non-affectés Un nouveau contrat de fourniture fut signé le 30.10.2019 avec EIDA SA pour une durée de 3 ans (tarifs variables : mono-horaire 0,0647.-/kWh - bi-horaire 0,0690.-/kWh jour resp. 0,0514.-/kWh nuit	872,52	3 500,00	1 500,00	2 000,00		
608121	Fournitures d'entretien	0,00	2 500,00	500,00	2 500,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien pour les immeubles non affectés	0,00	2 500,00	500,00	2 500,00		
612200	Entretien et réparations	0,00	2 500,00	500,00	2 500,00		
612200/99001	Entretien et réparations dans des bâtiments non affectés	0,00	2 500,00	500,00	2 500,00		
	Total 650	872,52	11 500,00	2 500,00	7 000,00		
	Total général 6	1 383 183,01	1 813 327,00	1 584 709,16	1 860 265,16		
	7 Santé						
3/740/	740 Services de santé publique						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/740/	740 Services de santé publique						
608122	Petit équipement	5 558,00	6 500,00	6 500,00	7 000,00		
608122/99001	Petit équipement: Matériel de sécurité et matériel d'aide d'urgence	5 558,00	6 500,00	6 500,00	7 000,00		
	Le programme 2020 prévoit la fourniture et mise en place d'un défibrillateur sur le site du moulin de Beckerich. L'endroit pour l'installation d'un appareil en 2021 reste à être déterminé.						
612300	Contrats de maintenance	1 711,94	4 000,00	4 000,00	4 800,00		
612300/99001	Contrats de maintenance pour les défibrillateurs	1 711,94	4 000,00	4 000,00	4 800,00		
	En partant de frais de +-800.-/appareil (endroits actuels: hall sportif, terrain de football, école Elvange, centre culturel Noerdange, entrée Dillendapp en face de la maison communale)						
648330 P	Aides aux enfants	0,00	2 000,00	750,00	2 000,00		
648330/99001 P	Aide aux parents d'élèves inscrits aux cours "SOS-LRS"	0,00	2 000,00	750,00	2 000,00		
	Crédit pour le couvremnt des aides financières revenant aux parents dont l'enfant poursuit des cours "SOS-LRS" - soit en principe un soutient correspondant à un tiers des frais que les parents doivent payer au service en question						
	Total 740	7 269,94	12 500,00	11 250,00	13 800,00		
	Total général 7	7 269,94	12 500,00	11 250,00	13 800,00		
3/810/	8 Loisirs, culture et culte						
	810 Loisirs						
608121	Fournitures d'entretien	0,00	5 000,00	250,00	5 000,00		
608121/99001	Fournitures pour l'entretien, la réparation et le nettoyage des bâtiments	0,00	5 000,00	250,00	5 000,00		
	Il s'agit des frais en rapport avec la salle informatique dans l'école à Elvange						
612300	Contrats de maintenance	0,00	5 000,00	250,00	5 000,00		
612300/99001	Contrat de Maintenance Ordinateurs de la Salle Informatique	0,00	5 000,00	250,00	5 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/810/	810 Loisirs						
	Les travaux visés sont assumés depuis 2012 par la société Eida S.A. de Beckerich. Dans sa correspondance du 27.07.2012 le collège échevinal a opté pour un service de maintenance et de dépannage à la demande. Les frais en rapport avec ces interventions nous sont facturés avec un horaire net de +-78.-€ (NI 775.17). Les déplacements sont facturés à raison de 0,50.-€/km parcouru.						
642800	Autres indemnités	0,00	1 500,00	250,00	3 000,00		
642800/99001	Indemnités diverses pour services de tiers	0,00	1 500,00	250,00	3 000,00		
	Le cas échéant, honoraires des chargés de cours						
648120 P	Subventions affectées	22 620,00	27 000,00	24 120,00	27 000,00		
648120/99001 P	Subventions aux associations (Fanfares, chorales et autres)	22 620,00	27 000,00	24 120,00	27 000,00		
	Les subsides sont alloués cf. aux critères arrêtés dans le règlement afférent dûment voté en séance du conseil communal du 26 avril 2019 et publié le 27 mai 2019						
	Total 810	22 620,00	38 500,00	24 870,00	40 000,00		
3/821/	821 Terrains de sports						
603120	Combustibles - Liquides	1 924,13	5 000,00	2 000,00	5 000,00		
603120/99001	Mazout de chauffage des installations sur le terrain de sport	1 924,13	5 000,00	2 000,00	5 000,00		
608112	Electricité	2 238,66	3 000,00	2 500,00	3 000,00		
608112/99001	Frais d'électricité des différents terrains de sport	2 238,66	3 000,00	2 500,00	3 000,00		
	Un nouveau contrat de fourniture fut signé le 30.10.2019 avec EIDA SA pour une durée de 3 ans (tarifs variables : mono-horaire 0,0647.-/kWh - bi-horaire 0,0690.-/kWh jour resp. 0,0514.-/kWh nuit						
608121	Fournitures d'entretien	11 154,55	15 000,00	8 500,00	17 500,00		
608121/99001	Fournitures pour l'entretien des terrains de sport	7 852,07	15 000,00	8 500,00	17 500,00		
	fournitures en rapport avec la révision des installations sanitaires, d'éclairage,...etc. sur le terrain de football et le Ministade						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/821/	821 Terrains de sports						
608121/99002	Fournitures pour l'entretien des terrains de sport >>>> article devient caduque (double emploi) voir sub article 3/821/608121/99001 ci-avant	3 302,48	0,00	0,00	0,00		
612200	Entretien et réparations	3 091,90	5 500,00	3 500,00	6 000,00		
612200/99001	Travaux d'entretien des terrains de sports y compris les installations Frais en rapport avec l'entretien de la buvette, les lumières de projection nettoyage assuré par firme privée	3 091,90	5 500,00	3 500,00	6 000,00		
	Total 821	18 409,24	28 500,00	16 500,00	31 500,00		
3/822/	822 Halls sportifs						
608112	Electricité	5 218,24	6 000,00	6 000,00	6 000,00		
608112/99001	Frais d'électricité du hall sportif Svt contrat de fourniture pour clients raccordés au réseau moyenne tension, signé le 9.10.2018 entre notre CE et le fournisseur EIDA SA, la tarification pour 2019 et les 4 années subséquentes tient compte d'un prix unique se montant à 64,19.- €/MWh htva (actuellement de 8%).	5 218,24	6 000,00	6 000,00	6 000,00		
608121	Fournitures d'entretien	8 652,23	14 500,00	12 000,00	15 000,00		
608121/99001	Fournitures pour l'entretien, la réparation du hall sportif	8 652,23	14 500,00	12 000,00	15 000,00		
608122	Petit équipement	1 619,28	12 500,00	5 000,00	12 500,00		
608122/99001	Acquisition divers équipements sportifs Fournitures d'équipements pour le hall des sports	1 619,28	12 500,00	5 000,00	12 500,00		
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	7 067,16	8 000,00	7 100,00	8 000,00		
611120/99001	Fourniture de chaleur au Hall sportif Facturation interne: point de livraison Hall des Sports	7 067,16	8 000,00	7 100,00	8 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectificatif 2020	Budget de 2021	Budget rectificatif 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/822/	822 Halls sportifs						
611200	Loyers et charges mobilières	389,70	1 750,00	0,00	0,00		
611200/99001	Prises en location diverses	389,70	1 750,00	0,00	0,00		
	Il s'agit des frais en rapport avec la location du distributeur de boissons, essuie-mains au hall des sports						
612200	Entretien et réparations	33 786,13	25 000,00	12 500,00	25 000,00		
612200/99001	Travaux d'entretien et de réparation du hall sportif	33 786,13	25 000,00	12 500,00	25 000,00		
621000	Rémunérations des salariés	108 980,88	142 400,00	95 455,00	120 200,00		
621000/99003	Rémunérations des salariés à tâche manuelle	43 679,93	75 700,00	28 505,00	53 000,00		
	rémunération des salariés (anc.ouvriers) affectés principalement au hall sportif. A noter que la dernière embauche eut lieu le 01.10.2020.						
621000/99004	Rémunérations des femmes de charge	65 300,95	66 700,00	66 950,00	67 200,00		
	Rémunération brute revenant à la femme de charge/concierge affectée au hall sportif						
623000	Charges sociales (part patronale)	17 699,54	23 450,00	15 367,00	19 945,00		
623000/99003	Charges sociales (Part patronale) - Salariés à tâche manuelle	7 092,90	12 500,00	4 582,00	9 000,00		
	même commentaire que sub article 3/822/621000/99003 ci-avant						
623000/99004	Charges sociales sur rémunérations des femmes de charge	10 606,64	10 950,00	10 785,00	10 945,00		
	Charges sociales sur rémunération brute revenant à la femme de charge/concierge affectée au hall sportif						
	Total 822	183 413,16	233 600,00	153 422,00	206 645,00		
3/823/	823 Piscines						
648211 S	Participations à caractère général	334 371,00	348 850,00	366 183,89	429 435,38		
648211/99001 S	Participation aux frais d'exploitation du SI "Reidener Schwemm	334 371,00	348 850,00	366 183,89	429 435,38		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/823/	823 Piscines						
	Svt prévisions budgétaires 2021 dudit syndicat - notre quote-part est de 20,04% A partir de l'exercice 2022 il y a lieu de prévoir pour les années 2022-2024 un apport en capital de 301.029,37.- >>> voir volet extraordinaire						
	Total 823	334 371,00	348 850,00	366 183,89	429 435,38		
3/825/	825 Associations sportives						
648120 P	Subventions affectées	21 850,00	45 000,00	23 000,00	45 000,00		
<i>648120/99001 P</i>	<i>Subventions aux associations sportives</i>	21 850,00	45 000,00	23 000,00	45 000,00		
	Les subsides sont alloués cf. aux stipulations arrêtées dans le règlement afférent dûment voté en séance du conseil communal du 26 avril 2019 et publié le 27 mai 2019.						
	Total 825	21 850,00	45 000,00	23 000,00	45 000,00		
3/829/	829 Autres Sports						
608122	Petit équipement	0,00	30 000,00	12 500,00	30 000,00		
<i>608122/99001</i>	<i>Aires de jeu</i>	0,00	30 000,00	12 500,00	30 000,00		
	notamment des fournitures et frais en rapport avec le parcours de fitness et les aires de jeux aménagées hors des terrains scolaires, à savoir à Beckerich (Schonk + hall sportif), Noerdange (centre et gare). Le budget 2021 prévoit une rallonge pour aménager une cabane à Beckerich, Schonk (+-8.000.-)						
	Total 829	0,00	30 000,00	12 500,00	30 000,00		
3/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
603120	Combustibles - Liquides	1 309,35	3 000,00	1 500,00	3 500,00		
<i>603120/99001</i>	<i>Frais de mazout de chauffage</i>	1 309,35	3 000,00	1 500,00	3 500,00		
	Frais de mazout pour la salle de musique située dans la rue "Kuelebiërg" à Beckerich						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
608112	Electricité	4 209,10	6 500,00	4 500,00	6 500,00		
608112/99001	Frais d'électricité des différents bâtiments culturels	4 209,10	6 500,00	4 500,00	6 500,00		
	3 centres culturels, 1 salle des fêtes et 1 salle de musique. Svt contrat de fourniture pour clients raccordés au réseau moyenne tension, signé le 9.10.2018 entre notre CE et le fournisseur EIDA SA, la tarification pour 2019 et les 4 années subséquentes tient compte d'un prix unique se montant à 64,19.- €/MWh htva (actuellement de 8%).						
608121	Fournitures d'entretien	10 896,73	25 000,00	5 500,00	25 000,00		
608121/99001	Fournitures pour l'entretien, la réparation des bâtiments culturels	10 896,73	25 000,00	5 500,00	25 000,00		
	3 centres culturels, 1 salle des fêtes, salles de conférence au moulin et 1 salle de musique						
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	4 340,00	7 000,00	4 750,00	5 000,00		
611120/99001	Chaleur - facturations internes:	4 340,00	7 000,00	4 750,00	5 000,00		
	Achat de chaleur - Facturation interne Points de consommation: centres culturels à Beckerich, Noerdange et Elvange						
612200	Entretien et réparations	12 777,45	25 000,00	12 750,00	25 000,00		
612200/99001	Travaux d'entretien et de réparation des bâtiments culturels	12 777,45	25 000,00	12 750,00	25 000,00		
621000	Rémunérations des salariés	62 890,24	64 700,00	64 925,00	0,00		
621000/99004	Rémunérations des femmes de charge	62 890,24	64 700,00	64 925,00	0,00		
	en l'occurrence il s'agit des salaires bruts revenant au personnel de nettoyage affecté aux centres culturels, salles des fêtes y compris les salles de séminaire et grange au moulin respectivement la maison des jeunes à Elvange. A partir de l'exercice 2021 les rémunérations des femmes de charge sont comptabilisées sous les articles 3/130/621000/99004 et 3/130/623000/99004						
623000	Charges sociales (part patronale)	10 211,17	10 640,00	10 456,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectificatif 2020	Budget de 2021	Budget rectificatif 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
623000/99004	<i>Charges sociales (Part patronale) - Femmes de charge</i> en l'occurrence il s'agit des charges sociales sur les salaires bruts revenant au personnel de nettoyage affecté aux centres culturels et salles des fêtes y compris les salles de séminaire et grange au moulin respectivement la maison des jeunes à Elvange >>>> voir également commentaire sub art.3/831/621000/99004 ci-avant.	10 211,17	10 640,00	10 456,00	0,00		
	Total 831	106 634,04	141 840,00	104 381,00	65 000,00		
3/833/	833 Musées						
608112	Electricité	403,19	600,00	500,00	500,00		
608112/99001	<i>Frais d'électricité au musée ferroviaire à Noerdange</i> Svt contrat de fourniture pour clients raccordés au réseau moyenne tension, signé le 9.10.2018 entre notre CE et le fournisseur EIDA SA, la tarification pour 2019 et les 4 années subséquentes tient compte d'un prix unique se montant à 64,19.- €/MWh htva (actuellement de 8%).	403,19	600,00	500,00	500,00		
608121	Fournitures d'entretien	0,00	1 500,00	0,00	3 000,00		
608121/99001	<i>Fournitures d'entretien pour les musées</i>	0,00	1 500,00	0,00	3 000,00		
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	137,47	700,00	250,00	500,00		
611120/99001	<i>Facturation interne: consommation chaleur au musée ferroviaire à Noerdange</i>	137,47	700,00	250,00	500,00		
612200	Entretien et réparations	12 274,92	5 000,00	2 500,00	5 000,00		
612200/99001	<i>Frais d'entretien et de réparation dans l'intérêt des musées</i>	12 274,92	5 000,00	2 500,00	5 000,00		
	Total 833	12 815,58	7 800,00	3 250,00	9 000,00		
3/836/	836 Conservatoires, cours de musique et écoles de musique						
648211 S	Participations à caractère général	341 530,99	351 917,00	351 916,80	293 714,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectificatif 2020	Budget de 2021	Budget rectificatif 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/836/	836 Conservatoires, cours de musique et écoles de musique						
648211/99001 S	Participation aux frais d'exploitation du syndicat de l'école de musique de Redange cf. documentation budgétaire présentée pour l'exercice 2021 par ledit syndicat. Notre participation est calculée à raison de 70% en fonction du nombre d'élèves et de 30% en fonction de la population (Elèves = 107 - Population = 2708).	341 530,99	351 917,00	351 916,80	293 714,00		
	Total 836	341 530,99	351 917,00	351 916,80	293 714,00		
3/838/	838 Patrimoine culturel						
615100	Frais de marketing et de publicité	0,00	5 000,00	500,00	5 000,00		
615100/99001	Recherches historiques, publications diverses visant notre région	0,00	5 000,00	500,00	5 000,00		
	Total 838	0,00	5 000,00	500,00	5 000,00		
3/839/	839 Autres Services culturels						
615241	Frais de réception	282,75	20 000,00	500,00	20 000,00		
615241/99001	Activités culturelles : Festivals, Concerts, Fêtes, ... crédit pour le financement d'actions menées par la nouvelle commission pour la participation à la vie communale et associative - en 2020 la dite commission entend lancer une campagne de marketing dont la finalité vise à présenter les diverses associations locales avec leurs acteurs au grand public et participer activement à la nuit du sport édition 2020. En raison de la pandémie liée au Covid-19 toutes les activités projetées en 2020 seront reportées ad 2021	282,75	20 000,00	500,00	20 000,00		
	Total 839	282,75	20 000,00	500,00	20 000,00		
3/850/	850 Cultes						
608112	Electricité	404,07	0,00	0,00	0,00		
608112/99001	Frais d'électricité dans les chapelles	404,07	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/850/	850 Cultes						
	en l'occurrence il s'agit des chapelles à Schweich et à Beckerich - à partir de l'exercice 2020 les frais en question sont comptabilisés sub nouvel article 3/130/608112/99001						
608121	Fournitures d'entretien	2 087,74	3 500,00	2 100,00	3 500,00		
<i>608121/99001</i>	<i>Fournitures pour l'entretien, la réparation et le nettoyage des bâtiments</i>	2 087,74	3 500,00	2 100,00	3 500,00		
	soit: 4 églises et 4 chapelles Aux termes des diverses conventions avec le fonds de gestion des édifices religieux, notre commune est tenue d'entretenir ses édifices religieux dans l'intérêt de sa préservation - les conventions ont été votées en séance du conseil communal du 26 avril 2019 et approuvées par l'archevêché le 20 juin 2019						
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	10 153,13	0,00	0,00	0,00		
<i>611120/99001</i>	<i>Chaleur - Facturation Interne</i>	10 153,13	0,00	0,00	0,00		
	Fourniture de chaleur pour les églises de Beckerich, Noerdange et Elvange - aux termes des conventions de mise à disposition du fonds des églises de Beckerich, Elvange, Noerdange et Oberpallen le fonds supporte les frais de chaleur >>>> les recettes en cause sont comptabilisées sub article 2/850/708212/99001						
612200	Entretien et réparations	14 581,37	20 000,00	2 000,00	20 000,00		
<i>612200/99001</i>	<i>Travaux d'entretien et de réparation des bâtiments</i>	14 581,37	20 000,00	2 000,00	20 000,00		
	Travaux d'entretien au sein des édifices religieux Le droit de propriété des 4 églises et des chapelles à Beckerich, Lévelange, Huttange et Schweich a été attribué à notre Commune par la loi du 13 février 2018 (publiée au mémorial A n°142 du 26 février 2018). Selon conventions avec le fonds de gestion des édifices religieux, notre commune est tenue d'entretenir ses édifices religieux dans l'intérêt de sa préservation - les conventions afférentes ont été votées en séance du conseil communal du 26 avril 2019 et approuvées par l'archevêché le 20 juin 2019						
648120 P	Subventions affectées	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>648120/99001 P</i>	<i>Participation au déficit de la fabrique d'église</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Estimation - suivant décompte à produire annuellement par les diverses fabriques d'église						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectificatif 2020	Budget de 2021	Budget rectificatif 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/850/	850 Cultes						
	Total 850	27 226,31	23 500,00	4 100,00	23 500,00		
3/860/	860 Fêtes publiques						
615241	Frais de réception	24 064,10	29 000,00	5 500,00	50 000,00		
<i>615241/99001</i>	<i>Frais des fêtes publiques</i>	24 064,10	29 000,00	5 500,00	50 000,00		
	<small>Il s'agit des débours en rapport avec les fêtes publiques (vins d'honneur, amuse-bouche, installations ...etc.). Le crédit 2021 renferme une rallonge de 24.000.- à l'occasion du 10e anniversaire du site du moulin de Beckerich</small>						
	Total 860	24 064,10	29 000,00	5 500,00	50 000,00		
	Total général 8	1 093 217,17	1 303 507,00	1 066 623,69	1 248 794,38		
	9 Enseignement						
3/911/	911 Education précoce						
603500	Fournitures de bureau	429,34	1 200,00	1 200,00	2 000,00		
<i>603500/99001</i>	<i>Fournitures de matériel informatique</i>	429,34	1 200,00	1 200,00	2 000,00		
	<small>Ecole fondamentale - cycle 1.0 (anc.éducation précoce) fonctionnant avec 1 classe pour l'année scolaire 2020/2021 à Beckerich (1 titulaire et le 2e intervenant)</small>						
608122	Petit équipement	1 998,76	2 800,00	2 800,00	3 000,00		
<i>608122/99001</i>	<i>Matériel didactique</i>	1 998,76	2 800,00	2 800,00	3 000,00		
	<small>Ecole fondamentale - cycle 1.0 (anc.éducation précoce)</small>						
	Total 911	2 428,10	4 000,00	4 000,00	5 000,00		
3/912/	912 Education préscolaire						
603500	Fournitures de bureau	0,00	10 000,00	1 000,00	10 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/912/	912 Education préscolaire						
603500/99001	Fournitures de matériel informatique Ecole fondamentale - cycle 1 (anc.éducation préscolaire) fonctionnant pour l'année scolaire 2020/21 avec 4 classes	0,00	10 000,00	1 000,00	10 000,00		
608122	Petit équipement	7 716,28	13 000,00	11 000,00	13 000,00		
608122/99001	Matériel didactique Le crédit pour 2021 correspond à 2.250.-€/classe du cycle 1 (anc.éducation préscolaire)	7 716,28	8 000,00	8 000,00	8 000,00		
608122/99002	Acquisition de mobilier Ecole fondamentale - cycle 1 comptant pour l'année scolaire 2020/21 4 classes (anc. éducation préscolaire)	0,00	5 000,00	3 000,00	5 000,00		
648330 P	Aides aux enfants	317,85	1 000,00	500,00	0,00		
648330/99001 P	Fournitures en nature aux élèves Ecole fondamentale - cycle 1 (anc.éducation préscolaire) soit pour l'année 2020/2021, 4 classes en tout A partir de l'exercice 2021 les frais en rapport avec les fournitures en nature aux élèves des cycles 1.1 et 1.2 sont imputés à l'article 39/913/648330/99001 ci-après.	317,85	1 000,00	500,00	0,00		
	Total 912	8 034,13	24 000,00	12 500,00	23 000,00		
3/913/	913 Enseignement primaire						
603500	Fournitures de bureau	4 298,21	18 000,00	32 000,00	20 000,00		
603500/99001	Fournitures de matériel informatique Matériel informatique pour les cycles 2-4 (anc. enseignement primaire) - le budget rectifié prévoit une majoration de crédit de 12.000.- pour l'acquisition de matériel informatique supplémentaire pour les écoles	4 298,21	18 000,00	32 000,00	20 000,00		
608122	Petit équipement	14 482,84	60 000,00	17 500,00	50 000,00		
608122/99001	Matériel didactique Le crédit y inscrit correspond à 5.000.-/cycle	13 313,54	15 000,00	15 000,00	15 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/913/	913 Enseignement primaire						
608122/99002	Acquisition de mobilier En tenant compte d'un crédit arrondi de +- 11.500.-/cycle (cycles 2 - 4 ; anc. enseignement primaire)	1 169,30	45 000,00	2 500,00	35 000,00		
615241	Frais de réception	4 642,99	5 500,00	5 500,00	5 500,00		
615241/99001	Distribution de prix	0,00	500,00	500,00	500,00		
615241/99002	Frais des fêtes à l'école y compris rallonge de 2.500.- pour la confection et la publication d'un journal scolaire	4 642,99	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
618110	Documentation générale	4 273,40	6 000,00	5 000,00	6 000,00		
618110/99001	Livres pour la bibliothèque scolaire le crédit afférent tient compte d'une enveloppe financière de 2000.-€/cycle	4 273,40	6 000,00	5 000,00	6 000,00		
648212 C	Participations à caractère spécifique	7 442,00	9 000,00	4 800,00	7 200,00		
648212/99001 C	Participation aux frais scolaires d'enfants dans une commune autre que celle du domicile la participation communale est plafonnée à 600.-élève - cf.articule 4 du règlement grand-ducal modifié du 14 mai 2009	7 442,00	9 000,00	4 800,00	7 200,00		
648212 S	Participations à caractère spécifique	148 792,69	156 308,00	156 308,00	165 723,00		
648212/99002 S	Droit d'entrée à la Piscine du SI "Reidener Schwemm" (natation scolaire) Suivant documentation budgétaire dudit Syndicat. Le crédit afférent s'entend TVA incluse (3%) et tient compte de 229 élèves (2020: 221 élèves).	148 792,69	156 308,00	156 308,00	165 723,00		
648330 P	Aides aux enfants	62 088,42	60 040,00	48 640,00	79 180,00		
648330/99001 P	Participation aux frais des colonies de vacances (scolaires) A partir de 2017 une colonie scolaire est prévue tous les deux ans pour les classes du cycle 4 à Saas-Fee (Suisse). Le budget 2020 prévoit un crédit pour le paiement d'un acompte pour la colonie en 2021	17 193,55	6 000,00	6 000,00	23 500,00		
648330/99002 P	Fournitures en nature aux élèves	31 964,81	33 500,00	32 500,00	35 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/913/	913 Enseignement primaire						
648330/99003 P	Livres et manuels scolaires aux élèves - y compris les élèves des cycles 1.1 et 1.2 <i>Epargne scolaire</i>	160,00	540,00	140,00	680,00		
648330/99004 P	Selon les effectifs des classes du cycle 2.1 de l'école fondamentale Beckerich et suivant délibération du 07 juillet 2015 aux termes de laquelle il a été décidé de porter à partir de la rentrée scolaire 2015/16 le montant de la contribution communale dans l'action épargne scolaire de 12,39.-€ à 20,00.-€/élève. <i>Excursions scolaires</i>	12 770,06	20 000,00	10 000,00	20 000,00		
	le crédit afférent tient compte d'une enveloppe financière de 5000.-€ par cycle						
	Total 913	246 020,55	314 848,00	269 748,00	333 603,00		
3/919/	919 Autre Enseignement fondamental						
603110	Combustibles - Solides	7 819,65	13 500,00	11 500,00	12 000,00		
603110/99001	<i>Fournitures de copeaux de bois - pellets</i>	7 819,65	13 500,00	11 500,00	12 000,00		
	combustible pour la chaudière à pellets alimentant le bâtiment scolaire, l'église et les habitations dans l'ancien presbytère à Oberpallen						
608112	Electricité	5 471,76	7 250,00	6 500,00	6 500,00		
608112/99001	<i>Frais d'électricité dans les bâtiments scolaires</i>	5 471,76	7 250,00	6 500,00	6 500,00		
	soit les 5 bâtiments scolaires sis à Oberpallen, Beckerich (2x), Noerdange et Elvange - un nouveau contrat de fourniture fut signé le 30.10.2019 avec EIDA SA pour une durée de 3 ans (tarifs variables : mono-horaire 0,0647.-/kWh - bi-horaire 0,0690.-/kWh jour resp. 0,0514.-/kWh nuit						
608121	Fournitures d'entretien	20 148,38	25 000,00	22 500,00	25 000,00		
608121/99001	<i>Fournitures pour l'entretien, la réparation et le nettoyage des bâtiments</i>	20 148,38	25 000,00	22 500,00	25 000,00		
	frais en rapport avec l'entretien, la réparation et le nettoyage des 5 bâtiments scolaires.						
	Petit équipement	19 610,69	40 750,00	40 750,00	40 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/919/	919 Autre Enseignement fondamental						
608122							
608122/99001	<i>Frais divers : agrès de jeux</i>	19 610,69	25 750,00	25 750,00	30 000,00		
	frais visant la maintenance des aires de jeux et de la cabane forestière - soit 5000.-/aire de jeu (5 + 1 en tout)						
608122/99002	<i>Matériel et petit équipement</i>	0,00	15 000,00	15 000,00	10 000,00		
	nouvel article pour la prise en charge de dépenses liées à la protection des élèves et du personnel enseignant à l'occasion de la reprise des activités scolaires dans le cadre de la pandémie liée au Covid-19-cf.délibération du conseil communal du 13 juillet 2020						
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	15 441,87	17 000,00	16 500,00	17 000,00		
611120/99001	<i>Achat de chaleur - facturation interne</i>	15 441,87	17 000,00	16 500,00	17 000,00		
	Points de consommation: Bâtiments scolaires de Beckerich (2x) et de Noerdange, tous raccordés au réseau urbain et à partir de 2017 l'école à Elvange						
611200	Loyers et charges mobilières	24 703,58	28 750,00	29 144,00	32 500,00		
611200/99001	<i>Location des copieurs placés dans les bâtiments scolaires</i>	12 733,45	12 750,00	14 644,00	15 000,00		
	Soit en tout 5 copieurs couleurs placés dans les divers bâtiments scolaires - cf. contrat N°15296 du 16.07.2015 avec CK de Leudelage. Durée 60 mois - prix de location mensuel 790.- €/NI775.17 htva. Un nouveau contrat de location est en négociation.						
611200/99002	<i>Frais de location de matériel informatique</i>	11 970,13	16 000,00	14 500,00	17 500,00		
	il s'agit de frais en rapport avec la location du matériel informatique des écoles avec contrat de fourniture - soit en moyenne +-1.250.-Eur/mois ainsi que des frais concernant les licences ZULUDESK" pour assurer la gestion des iPads.						
612200	Entretien et réparations	55 158,23	100 000,00	40 000,00	75 000,00		
612200/99001	<i>Travaux d'entretien et de réparation des bâtiments</i>	55 158,23	100 000,00	40 000,00	75 000,00		
	Crédit pour des entretiens ordinaires des 5 bâtiments scolaires (soit +-15.000.-/bâtiment)						
615241	Frais de réception	6 357,42	10 800,00	10 800,00	11 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/919/	919 Autre Enseignement fondamental						
615241/99001	Fête de Saint Nicolas frais en rapport avec l'accueil de St Nicolas dans les classes scolaires	6 357,42	10 800,00	10 800,00	11 000,00		
621000	Rémunérations des salariés	158 330,17	145 500,00	152 600,00	0,00		
621000/99004	Rémunérations des femmes de charge en l'occurrence il s'agit des émoluments bruts des femmes de charge assurant le nettoyage des bâtiments scolaires (Beckerich, Noerdange, Elvange et Oberpallen). A partir de l'exercice 2021 les rémunérations des femmes de charge sont comptabilisées sous les articles 3/130/621000/99004 et 3/130/623000/99004	158 330,17	145 500,00	152 600,00	0,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	24 825,55	23 840,00	24 580,00	0,00		
623000/99004	Charges sociales (Part patronale) - Femmes de charge voir commentaire que sous l'article 3/919/621000/99004	24 825,55	23 840,00	24 580,00	0,00		
	Total 919	337 867,30	412 390,00	354 874,00	219 000,00		
3/932/	932 Transport scolaire						
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	150 071,28	157 000,00	110 000,00	160 000,00		
616000/99001	Transport Scolaire Service a été adjudgé par deliberation du Collège échevinal du 10 août 2015 pour les années scolaires 2015/16 - 2022/23 inclus soit 8 ans, à la société "Voyages Simon" d'Ingeldorf, ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse parmi les 5 offres réceptionnées, au prix de 3,99.-€ par kilomètre parcouru. Pour consentir davantage de repos aux élèves pendant la pause du midi un 3e bus a été mis en place à partir du 2e trimestre 2018/19.	150 071,28	157 000,00	110 000,00	160 000,00		
	Total 932	150 071,28	157 000,00	110 000,00	160 000,00		
3/934/	934 Service médical						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/934/	934 Service médical						
613484	Honoraires médicaux et de soins	1 030,00	4 000,00	2 500,00	4 000,00		
613484/99001	Honoraires des médecins	1 030,00	4 000,00	2 500,00	4 000,00		
	Mémoires d'honoraires des médecins et frais de la Ligue Luxembourgeoise de Prévention & d'Action médico-sociales						
	Total 934	1 030,00	4 000,00	2 500,00	4 000,00		
3/939/	939 Autres Services annexes à l'enseignement						
648330 P	Aides aux enfants	18 125,00	23 500,00	20 000,00	24 000,00		
648330/99001 P	Subsides aux élèves et étudiants	18 125,00	23 500,00	20 000,00	24 000,00		
	Suivant dispositions arrêtées par délibération du conseil communal du 11.07.2003, avec visa du ministère de l'intérieur du 25.07.2003, N°-82/03/CAC.						
	Total 939	18 125,00	23 500,00	20 000,00	24 000,00		
	Total général 9	763 576,36	939 738,00	773 622,00	768 603,00		
	TOTAL GENERAL	9 422 459,22	11 344 958,85	10 174 998,72	11 780 686,17		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectificatif 2020	Budget de 2021	Budget rectificatif 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/036/	0 Codes Techniques						
	036 Reprises pour recettes non rentrées						
292100	Reprises sur recettes extraordinaires restant à recouvrer	183,70	0,00	0,00	0,00		
<i>292100/99001</i>	<i>Recettes extraordinaires restant à recouvrer des exercices antérieurs</i>	183,70	0,00	0,00	0,00		
	Cf. état des recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice 2018, tel qu'il a été présenté par le receveur et admis en séance du conseil communal du 12 juin 2019						
	Total 036	183,70	0,00	0,00	0,00		
	Total général 0	183,70	0,00	0,00	0,00		
1/180/	1 Services généraux des administrations publiques						
	180 Opérations concernant des flux financiers						
194000	Dettes envers des établissements de crédit	0,00	0,00	0,00	1 750 000,00		
<i>194000/99001</i>	<i>Emprunts auprès des établissements de crédit</i>	0,00	0,00	0,00	1 750 000,00		
	Aucun emprunt n'a été inscrit au budget 2020. Un emprunt de 1.750.000.-Eur est nécessaire pour assurer le financement des projets inscrits au budget 2021. L'amortissement de ce prêt est calculé à partir du 2e semestre 2021 en tenant compte d'un taux débiteur de +-0,25%, soit: Capital: 42.693.-Eur / Intérêts: 2.188.-Eur						
	Total 180	0,00	0,00	0,00	1 750 000,00		
	Total général 1	0,00	0,00	0,00	1 750 000,00		
1/411/	4 Affaires économiques						
	411 Agriculture						
168000 C	Autres subventions d'investissement en capital	5 217,98	0,00	0,00	0,00		
<i>168000/17014/2 C</i>	<i>Subsides dans le projet du GAL LEADER « Solidarësch Landwirtschaft Atert-Wark », en abrégé "SoLAWa"</i>	5 217,98	0,00	0,00	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/411/	411 Agriculture						
	Aux termes de l'accord du ministère de l'agriculture du 21 novembre 2016, réf.906/16, le projet est subsidié à raison de 29% par les Communes du GAL LEADER						
168000 G	Autres subventions d'investissement en capital	12 775,06	102 000,00	0,00	102 000,00		
<i>168000/17014/1 G</i>	<i>Subsides dans le projet du GAL LEADER « Solidarësch Landwirtschaft Atert-Wark », en abrégé "SoLAWa"</i>	12 775,06	0,00	0,00	0,00		
	Aux termes de l'accord du ministère de l'agriculture du 21 novembre 2016, réf.906/16, le projet est subsidié à raison de 71% du FEADER/ETAT						
<i>168000/20110 G</i>	<i>Subventions du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural visant les réfections de 3 chemins ruraux à Huttange et à Beckerich</i>	0,00	102 000,00	0,00	102 000,00		
	cf. article 32 de la loi du 27 juin 2016 concernant le soutien au développement durable des zones rurales l'aide financière pour l'aménagement de chemins ruraux à double file est de 40%. L'engagement ministériel nous fut communiqué par missive de Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural le 11.02.2020						
	Total 411	17 993,04	102 000,00	0,00	102 000,00		
1/423/	423 Cogénération						
162000 G	Installations techniques et machines	0,00	0,00	0,00	12 000,00		
<i>162000/18004 G</i>	<i>Subvention sur les acquisitions de stations de chaleur</i>	0,00	0,00	0,00	12 000,00		
	en application des articles 2, point f) et 4, point h) de la loi modifiée du 31 mai 1999 portant institution d'un fonds pour la protection de l'environnement les stations de chaleur sont subventionnées à raison de 40%						
169100	Participations aux frais de raccordement	11 300,00	12 420,00	12 420,00	10 000,00		
<i>169100/05001</i>	<i>Participation des riverains aux frais de raccordement au réseau de chauffage urbain</i>	11 300,00	12 420,00	12 420,00	10 000,00		
	cf.délibération du conseil communal du 24 avril 2009 (avec approbation ministérielle du 30 juin 2009, réf.4.0042 (39279) la taxe de raccordement au réseau de chauffage urbain s'élève à 2.300.-€ hors TVA. Les raccordements au-delà de 10 mètres de longueur sont facturés avec un supplément de 230.-€ par mètre						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/423/	423 Cogénération						
	dépassant la longueur de 10 mètres.						
282000	Remboursement de la TVA en amont excédentaire provenant de dépenses d'investissement	0,00	16 075,00	3 860,00	14 515,00		
<i>282000/99001</i>	<i>Remboursement de la TVA en amont excédentaire provenant de dépenses d'investissement</i>	<i>0,00</i>	<i>16 075,00</i>	<i>3 860,00</i>	<i>14 515,00</i>		
	les recettes y inscrites tiennent compte d'un total de la tva en amont de 4.780.-€ et d'un total de la tva en aval de 920.-€ (ex.2020) resp. 15.256.- (tva en amont) contre 740.-€ (tva en aval) quant à l'exercice 2021.						
	Total 423	11 300,00	28 495,00	16 280,00	36 515,00		
1/425/	425 Production et Distribution de l'électricité						
168000 G	Autres subventions d'investissement en capital	0,00	0,00	0,00	13 789,00		
<i>168000/20180 G</i>	<i>Subvention visant la mise en place de trois installations photovoltaïques</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>13 789,00</i>		
	Svt lettre du 31 juillet 2020 le projet inscrit sub article 4/425/222100/20180 est subventionné est soutenu avec une aide étatique maximale de 13.789.-€						
	Total 425	0,00	0,00	0,00	13 789,00		
1/430/	430 Tourisme						
161000 P	Terrains et constructions	0,00	0,00	0,00	38 663,00		
<i>161000/14060 P</i>	<i>Part de l'asbl Natur & Umwelt dans le projet dénommé "Camille's Gaart"</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>38 663,00</i>		
	Total 430	0,00	0,00	0,00	38 663,00		
1/470/	470 Développement économique (ZAC, ZARE,)						
169228	Autres participations aux frais d'infrastructure par le propriétaire	0,00	0,00	0,00	58 255,09		
<i>169228/99001</i>	<i>Participation des firmes et sociétés au coût d'infrastructure en ZAE</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>58 255,09</i>		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/470/	470 Développement économique (ZAC, ZARE,)						
	cf.acte de constitution d'un droit de superficie du 14 juillet 2008 avec Autisme Luxembourg asbl - approuvé en séance du conseil communal du 3 septembre 2008 et par le ministère tutélaire le 19 novembre 2008, N°Ti/100/07						
	Total 470	0,00	0,00	0,00	58 255,09		
	Total général 4	29 293,04	130 495,00	16 280,00	249 222,09		
1/520/	5 Protection de l'environnement						
	520 Gestion des eaux usées						
108120 S	Apports pour investissements à réaliser	0,00	0,00	143 746,27	0,00		
108120/99001 S	Remboursement sur notre apport en capital pour investissements à réaliser	0,00	0,00	143 746,27	0,00		
	en l'occurrence il s'agit du trop payé sur nos apports financiers en 2020 au profit du SIDERO						
	Total 520	0,00	0,00	143 746,27	0,00		
1/542/	542 Protection de la nature						
161000 G	Terrains et constructions	146 139,00	30 000,00	16 278,75	13 875,00		
161000/17005 G	Subside concernant la restauration d'une zone humide avec remise à ciel ouvert d'un affluent du ruisseau "Haasselbaach" à Schweich	103 389,00	0,00	0,00	0,00		
	Aux termes de l'article 65 (1) i., de la modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau le projet en question bénéficie d'une prise en charge par le fonds pour la gestion de l'eau de 100%. L'engagement financier du MDDI, département de l'environnement, nous fut communiqué le 26 juillet 2017, références I 112/17 (la participation étatique se chiffre à 103.389.-Eur ttc.).						
161000/99001 G	Subvention de l'Etat pour l'acquisition de terrains "Natura 2000	42 750,00	30 000,00	16 278,75	13 875,00		
	Recettes en vertu de l'article 4 a) de la loi modifiée du 31.05.1999 portant institution d'un fonds pour la protection de l'environnement et du point 9) de la décision du Gouvernement en conseil du 13.01.2017 relative au plan national conc.la protection de la nature - en l'occurrence il s'agit de						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/542/	542 Protection de la nature						
	l'acquisition de biens immeubles sur les propriétaires: * Arendt-Meyers de Septfontaines (subside touché 27.750.-, soit 37.000x75%) * Meis Marc de Noerdange (subside touché 15.000,-, soit 20.000 x 75%) * Consorts Sassel (5.040 x 75% = 3.780.-€) * époux Jacoby-Bouzek (16.665 x 75% = 12.498,75.-€) * ép. Wolter-Kayser (18.500 x 75% = 13.875.-€)						
	Total 542	146 139,00	30 000,00	16 278,75	13 875,00		
1/591/	591 Développement environnemental						
168000 G	Autres subventions d'investissement en capital	87 825,50	84 500,00	116 266,00	63 400,00		
<i>168000/16010 G</i>	<i>Subvention variable annuelle concernant le pacte climat</i>	87 825,50	84 500,00	116 266,00	63 400,00		
	Notre commune a obtenu une certification de la catégorie 3. en date du 29 septembre 2015, soit un score de 344 points sur 430 et bénéficie partant d'un subside variable correspondant à 35.- par habitant à partir de la première certification. Lors du ré-audit en 2019 notre Commune a réalisé un score de 84.6% et a pu maintenir une certification de la catégorie 3. Le crédit du budget rectifié tient compte des subventions variables de 2020 liées aux mesures quantitatives concernant les infrastructures communales (20%) et les ménages (10%) lesquelles selon information de notre conseillère pacte climat seront liquidées d'ici fin février 2021. La subvention inscrite au budget 2021 tient compte du projet de loi concernant le pacte climat 2.0 précisant en son article 4 sub point 2. "lorsque la certification a été obtenu en 2019 la subvention variable pour l'année 2021 est réduite de 30%.						
	Total 591	87 825,50	84 500,00	116 266,00	63 400,00		
	Total général 5	233 964,50	114 500,00	276 291,02	77 275,00		
1/612/	6 Logements et équipements collectifs						
	612 Logements à prix réduit (social)						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	700 000,00	0,00	1 137 362,00		
<i>161000/16070 G</i>	<i>Subvention du Ministère de Logement dans le projet d'acquisition et de rénovation de l'ancienne maison Mathieu à Beckerich, 1, Huewelerstrooss</i>	0,00	700 000,00	0,00	821 000,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
	<p>Montant du subside calculé à raison de 50% sur l'acquisition (+- 483.000) et les frais de transformation/rénovation, soit (1.160.000 + 483.000) x 50% = 821.500.-) - les détails de l'engagement du Ministère du Logement seront arrêtés dans une convention ad hoc sur la base de la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement - et notamment en vertu du chapitre III. de ladite loi.</p> <p>Par ailleurs le projet est énoncé sur le programme de construction d'ensembles de logements subventionnés publié par le ministère du logement au Mémorial A125 (rgd du 27 janvier 2017 arrêtant le nouveau programme de construction d'ensembles de logements subventionnés ainsi que les participations de l'Etat).</p> <p>Vu le classement de ladite bâtisse comme monument national (cf.arrêté du Gouvernement en conseil du 16.09.2020) certains travaux de restauration seront subventionnés par le ministère de la Culture - le montant des respectifs subsides est à chaque fois fixé lors de la présentation des devis détaillés.</p>						
161000/99002 G	<p><i>Participation de l'Etat dans l'acquisition de terrains destinés à la construction de logements</i></p> <p>- soit la participation du Ministère du Logement dans le prix d'acquisition des terrains acquis sur les consorts Schmit / Pepin (acte de vente du 13.11.2020 dressé par Me Thierry Becker, notaire à Rambrouch - cf.loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement</p>	0,00	0,00	0,00	316 362,00		
	Total 612	0,00	700 000,00	0,00	1 137 362,00		
1/624/	624 Voirie vicinale						
169280	Autres participations aux frais	57 166,09	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
169280/17016	<i>Subvention du Ministère de l'Agriculture dans le réaménagement du sentier de l'Eglise entre Elvange/Schweich</i>	57 166,09	0,00	0,00	0,00		
	L'engagement ministériel date du 9.10.2018 et s'élève à 40% sur un investissement max.de 180,130.-htva = 72,052.-€ - subside touché: 57.166,09.- (cf.arrêté min. du 11.09.2019)						
169280/99001	<i>Remboursement des travaux de fouille le long de la voirie</i>	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
	Le cas échéant participation de Creos, de la Poste et télécommunication dans travaux de fouille le long de la voirie						
	Total 624	57 166,09	15 000,00	15 000,00	15 000,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectificatif 2020	Budget de 2021	Budget rectificatif 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/630/	630 Alimentation en eau						
282000	Remboursement de la TVA en amont excédentaire provenant de dépenses d'investissement	0,00	68 145,00	47 000,00	29 800,00		
282000/99001	Remboursement de la TVA en amont excédentaire provenant de dépenses d'investissement	0,00	68 145,00	47 000,00	29 800,00		
	Le remboursement de la TVA 2020 tient compte d'un total de la tva en amont de 47.000.-€ et d'un total de la tva en aval de 0.-€ resp. 29.800.-€ (tva en amont) contre 0.-€ (tva en aval) quant à l'exercice 2021						
	Total 630	0,00	68 145,00	47 000,00	29 800,00		
1/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
261100	Terrains	6 816,00	25 000,00	40 732,00	25 000,00		
261100/99001	Ventes d'immeubles bâtis et non bâtis à des particuliers	6 816,00	25 000,00	40 732,00	25 000,00		
	Recettes en provenance de la vente d'immeubles, soit en l'occurrence la vente d'une bande de terrain au sieur Nilles Francis de Schweich (25.000.-), la cession par vente d'une bande de terrain aux époux Klein-Becker de Lévelange (14.200.-), l'aliénation par vente d'une partie d'un terrain, au lieu-dit "Auf dem Hühberg" au profit du SI DEA (1.532.-)						
	Total 650	6 816,00	25 000,00	40 732,00	25 000,00		
1/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
169210	Participations aux frais de raccordement - Par le lotisseur	0,00	10 000,00	10 000,00	15 000,00		
169210/99001	Indemnité compensatoire - art. 34. de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain	0,00	10 000,00	10 000,00	15 000,00		
169222	Taxe d'équipements collectifs	21 600,00	75 000,00	140 000,00	100 000,00		
169222/99001	Taxe d'équipement collectif	21 600,00	75 000,00	140 000,00	100 000,00		
	cf.délibération du conseil communal du 21 décembre 2018 aux termes de laquelle le règlement-taxes en vigueur fut modifié						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectificatif 2020	Budget de 2021	Budget rectificatif 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
	comme suit: 2.800€/unité de logement ou de commerce (surface < à 50m2) 3.100€/unité de logement ou de commerce (surface de 51-80 m2) 3.700€/unité de logement ou de commerce (surface de 81-110 m2) 4.500€/unité de logement ou de commerce (surface de 111-140 m2) 5.400€/unité de logement ou de commerce (surface de 141-170 m2) 6.500€/unité de logement ou de commerce (surface de 171-200 m2) 7.800€/unité de logement ou de commerce (surface de 201-230 m2) 10.900€/unité de logement ou de commerce (surface > 230 m2) La délibération afférente a été approuvée par arrêté grand-ducal du 17.06.2019 avec visa ministériel du 4.07.2019 et est devenue obligatoire le 15 juillet 2019. La nouvelle réglementation prévoit l'application d'une taxe progressive dont le montant est fonction de la surface énergétique du bâtiment d'habitation ou du bâtiment fonctionnel dont question.						
169228	Autres participations aux frais d'infrastructure par le propriétaire	30 356,00	35 000,00	0,00	35 000,00		
<i>169228/99001</i>	<i>Taxe d'infrastructure</i>	30 356,00	35 000,00	0,00	35 000,00		
	cf. article 24 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, stipulant que les frais engendrés par les travaux de voirie, préfinancés par la commune sont récupérés auprès des propriétaires concernés. Cette participation est calculée par la Commune pour chaque propriétaire en fonction soit de la longueur de la propriété donnant sur la voie publique, soit du volume à construire, soit de la surface utile, soit de la surface totale de la propriété, soit en fonction d'un système combinant ces critères. Les conditions et modalités afférentes doivent faire l'objet d'un règlement communal voté par le conseil communal sous l'approbation du ministère tutélaire.						
	Total 690	51 956,00	120 000,00	150 000,00	150 000,00		
	Total général 6	115 938,09	928 145,00	252 732,00	1 357 162,00		
1/822/	8 Loisirs, culture et culte						
	822 Halls sportifs						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	60 300,00	0,00	60 300,00		
<i>161000/20230 G</i>	<i>Subside du Ministère des Sports dans le renouvellement de la toiture du hall sportif</i>	0,00	60 300,00	0,00	60 300,00		
	Svt missive du ministère des sports du 14 janvier 2020,						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectificatif 2020	Budget de 2021	Budget rectificatif 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/822/	822 Halls sportifs						
	réf.:100/2020 les travaux sont susceptibles d'une aide financière de 60.300.-€ ce qui correspond à peu près à 25% de la dépense à inscrire sub art.4/822/221312/20230.						
	Total 822	0,00	60 300,00	0,00	60 300,00		
1/833/	833 Musées						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	0,00	0,00	89 413,00		
<i>161000/20280 G</i>	<i>Subventions étatiques dans la réfection du Millemusée</i>	0,00	0,00	0,00	89 413,00		
	en l'occurrence il s'agit des participations de l'Etat dans le projet de réfection du Millemusée, à savoir: * 25% avec un maximum de 51.980.-€ par le Ministère de l'Economie - sans pour autant que l'aide étatique ne puisse dépasser 50% des investissements à réaliser (cf.engagement datant du 25.06.2020). * 40% sur un investissement plafonné à 93.583.-€ du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural a accordé une aide financière, sans que la participation ne puisse dépassée l'aide maximale de 37.433.-€ (cf.engagement écrit du 11.02.2020-réf.658/2019)						
	Total 833	0,00	0,00	0,00	89 413,00		
1/850/	850 Cultes						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	0,00	0,00	70 000,00		
<i>161000/19100 G</i>	<i>Subvention en rapport avec la réfection de l'église paroissiale à Beckerich</i>	0,00	0,00	0,00	70 000,00		
	La recette y inscrite correspond à la promesse orale donnée par le directeur du service des sites et monuments nationaux lors d'une entrevue à la mairie en date du 16 décembre 2020						
	Total 850	0,00	0,00	0,00	70 000,00		
	Total général 8	0,00	60 300,00	0,00	219 713,00		
	TOTAL GENERAL	379 379,33	1 233 440,00	545 303,02	3 653 372,09		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	1 Services généraux des administrations publiques						
4/120/	120 Coordination administrative						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00		
221311/20260	Création d'un accès de communication entre la mairie et le bâtiment scolaire jouxtant	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00		
	la mise en oeuvre de ces travaux sera reportée à l'exercice 2021						
	Total 120	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00		
	Total général 1	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00		
	2 Protection sociale						
4/253/	253 Centres de rencontre pour jeunes						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	0,00	5 000,00	0,00	0,00		
221312/17006	Rénovation de la maison des Jeunes à Elvange	0,00	5 000,00	0,00	0,00		
	Le devis afférent comprenant des travaux de peinture, menuiserie intérieure, la mise en place d'un système de régulation du chauffage à distance, la fourniture d'audiovisuel et de mobilier avec un coût global de 39.366,99.-€ ttc., a été approuvé en séance du conseil communal du 30 mars 2018						
	Le crédit du budget rectifié de 2019 est ramené à 5.000.- pour assurer encore l'acquisition de divers meubles.						
	Les travaux sont achevés et le crédit du budget rectifié 2020 est porté à 0						
	Total 253	0,00	5 000,00	0,00	0,00		
4/263/	263 Aides aux nécessiteux						
238180 O	Autres apports en capital, Fonds et Fonds associatifs	290,00	1 010,00	1 010,00	890,00		
238180/99001 O	Fonds de roulement OSCARE	290,00	1 010,00	1 010,00	890,00		
	Notre apport au fonds de roulement de l'office social régional du canton de Redange pour 2021 résulte des prévisions budgétaires arrêtées en séance du conseil d'administration du 9-11-2020						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectificatif 2020	Budget de 2021	Budget rectificatif 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/263/	263 Aides aux nécessiteux						
	Total 263	290,00	1 010,00	1 010,00	890,00		
	Total général 2	290,00	6 010,00	1 010,00	890,00		
4/320/	3 Ordre et sécurité publics						
	320 Services de secours						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	0,00	200 000,00	200 000,00	7 000,00		
<i>221312/20240</i>	<i>Transformation de notre caserne du service d'incendie en centre d'intervention et de secours</i>	<i>0,00</i>	<i>200 000,00</i>	<i>200 000,00</i>	<i>7 000,00</i>		
	Un contrat d'architecte a été approuvé par le CE le 8 janvier 2020 avec le bureau d'architecture BENG aux termes duquel les honoraires pour la confection des plans et devis dans l'intérêt de la transformation du service d'incendie en centre d'intervention et de secours sont fixés en régie svt le barème OAI en vigueur, sans pouvoir dépasser 15.000.-htva. Le devis pour les travaux de transformation du bâtiment actuel en centre d'intervention et de secours de la catégorie II a été voté en séance du conseil communal du 26.02.2020 - les investissements afférents se montent à 188.260.-€ ttc. une première tranche de crédit de 200.000.-€ fut imputée au budget 2020 le budget 2021 renferme un complément financier de 7.000.-€						
	Total 320	0,00	200 000,00	200 000,00	7 000,00		
	Total général 3	0,00	200 000,00	200 000,00	7 000,00		
4/411/	4 Affaires économiques						
	411 Agriculture						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	0,00	255 500,00	257 500,00	0,00		
<i>221312/20110</i>	<i>Réfection des chemins ruraux "Gonzelt" et "Stöll" à Huttange et du chemin "Eschefeld" à Beckerich</i>	<i>0,00</i>	<i>255 500,00</i>	<i>257 500,00</i>	<i>0,00</i>		
	En l'occurrence il s'agit du projet N°101830 élaboré par l'ASTA visant la réfection des chemins ruraux situés Beckerich "Eschefeld" et Huttange, "Gonzelt/Stöll". Le devis afférent avec un coût total de 255.500.-€ a été approuvé en séance du conseil						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/411/	411 Agriculture						
	communal du 18 décembre 2019 et dûment avisé par Monsieur le directeur de l'ASTA le 17 janvier 2020 - cf. article 32 de la loi du 27 juin 2016 concernant le soutien au développement durable des zones rurales l'aide financière pour l'aménagement de chemins ruraux à double file est de 40% - cf. recette inscrite sub article 1/411/168000/20110. Le crédit du budget rectifié tient compte d'une rallonge de 2.000.-€ pour assurer la compensation monétaire des éco-points débités lors de la mise en oeuvre du projet de voirie en cause.						
	Total 411	0,00	255 500,00	257 500,00	0,00		
4/423/	423 Cogénération						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	50 000,00	0,00	60 000,00		
221311/20140	Déplacement d'une conduite de chaleur au site de la centrale de chauffage bois	0,00	50 000,00	0,00	60 000,00		
	il s'agit du déplacement d'une conduite de chauffage présentant un défaut d'étanchéité - l'exécution de ces travaux est reportée à l'exercice 2021 avec un crédit majoré de 10.000.-€ Le devis afférent reste à être voté par le conseil communal						
222100	Installations techniques	42 699,96	67 907,27	32 907,27	45 000,00		
222100/11020	Raccordements au réseau de chauffage urbain	5 797,78	32 907,27	32 907,27	10 000,00		
	frais en rapport avec des raccordements nécessitant un forage de la conduite de chauffage principale située dans voie publique: 1ère tranche de crédit 12.500.-€ (ex.2011) 2e tranche de crédit 25.000.-€ (ex.2012) 3e tranche de crédit 35.000.-€ (ex.2013) 4e tranche de crédit 10.000.-€ (2013 rectific.) 5e tranche de crédit 25.000.-€ (2014) 6e tranche de crédit 20.000.-€ (2015) 7e tranche de crédit 25.000.-€ (2016) 8e tranche de crédit 15.000.-€ (2017) 9e tranche de crédit 30.000.-€ (2018) 10e tranche de crédit 10.000.-€ (2020) 11e tranche de crédit 10.000.-€ (2021)						
222100/13004	Extension du réseau de chauffage urbain de Hovelange à Elvange	36 902,18	0,00	0,00	0,00		
	***** le décompte afférent affichant une dépense effective de						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectificatif 2020	Budget de 2021	Budget rectificatif 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/423/	423 Cogénération						
	1.769.759,87.-€ a été approuvé en séance du conseil communal du 4.10.2019 ****						
222100/20120	<i>Acquisition de stations de chaleur</i>	0,00	35 000,00	0,00	35 000,00		
	stock de stations de transfert de chaleur à maintenir dans le cadre de l'exploitation de notre réseau de chauffage urbain - aux termes de la loi modifiée du 31 mai 1999 portant institution d'un fonds pour la protection de l'environnement, l'acquisition de telles installations est subventionnée à raison de 40% du coût des dépenses éligibles - les acquisitions à effectuer en 2020 sont reportées à l'exercice 2021						
	Total 423	42 699,96	117 907,27	32 907,27	105 000,00		
4/425/	425 Production et Distribution de l'électricité						
222100	Installations techniques	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00		
222100/20180	<i>Mise en place de 4 installations photovoltaïques</i>	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00		
	sont visés, la maison relais, hall des sports, atelier communal et église paroissiale Beckerich. Le projet rectifié ainsi le devis dûment approuvé en séance du conseil communal du 8 juin 2020 prévoit la fourniture et la mise en place de 2 installations photovoltaïques sur la toiture avant et arrière de la maison relais et 1 installation sur l'atelier communal occupé par les ouvriers forestiers avec un coût global de 99.450.-€. Svt lettre du Ministère de l'environnement, du climat et du développement durable en date du 31.07.2020 ces investissements vont bénéficier d'une aide financière globale ne pouvant pas dépasser le montant de 13.789.-€.						
231000	Parts dans des entreprises liées / Parts dans des entreprises de droit privé	0,00	90 000,00	0,00	90 000,00		
231000/20190	<i>Notre participation dans la SA Wandpark</i>	0,00	90 000,00	0,00	90 000,00		
	Il s'agit de notre participation dans la SA Wandpark pour la création d'un parc éolien - la réalisation du projet est reportée à l'exercice 2021						
	Total 425	0,00	190 000,00	100 000,00	90 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/430/	430 Tourisme						
221200	Agencements et aménagements de terrains	0,00	20 000,00	0,00	194 768,00		
221200/14060	Agencements et aménagements des terrains du complexe moulin à Beckerich	0,00	20 000,00	0,00	194 768,00		
	le projet vise l'aménagement d'un jardin (parc) de sculptures sur le complexe du moulin de Beckerich en mémoire de Monsieur Gira Camille - le projet reste à être voté par le conseil communal (coût estimatif 194.769,33.-ttc. - le projet sera subventionné de la part de l'asbl Natur & Umwelt avec un montant de 38.663.-€)						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	20 000,00	6 975,00	9 425,00		
221313/20290	Sentiers touristiques	0,00	20 000,00	6 975,00	9 425,00		
	frais en rapport avec la réalisation d'un programme de certification de nos sentiers touristiques et la mise en oeuvre du projet "Application Nächst Statioun" Notre adhésion au projet "application nächst Statioun" fut donnée en séance du conseil communal du 18 décembre 2019 avec un coût total (sans remise)de 13.950.-Euros (htva)						
	Total 430	0,00	40 000,00	6 975,00	204 193,00		
4/470/	470 Développement économique (ZAC, ZARE,)						
238120 S	Apports pour investissements à réaliser	70 457,77	269 417,53	152 770,72	194 943,00		
238120/99001 S	Apport pour investissement à réaliser au SI "De Reidener Kanton"	70 457,77	269 417,53	152 770,72	194 943,00		
	Suivant budget dudit Syndicat notre apport pour 2021 couvre des investissements à réaliser en faveur de la crèche (7.575.-), du CIPA Redange (122.715.-) et des zones industrielles (64.652,63.-) (notre quote part = 15,15%). Notre apport à charge du budget rectifié 2020 est ramené 152.770,72.-€						
	Total 470	70 457,77	269 417,53	152 770,72	194 943,00		
	Total général 4	113 157,73	872 824,80	550 152,99	594 136,00		
4/520/	5 Protection de l'environnement						
	520 Gestion des eaux usées						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/520/	520 Gestion des eaux usées						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	0,00	170 000,00	109 500,00	0,00		
221312/20130	Réfection de la canalisation et de la voie de roulement dans le chemin vicinal "Bockwee" à Hovelange	0,00	120 000,00	109 500,00	0,00		
221312/20310	Réfection de la canalisation dans la rue Jos Seylerstrooss à Beckerich	0,00	50 000,00	0,00	0,00		
	il s'agit du tronçon depuis la maison Hansen jusqu'à la maison Weiler - le devis afférent a été approuvé en séance du conseil communal du 18 décembre 2019 avec un montant ttc. de 109.080.-€						
	le devis afférent avec un montant ttc. de 43.158.-€ visant la réfection de la canalisation sur un tronçon d'environ 60 mètres sur le chemin vicinal "Jos Seylerstrooss" à hauteur du "Grengewee" a été adopté en séance du conseil communal du 18 décembre 2019 - le projet en cause ne sera pas réalisé!						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	0,00	0,00	100 000,00		
221313/21050	Réfection de la canalisation dans le chemin vicinal "Gruefwée" à Elvange	0,00	0,00	0,00	100 000,00		
	le projet reste à être voté par le conseil communal						
238120 S	Apports pour investissements à réaliser	440 779,41	480 145,00	400 120,40	115 188,23		
238120/99001 S	Apports pour investissements au SI SIDERO	440 779,41	480 145,00	400 120,40	115 188,23		
	Suivant prévisions budgétaires du Sidero, notre apport à charge du budget rectifié 2020 a été ramenée à 256.374,13.-€ par rapport à 440.779,41.- figurant au budget initial. Notre apport à charge du budget de 2021 est fixé à 115.188,23.-. Concernant le trop payé en 2020 de 143.746,27.-€, celui-ci nous sera remboursé par le SIDERO et comptabilisé sous l'article 1/520/1081120/99001 du budget rectifié 2020						
	Total 520	440 779,41	650 145,00	509 620,40	215 188,23		
4/532/	532 Mesure d'économie d'énergie						
240000	Subvention d'investissement en capital	0,00	150 000,00	150 000,00	0,00		
240000/20040	Subventions aux ménages pour des installations d'économie d'énergie - cf. règlement communal visant les installations de chauffage à énergie alternative et renouvelable	0,00	110 000,00	110 000,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectificatif 2020	Budget de 2021	Budget rectificatif 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/532/	532 Mesure d'économie d'énergie						
	la délibération afférente a été approuvée en séance du conseil communal en date du 30 juin 2016 et dûment publiée au bulletin communal, édition 8/2016. Le règlement vise à soutenir financièrement des investissements ayant trait au remplacement d'un chauffage vétuste existant par un chauffage à énergie alternative et renouvelable - ce qui exclut les logements nouvellement créés						
240000/20060	Subventions aux ménages pour des installations d'économie d'énergie - installations de collecte d'eau de pluie	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00		
	cf. délibération du conseil communal du 4.8.2003 la subvention s'élève à 25% du coût d'investissement (y compris frais de réception) avec un max. de 1.000.-€.						
240000/20080	Subventions aux ménages pour des installations d'économie d'énergie - installations d'exploitation de l'énergie solaire	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00		
	aux termes de la délibération du conseil communal du 18.12.2009 les subventions s'élèvent à 50% de la prime de l'Etat avec un max. de 1.500.-€ pour une maison individuelle et de 1.500.-€/unité d'habitation dans une maison à appartements avec un max. de 7.500.-€ par immeuble, sur les installations servant comme source de production d'eau chaude, resp. 50% de la prime de l'Etat avec un max. de 2.500.-€ pour une maison individuelle et de 2.500.-€ par unité d'habitation dans une maison à appartements avec un max. de 7.500 eur. par immeuble à appartements sur les installations servant comme source de production d'eau chaude et aux besoins de chauffage. Ces dispositions valent pour toutes installations mises en place à partir du 1er janvier 2010						
240000/20100	Subventions aux ménages pour des installations d'économie d'énergie - assainissement thermique	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00		
	aux termes de la délibération du conseil communal du 31.01.2005 avec visa du ministère de l'intérieur du 25.07.2006, réf.346/06/cr clj/kf, les primes en question, couvrant l'achat et la pose du matériel, ont été fixées comme suit : 1. système de régulation par sonde extérieure: a) vannes thermostatiques b) horloge-programmation c) isolation pour conduites d'eau chaude 2. isolation pour la toiture ou dalle sur dernier étage 3. isolation pour la dalle sur cave ou sous-sol (non-chauffés) 4. isolation pour façades 5. fenêtres; Le montant des primes, sous réserve que les mesures visées soient réalisées avec des matériaux écologiquement justifiables, correspond à 25% des frais d'investissement avec un max. de 500.-€ pour l'ensemble des mesures définies sous 1. - 25% des frais d'investissement avec un seuil max. de 500.-€ pour les						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectificatif 2020	Budget de 2021	Budget rectificatif 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/532/	532 Mesure d'économie d'énergie						
	mesures définies sous 2.- 25% des frais d'investissement avec un max.de 500.-€ pour les mesures définies sous 3. - 25% des frais d'investissement avec un max.de 1.500.-€ pour les mesures définies sous 4.- 25% des frais d'investissement avec un seuil max.de 1.500.-€ pour les mesures définies sous 5. Les matériaux éligibles sont choisis par le conseil communal.						
	Total 532	0,00	150 000,00	150 000,00	0,00		
4/542/	542 Protection de la nature						
221200 S	Agencements et aménagements de terrains	0,00	50 810,00	10 910,00	29 900,00		
221200/20010 S	Action papillon, visant l'aménagement d'un massif fleuri	0,00	10 910,00	10 910,00	0,00		
	il s'agit d'une action menée par le SICONA-CENTRE visant l'aménagement d'un massif fleuri de +-80m2 au rond-point à Oberpallen - le projet en cause fut voté en séance du conseil communal du 18.12.20219 à l'occasion de l'approbation du programme d'action 2020 proposé par ledit Syndicat						
221200/21010 S	Aménagement d'une place de jeux naturelle à Noerdange	0,00	39 900,00	0,00	29 900,00		
	il s'agit de l'installation d'une aire de jeu naturelle autour du tronçon restauré du "Näerdenerbaach" à Noerdange - action menée par le SICONA-CENTRE. Le projet a été avalisé en séance du conseil communal du 6 novembre 2020 avec un coût global de 29.898,51.-€						
	Total 542	0,00	50 810,00	10 910,00	29 900,00		
4/590/	590 Autres types de protection de l'environnement						
223220	Véhicules spéciaux	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00		
223220/20170	Acquisition de vélos électriques	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00		
	le devis afférent au montant de 19.890.-Euros ttc., comprenant 2 vélos électriques de type « Pedelec » et 2 vélos électriques de type « Cargo Pedelec » avec petite surface de chargement a été approuvé en séance du conseil communal du 26 février 2020						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectificatif 2020	Budget de 2021	Budget rectificatif 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/590/	590 Autres types de protection de l'environnement						
	Total 590	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00		
	Total général 5	440 779,41	870 955,00	690 530,40	245 088,23		
4/611/	6 Logements et équipements collectifs						
	611 Logements au prix du marché						
240000	Subvention d'investissement en capital	4 385,00	35 615,00	35 615,00	0,00		
<i>240000/99001</i>	<i>Primes de construction et d'acquisition de logements</i>	4 385,00	35 615,00	35 615,00	0,00		
	svt.délibération du conseil communal du 17 mai 2002 avec visa du Ministère de l'Intérieur du 02.07.2002, no-82/027CAC, il a été arrêté d'allouer à partir du 2e semestre 2002, pour chaque maison d'habitation acquise soit par acte notarié (acquisition) ou construite (permis de construction), sise sur le territoire de notre commune, et habitée par le requérant, une prime équivalent à la moitié de celle accordée par le Ministère du Logement, se chiffrant au maximum à 2.500 Eur pour chaque cas.						
	Total 611	4 385,00	35 615,00	35 615,00	0,00		
4/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	26 818,74	1 063 148,66	1 063 148,66	111 000,00		
<i>221312/13020</i>	<i>Projet de lotissement à Oberpallen, "In Hohpelz"</i>	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00		
	Notre commune entend mettre en oeuvre de son propre chef un projet de lotissement à Oberpallen, lieu-dit "In Hohpelz" sur un terrain de 80 ares. Un premier crédit de 100.000.-Eur. fut voté en séance du CC du 12/07/2013 pour faire face à des dépenses d'études, notamment le remboursement d'honoraires d'architecte au Fonds du Logement. Echelonement des tranches de crédit: 1ère tranche de 100.000.- (budget 2013) ce crédit fut ramené à 15.000.- lors de l'élaboration du budget 2013 rectifié. Le budget 2015 tient compte d'une 2e tranche de crédit de 100.000.- pour le financement des frais et honoraires d'études préalables à la mise en oeuvre du projet de lotissement "Hohpelz" - (élaboration d'un PAP, confection de plans pour les travaux d'infrastructure) Lors d'une réunion de travail en date du 26 juillet 2016 le conseil communal s'est prononcé favorablement en face d'un						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
221312/16070	<p>partenariat dans ce contexte avec la SNHEM. Le crédit du budget rectifié de 2019 est ramené à 5.000.- et la mise en oeuvre de ce projet est actuellement au point mort.</p> <p>Rénovation de l'anc.maison d'habitation "Mathieu, Huewelerstrooss"</p> <p>Il s'agit des frais en rapport avec les travaux de rénovation de l'ancienne maison d'habitation acquise sur les consorts Mathieu et située à Beckerich,1, Huewelerstrooss, prévoyant la transformation et la rénovation en vue d'y créer deux logements à coût modéré.</p> <p>Un contrat d'architecte avec la société LLA s.à.r.l. de Tuntange fut signé par le CE en date du 3.12.2018 - le devis de l'avant projet sommaire avec un coût total de 1.016.832,38.-€ a été approuvé en séance du conseil communal du 15 février 2019 - la prise de connaissance de l'APS par le ministère de l'intérieur date du 29 juillet 2019, réf.: 8/2019/CAC. Le projet sera subventionné par le Ministère de Logement dans le cadre du programme de construction d'ensembles de logements subventionnés.Le devis définitif détaillé avec un coût rajusté de 1.160.908.-€ a été voté en séance du conseil communal du 19 juillet 2019 et approuvé par le Ministère de l'Intérieur le 13 août 2019, réf.:8/2019/CAC.</p> <p>échelonnement des tranches de crédit: 2016 50.000.- 2018 550.000.- 2019 500.000.- 2021 61.000.- + 50.000 (frais suppl.)</p> <p>La tranche de crédit du budget 2021 prévoit aussi une rallonge de 50.000.- pour le décapage de la façade - le cas échéant le conseil communal sera appelé à se prononcer sur un devis complémentaire.</p>	26 818,74	1 058 148,66	1 058 148,66	111 000,00		
	Total 612	26 818,74	1 063 148,66	1 063 148,66	111 000,00		
4/622/	622 Circulation						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	21 282,30	0,00	0,00	0,00		
211000/18003	<i>Elaboration d'un concept de mobilité</i>	21 282,30	0,00	0,00	0,00		
	Le devis afférent présenté par le bureau d'études Zeyen et Baumann sàrl de Bereldange et la société komobile Luxembourg sàrl de Luxembourg, s'élevant à 32.792,76.-Euros a été approuvé en séance du conseil communal du 30 mars 2018.						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	75 000,00	0,00	100 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/622/	622 Circulation						
221313/19140	Réalisation de diverses mesures par suite de l'élaboration d'un nouveau concept de mobilité En l'occurrence il s'agit de la mise en oeuvre de diverses mesures directrices contenues dans le nouveau concept de mobilité élaboré en 2018 - la mise en oeuvre de ces mesures sera reportée à l'exercice 2021	0,00	75 000,00	0,00	100 000,00		
	Total 622	21 282,30	75 000,00	0,00	100 000,00		
4/624/	624 Voirie vicinale						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	87 224,73	42 775,27	7 557,08	0,00		
221312/19040	Remplacement de la conduite d'eau et de la canalisation dans le chemin Huelewee à Noerdange il s'agit du tronçon du chemin longeant le PAP avec le Fonds du Logement - le devis afférent avec un coût global de 79.897.-€ a été approuvé par le conseil communal en séance du 26/04/2019. Un 1er devis additionnel fut adopté en séance du conseil communal du 18 décembre 2019 - avec un coût en sus de 18.615.-€ ttc. - les travaux sont achevés et le décompte pourra être dressé.	87 224,73	42 775,27	7 557,08	0,00		
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	4 742,21	675 000,00	625 000,00	311 000,00		
221313/14030	Renouvellement du revêtement des chemins "Juck" et "Burgaass" à Beckerich coûts en rapport avec la réfection des deux chemins vicinaux cités. Le devis afférent, visant à chaque fois le renouvellement des surfaces en goudronnage sur lesdits chemins a été approuvé en séance du conseil communal du 30.06.2017 avec un coût global de 28.652,13.-Euros - apparemment le devis approuvé en 2017 n'est pas suffisant pour faire exécuter les travaux s'imposant de sorte qu'il y a lieu de voter soit un devis supplémentaire, soit un nouveau devis - le coût estimatif rajusté se monte à 75.000.- ttc.	0,00	75 000,00	75 000,00	0,00		
221313/17016	Réfection du sentier de l'église à Elvange *** le décompte afférent avec une dépense effective de 166.649,45.-Euros a été approuvé par le conseil communal en séance du 19 juillet 2019 ***	4 742,21	0,00	0,00	0,00		
221313/19060	Remise en état (couche béton asphaltique) de chemins vicinaux	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/624/	624 Voirie vicinale						
221313/19080	En l'occurrence il s'agit des chemins Kneppchen et Schmitzgaessel à Hovelange (soit +-3600m2) Aménagement d'un sentier pédestre	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
221313/19090	il s'agit de la construction d'un nouveau sentier pédestre à Beckerich à Laas (+-300m) avec un coût estimatif de 130.000,.- € - l'exécution du projet est reporté à une date ultérieure Prolongement du sentier de l'église à Elvange	0,00	0,00	0,00	1 000,00		
221313/19150	on entend aménager une correspondance depuis la cour de l'école à Elvange jusqu'au Bockwee à hauteur de la station de pompage (coût estimatif 236.000.-€) - l'exécution du projet est reportée à une date ultérieure Réfection du chemin "Kuelebiorg" à Beckerich	0,00	300 000,00	300 000,00	250 000,00		
	il s'agit en principe du renouvellement des conduites d'eau et de canalisation et de la réfection de la voie de roulement (le renouvellement de la canalisation se fera par un chemisage à l'intérieur et le projet deviendra partant beaucoup moins coûteux qu'un remplacement conventionnel d'une canalisation). Un contrat d'ingénieur avec le bureau d'études TR-Engineering a été approuvé par le CE en date du 13.03.2020 - aux termes dudit contrat le montant des honoraires est forfaitisé à 29.400.-€ htva. Le coût estimatif des travaux se chiffre à 521.000.-. échelonnement des tranches de crédit: 2019 600.000.- (remis à 0 au rectifié) 2020 300.000.- 2021 250.000.-						
221313/19170	Réfection des rigoles sur le réseau routier à l'intérieur des localités	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00		
	il s'agit de la réfection et du rejointage des rigoles sur les chemins vicinaux - la réalisation des travaux est reportée à 2021						
221323	Infrastructures publiques - sur sol d'autrui	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00		
221323/19010	Confection d'un trottoir à Oberpallen	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00		
	il s'agit de la réalisation d'un trottoir sur le tronçon longeant la propriété Binsfeld-Koob à Oberpallen - l'exécution est reportée à l'exercice 2021						
	Total 624	91 966,94	757 775,27	632 557,08	351 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/626/	626 Cimetières						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	113 013,37	823 887,76	606 394,24	200 000,00		
221312/13007	Réfection du cimetière à Elvange	506,89	586 394,24	586 394,24	0,00		
	<p>le projet prévoit la réfection du cimetière à Elvange avec mise en place d'un colombaire.</p> <p>Echelonnement des crédits:</p> <p>2011 100.000.-EUR</p> <p>2013 150.000.-EUR</p> <p>Le crédit initial du budget 2014 est ramené à zéro et le crédit disponible de 240.756,01.-Eur est inscrit au budget 2015.</p> <p>Une 3e tranche de crédit de 210.000.-EUR est imputée au budget de 2017.</p> <p>Le projet définitif englobant la rénovation de la morgue, la remise en état du mur d'enceinte, le réaménagement des sentiers et passages avec mise en place d'un colombaire et finalement la réfection du parking a été approuvé par le conseil communal le 28 décembre 2016 avec un coût global de 763.560,37.-Euros (accord ministériel du 4/4/2017, réf.:81cx700ea33/2017/CAC).</p> <p>Le projet sera réalisé en 3 phases:</p> <p>ex.2017 phase I. (morgue et mur d'enceinte): 443.858.-Euros</p> <p>ex.2018 phase II.(passages, colombaire et parking pour personnes handicapées) : 222.300.-Euros</p> <p>ex.2019 phase III. (parking principal) 97.402.-Euros.</p> <p>Par délibération du conseil communal du 9.08.2017 le crédit restant de 425.972.-Euros fut ramené à 375.972.-Euros (-50.000) pour maintenir l'équilibre budgétaire suite au vote d'un nouveau crédit budgétaire de 50.000.-pour l'acquisition d'équipement de cuisine sur le gérant sortant du restaurant du moulin de Beckerich.</p> <p>4e tranche de crédit 300.000.-€(ex.2018)</p> <p>5e tranche de crédit 60.000.-€(ex.2019)</p>						
221312/17023	Réfection de la morgue au cimetière de Noerdange	112 506,48	37 493,52	20 000,00	0,00		
	Réfection de ladite morgue et aménagement du parking - le projet afférent sera réalisé en 2 phases. La première phase prévoyant la remise en état de la morgue et le réaménagement des alentours jouxtant la morgue a été approuvée en séance du conseil communal du 15 février 2019 avec un coût global de 142.151,49.-€.						
221312/20210	Aménagement des alentours adjacents au cimetière de Noerdange	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00		
	l'exécution de cette réfection est reportée à l'exercice 2021 - le devis afférent reste à être voté par le conseil communal						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectificatif 2020	Budget de 2021	Budget rectificatif 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/626/	626 Cimetières						
	Total 626	113 013,37	823 887,76	606 394,24	200 000,00		
4/627/	627 Ateliers						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00		
221311/19030	<i>Aménagement d'un grenier dans l'atelier communal</i>	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00		
	en l'occurrence il s'agit de l'atelier communal du service technique à Beckerich, Ellerstrooss, où il s'impose d'aménager une surface de stockage en dessous de la toiture - la réalisation de ces travaux est reportée à l'exercice 2021						
221311/20270	<i>Aménagement d'un vestiaire et d'une salle de douche dans l'atelier communal</i>	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00		
	en l'occurrence il s'agit de l'atelier communal sis dans le "Ellerwee" à Beckerich - un devis détaillé reste à être voté par le conseil communal et la réalisation des travaux est dès lors reportée à l'exercice 2021						
222100	Installations techniques	7 245,33	0,00	0,00	0,00		
222100/18009	<i>Mise en place d'une installation de détection d'incendie dans l'atelier communal</i>	7 245,33	0,00	0,00	0,00		
	Le devis afférent visant la fourniture et l'installation d'une détection d'incendie et d'intrusion avec vidéosurveillance pour le compte de l'atelier communal à Beckerich, Ellerstrooss, se chiffrant à 45.017,80.-€ a été approuvé en séance du conseil communal du 30 mars 2018						
223220	Véhicules spéciaux	0,00	135 000,00	135 000,00	0,00		
223220/20150	<i>Acquisition d'une mini-pelle mécanique</i>	0,00	65 000,00	65 000,00	0,00		
	le devis pour l'acquisition d'une mini-pelle mécanique pour le compte de notre service technique - au prix global de 64.350,00.-Euros (ttc.) a été approuvé en séance du conseil communal du 26.02.2020						
223220/20160	<i>Acquisition d'un mini-tracteur agricole avec pelle mécanique</i>	0,00	70 000,00	70 000,00	0,00		
	le devis afférent prévoyant l'acquisition d'un mini-chargeur automoteur (100-1500kg) et d'un chargeur automoteur de base de 6000 kg a été approuvé en séance du conseil communal du 15.05.2020 avec un coût global de 69.966.-€ ttc.						
223300	Outillage	89 905,47	55 094,53	21 029,94	38 500,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/627/	627 Ateliers						
223300/19020	<i>Acquisitions d'envergure pour notre service technique</i> Le menu matériel pour 2019 prévoit des acquisitions dont le coût est estimé à 145.000.-€, à savoir : * 2 containers pour déchets verts * 1er équipement d'outils électriques à batterie pour entretien des espaces verts * tondeuse robotique pour terrain de sport * chariot élévateur à fourches * machine pour l'entretien des sentiers pédestres * épandeur de sel avec système de commande GPS Un premier devis pour l'acquisition de 2 containers avec berce nue au montant global de 11.934.-€ a été approuvé par le conseil communal en séance du 15.02.2019 Un 2e devis pour l'achat d'un nouvel axe pneumatique pour remorque, 2 taille-haies, 1 chariot élévateur électrique, 1 pont élévateur pour poids lourds, 1 robot tondeuse, 1 nouvel épandeur de sel, se chiffrant à 127.133.-€ fut adopté en séance du 26/04/2019 Un 3e devis pour l'acquisition d'une machine de désherbage avec un coût total de 14.040.-€, a été adopté en séance du conseil communal du 19 juillet 2019, en même temps l'acquisition d'un nouvel épandeur de sel fut annulée.	89 905,47	55 094,53	21 029,94	0,00		
223300/21060	<i>Menu matériel et outillage pour l'atelier communal</i> le budget 2021 prévoit l'acquisition du matériel ci-après: 2 poste à souder (+-10.000.-) 1 remorque basculante (4t) pour tracteur (10.000.-) 1 taille-haie professionnelle (15.000.-) 2 capots de protecteur (+-3.000.-)	0,00	0,00	0,00	38 500,00		
	Total 627	97 150,80	270 094,53	156 029,94	118 500,00		
4/630/	630 Alimentation en eau						
222100	Installations techniques	316 347,77	541 255,85	441 255,85	250 000,00		
222100/17027	<i>Mise à niveau des compteurs d'eau installés dans les stations et réservoirs d'eau</i> Le projet prévoit le remplacement des compteurs existants et une mise à jour du système de régulation Rajustement du budget rectifié par rapport au budget initial (+2.000.-, soit 37.000.-) Le devis afférent avec un montant total de 36.127.-€ a été approuvé en séance du conseil communal du 28 décembre 2017	9 603,62	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/630/	630 Alimentation en eau						
222100/19070	<i>Renouvellement du collecteur de la source "Tunnel"</i> il s'agit du renouvellement de la conduite d'adduction depuis la source "Tunnel" (vers la station de pompage à Hovelange) jusqu'à la conduite existante à Hovelange, Bockwee. Le devis afférent (B.E.S.T.) a été approuvé en séance du conseil communal du 15 février 2019 avec un coût global de 432.900.-€ Le projet est quasi parachevé et le crédit initial de 433.000.- inscrit au budget de l'exercice 2019 peut-être diminué au budget rectifié 2020 de 100.000.-.	306 744,15	126 255,85	26 255,85	0,00		
222100/19160	<i>Renforcement de la conduite d'adduction depuis Beckerich vers Lévelange</i> Le devis dans l'intérêt du renouvellement de la conduite d'adduction d'eau entre Beckerich et Lévelange a été approuvé en séance du conseil communal du 15 février 2019 avec un coût global de 403.650.-€ (cf.devis BEST du 27.08.2018).	0,00	415 000,00	415 000,00	0,00		
222100/21030	<i>Renouvellement de la conduite d'eau entre Lévelange et Oberpallen</i>	0,00	0,00	0,00	250 000,00		
222100 P	Installations techniques	38 998,32	38 998,32	38 998,32	38 998,32		
222100/13009 P	<i>Apport pour investissement: frais générés par la réalisation d'un forage-captage de la source "Ophélie bis"</i> Remboursement à la SA des Eaux Minérales. Les frais en rapport avec ce projet s'élève à 353.036,41.-€. Notre commune remboursera ces frais à la SA des Eaux Minérales endéans 10 ans (première échéance en 2013) et d'après un tableau d'amortissement afférent tenant compte d'un taux d'intérêt de 2%. Ledit tableau a été approuvé par le conseil communal en séance du 23/05/2013. Le remboursement s'opère par 11 annuités, dont la première échet le 31.12.2013 avec un montant de 32.498,60.-€, les neuf annuités subséquentes s'élèveront à 38.998,32.-€ et la dernière à payer au 1er février 2023 à 5.893,65.-€.	38 998,32	38 998,32	38 998,32	38 998,32		
	Total 630	355 346,09	580 254,17	480 254,17	288 998,32		
4/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
221100	Terrains	293 985,00	1 006 015,00	1 006 015,00	1 300 000,00		
221100/13040	<i>Acquisition de terrains</i> Crédit pour l'acquisition de terrains - svt propositions faites par le collège échevinal, soit en l'occurrence les acquisitions	293 985,00	1 006 015,00	1 006 015,00	1 300 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
	des biens immeubles suivants: - terrains appartenant au sieur Wagner Nicolas d'Elvange, au prix global de 467.000.- - terrains appartenant aux conjoints Pepin/Schmit, au prix global de 632.724.- - acquisition d'un pré sur les époux Feyder-Klein de Lévelange, prix convenu 19.500.- - acquisition de trois prés sur les époux Wolter-Kayser de Noerdange, prix convenu 18.500.- - transaction avec Mangen / Carrier concernant plusieurs bois au prix de 16.900.-) - acquisition du terrain avec la grotte de Lourdes à Beckerich sur le Kierchefong - prix convenu 154.000.- - ancien moulin de Lévelange avec le canal - affaire l'Andria (90.750.-)						
	Total 650	293 985,00	1 006 015,00	1 006 015,00	1 300 000,00		
4/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	100 141,56	30 325,05	30 325,05	75 000,00		
<i>211000/99002</i>	<i>Elaboration d'un nouveau plan d'aménagement général</i>	100 141,56	30 325,05	30 325,05	75 000,00		
	Honoraires en rapport avec l'élaboration d'un nouveau plan d'aménagement général (PAG). - le contrat de base intitulé "Concepts plan de développement communal (PDC)", visant l'étude préparatoire préalable à l'élaboration du nouveau PAG fut signé par le collège échevinal et le bureau d'études commissionné (Zeyen & Baumann) le 4 mai 2009 et affiche une dépense totale de 81.232,68.- € ttc. - le contrat d'aménageur - urbaniste, pour l'élaboration du futur PAG, signé en même date affiche 127.370.- € ttc. - Prévoir une rallonge financière de circa 10.000.-€ pour couvrir notre participation financière (50% des frais occasionnés) dans l'élaboration d'un inventaire cartographique des biotopes (le tout avec concours du Ministère de l'Environnement -cf.circulaire 2643 di 13.07.2007) - Suivant missive du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural du 25 août 2009, réf.866/09, les frais engendrés par l'étude visant l'actualisation des concepts PDC dans le cadre de l'élaboration de l'étude préparatoire PAG sont subventionnés à raison de 35.973,70.- € (soit 50% de la dépense éligible soit 71.947,39.- €) - Le 27 mai 2010 notre collège échevinal a approuvé une offre de prix relative à l'inventaire des biotopes à l'intérieur du PAG -						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
	<p>le devis afférent du bureau d'études Zeyen & Baumann affiche 11.121.-€ ttc.</p> <p>- Un contrat d'ingénieur-urbaniste du 1er octobre 2012 entre notre collège des bourgmestres et échevins et le bureau d'études Zeyen & Baumann, dont la teneur vise à charger le prédit bureau avec l'élaboration d'une étude d'évaluation environnementale stratégique (sup) dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau plan d'aménagement général a été approuvé par le conseil communal le 26.10.2012 et affiche un coût de 32.300,62.-€ ttc. (ni 737,83)</p> <p>Echelonnement des crédits:</p> <p>2008 23.000.-€</p> <p>2009 25.000.-€</p> <p>2010 171.000.-€</p> <p>2011 11.200.-€</p> <p>2013 35.000.-€</p> <p>2015 5.000.-€</p> <p>2018 105.000.-€</p> <p>2019 55.000.-€</p> <p>2020 20.000.-€</p> <p>2021 75.000.-€</p> <p>En date du 11 avril 2013 le collège échevinal a mandaté la firme Gessner Landschaftsökologie de Trèves, dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique, à examiner l'existence des chauves-souris sur le territoire communal - coût: 4.704.-€ hors TVA.</p> <p>Suivant informations reçues du Bureau Zeyen et Baumann le 5.12.2017 un crédit supplémentaire de +-100.000.- (à acter dans un avenant) devrait suffir pour assurer la finalisation du nouveau PAG. L'avenant en cause du 1 mars 2018 entre notre CE et le bureau d'études commissionné a été approuvé par le CE en date du 21 mars 2018 avec un montant global de 104.750.-€ ttc..</p> <p>Les honoraires en rapport avec l'évaluation environnementale stratégique - phase 2. - assumée par l'Oeko-Bureau de Rumelange, dont l'offre fut approuvé le 9 mars 2018 par le CE affiche une dépense globale arrondie de 50.000.-ttc.</p> <p>Afin de pouvoir mener la refonte du PAG à bonne fin et selon les prévisions du bureau d'études commissionné le coût des honoraires à la clef est estimé 90.000.-€ (ces frais supplémentaires feront l'objet d'un 2e avenant au contrat de base signé le 4 mai 2009.)</p>						
	Total 690	100 141,56	30 325,05	30 325,05	75 000,00		
	Total général 6	1 104 089,80	4 642 115,44	4 010 339,14	2 544 498,32		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectificatif 2020	Budget de 2021	Budget rectificatif 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/821/	8 Loisirs, culture et culte						
	821 Terrains de sports						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00		
<i>221312/20220</i>	<i>Divers travaux de réfection à la buvette du terrain de football</i>	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00		
	en l'occurrence il s'agit d'une nouvelle installation de chauffage, création d'un local de rangement et mise en place d'un système de détection d'incendie. Un contrat d'ingénieur avec le bureau d'études Studio E de Beckerich a été approuvé par le CE en date du 21.02.2020 - (les honoraires sont plafonnés à 5.000.-€ hors tva.						
	Total 821	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00		
4/822/	822 Halls sportifs						
221200	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	500 000,00		
<i>221200/21040</i>	<i>Aménagement du nouveau terrain de baseball</i>	0,00	0,00	0,00	500 000,00		
	le projet vise l'aménagement d'un nouveau terrain de baseball avec pose de capteurs géothermiques						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	87 088,17	258 673,00	258 673,00	0,00		
<i>221312/19130</i>	<i>Réfection de la verrière du hall sportif</i>	87 088,17	0,00	0,00	0,00		
	Il s'agit du remplacement de la verrière du hall sportif par une charpente en bois et du remplacement des éléments en zinc par une couverture en EPDM (éthylène-propylène-diène monomère. Le devis dans l'intérêt du renouvellement de la toiture (coupole) fut approuvé par le conseil communal en séance du 15 février 2019 avec un coût global de 95.139,72.-€. Par délibération du CE du 12/04/2019 les travaux afférents ont été adjugés à la SA Steffen Holzbau de Grevenmacher avec un coût global de 87.088,17.-€ ttc,.						
<i>221312/20230</i>	<i>Réfection de la toiture du hall sportif</i>	0,00	258 673,00	258 673,00	0,00		
	en l'occurrence il s'agit de la couverture de la surface de sport - le contrat d'architecture avec le bureau BENG a été approuvé et signé par le CE le 8 janvier 2020 - avec un coût des honoraires plafonné à 18.000,- htva (la prise de connaissance du Ministère de l'Intérieur date 14 février 2020 réf.830x8fe8b et 8/20/CAC) Le devis dans l'intérêt de la réfection de la toiture du hall						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectificatif 2020	Budget de 2021	Budget rectificatif 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/822/	822 Halls sportifs						
	<p>sportif au montant total de 241.371,00.-Euros (y compris les honoraires d'architecte) a été approuvé en séance du conseil communal du 26 février 2020. Aux termes d'un engagement du Ministère des Sports du 14 janvier 2020 les investissements sont susceptibles d'un subside de 25% des frais éligibles - soit +- 60.300.-€ (voir également circulaire n°3860 du 8.06.2020) Un 1er devis supplémentaire fut voté en séance du conseil communal du 25.09.2020 avec un coût en sus de 16.673.-€, parallèlement le conseil communal avait donné son aval pour l'inscription d'un crédit supplémentaire de 16.673.-</p>						
	Total 822	87 088,17	258 673,00	258 673,00	500 000,00		
4/829/	829 Autres Sports						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	0,00	35 000,00	0,00	35 000,00		
221312/20200	Confection d'une aire de jeu à Lévelange	0,00	35 000,00	0,00	35 000,00		
	la mise en oeuvre de ces travaux sera reportée à l'exercice 2021						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	49 328,37	0,00	0,00	0,00		
221313/19050	Aménagement d'une aire de jeu	49 328,37	0,00	0,00	0,00		
	En l'occurrence il s'agit de l'aménagement d'une aire de jeu dans le lotissement "Schonk/Heidchen" à Beckerich. Le devis afférent dressé par notre service technique et se montant à 49.900,50.-€ a été adopté par notre conseil communal en séance du 26/04/2019						
	Total 829	49 328,37	35 000,00	0,00	35 000,00		
4/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
221100	Terrains	0,00	0,00	0,00	125 000,00		
221100/21020	Démolition du centre polyvalent à Noerdange	0,00	0,00	0,00	125 000,00		
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	0,00	250 000,00	162 000,00	250 000,00		
221312/16130	Assainissement du centre culturel "Nic.Bosseler" à Beckerich	0,00	250 000,00	162 000,00	0,00		
	Frais visant le renouvellement des fenêtres, confection de la						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
	toiture et remise en état des toilettes au centre culturel à Beckerich 1ère tranche de crédit 175.000.- (2016) 2e tranche de crédit 36.000.- (2017) 3e tranche de crédit 14.000.- (2018) 4e tranche de crédit 25.000.- (2020) Le devis afférent, élaboré par notre service technique, se monte à 161.636.- ttc. et fut approuvé en séance du conseil communal du 26 février 2020. - le crédit de 250.000.- est porté à 162.000.- au budget rectifié 2020						
221312/21070	<i>Rénovation du centre culturel Nic Bosseler à Beckerich</i>	0,00	0,00	0,00	250 000,00		
	en l'occurrence il s'agit de travaux comprenant la rénovation de la toiture en ardoises, la remise en état de la façade et la mise en place d'une installation photovoltaïque 30-50kWp Le devis afférent reste à être voté par le conseil communal						
222100	Installations techniques	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00		
222100/18005	<i>Installation d'un système de détection d'incendie</i>	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00		
	Le projet prévoit la mise en place d'un système de détection d'incendie aux Centres Culturels à Elvange et Beckerich y compris l'atelier aménagé au sous-sol du centre culturel à Beckerich - la réalisation de ces travaux est reporté à l'exercice 2021						
	Total 831	0,00	330 000,00	162 000,00	455 000,00		
4/833/	833 Musées						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	0,00	315 000,00	315 000,00	0,00		
221312/20280	<i>Restructuration du Millemusée</i>	0,00	315 000,00	315 000,00	0,00		
	un projet de concept visant la restructuration dudit musée fut voté en séance du conseil communal du 4.10.2019 avec un coût global de 314.379.-€. Par délibération du CE du 28.02.2020 l'"Atelier für Gestaltung Wieland Schmid" de Berlin fut chargé avec le développement du concept et de la planification des travaux afférents. Le projet est subventionné à raison de 25% avec un maximum de 51.980.-€ par le Ministère de l'Economie - sans pour autant que l'aide étatique ne puisse dépasser 50% des investissements à réaliser (cf.engagement datant du 25.06.2020).						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectificatif 2020	Budget de 2021	Budget rectificatif 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/833/	833 Musées						
	Le Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural a accordé une aide financière correspondant à 40% sur un investissement plafonné à 93.583.-€, soit une aide max. de 37.433.-€ (cf.engagement écrit du 11.02.2020-réf.658/2019)						
	Total 833	0,00	315 000,00	315 000,00	0,00		
4/838/	838 Patrimoine culturel						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	0,00	0,00	0,00	15 000,00		
<i>221312/21080</i>	<i>Réfection et remise en valeur du moulin de Lévelange</i>	0,00	0,00	0,00	15 000,00		
	en l'occurrence il s'agit de travaux en rapport avec remise en valeur de l'ancien moulin de Lévelange - l'acquisition dudit immeuble a été consentie par compromis avec la société l'Andria en 2008. Un litige civil en matière de droit de propriété a fait que cette promesse de vente n'a jamais été achevée. Entre temps la société citée est en état de faillite de sorte qu'un arrangement avec le curateur commissionné (Me Philippe Sylvestre) a pu être trouvé entretemps. L'acte de vente sera dressé par Maître Marc LOESCH. Le budget 2021 comprend un premier crédit de 15.000.-Euros pour assurer divers frais d'étude en rapport avec la structure dudit bâtiment.						
	Total 838	0,00	0,00	0,00	15 000,00		
4/850/	850 Cultes						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	0,00	385 000,00	0,00	385 000,00		
<i>221312/19100</i>	<i>Réfection de la toiture de l'église paroissiale à Beckerich</i>	0,00	250 000,00	0,00	250 000,00		
	Le devis afférent avec un coût global de 225.046.-€ et dûment adopté en séance du conseil communal du 19 juillet 2019 prévoit la réfection de la toiture de la nef avec mise en place d'une installation photovoltaïque et la rénovation de la façade. 1ère tranche de crédit de 200.000.-fut imputée au budget 2019 2e tranche de crédit de 50.000.- fut imputée au budget 2020 Les travaux en cause sont reportés à l'exercice 2021 avec un crédit global de 250.000.-€ tout en tenant compte d'un classement de l'église comme monument national et dès lors aussi						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/850/	850 Cultes						
	de certaines obligations imposées dans ce contexte par le service des sites et monuments nationaux. Il s'ensuit que le devis d'ailleurs déjà voté en séance du 19.07.2019 devra être revu à la lumière des prescriptions particulières imposées par le SSMN.						
221312/19120	<i>Rénovation de la chapelle à Lévelange</i>	0,00	135 000,00	0,00	135 000,00		
	le projet vise la rénovation et la restauration de la chapelle avec aménagement d'un abri de bus (l'édifice a été inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments nationaux par arrêté ministériel du 17.10.2018). Le vote du devis détaillé ainsi que la réalisation des travaux sont reportés à l'exercice 2021						
	Total 850	0,00	385 000,00	0,00	385 000,00		
	Total général 8	136 416,54	1 383 673,00	795 673,00	1 390 000,00		
4/910/	9 Enseignement						
	910 Enseignement fondamental						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	94 245,18	1 001 754,82	1 001 754,82	1 200 000,00		
221312/19110	<i>Campus scolaire</i>	94 245,18	1 001 754,82	1 001 754,82	1 200 000,00		
	Le projet vise à centraliser nos services scolaires et services annexes à l'enseignement (services d'éducation et d'accueil) en un campus scolaire avec implantation à proximité du hall des sports. On entend réaliser le projet en 2 phases, dont la première phase comprendra la maison relais avec cuisine & le cycle I. - l'accord de principe fut donné en séance du conseil communal du 21.12.2018. - Un premier contrat de coordination-pilotage entre notre CE et la SA Luxstrategy de Senningerberg du 5.02.2019 fut approuvé en séance du CE du 31.05.2019 et acté par le Ministère de l'Intérieur le 1 juillet 2019 (réf. 82cxc4d58 - 57/19/CAC) - une étude de réflexions sommaires d'une desserte du futur site du campus scolaire fut élaborée par le bureau d'études Schroeder&Associés (cf.offre approuvée le 27/09/2019 par CE au montant global de 12.285.-) - la mission d'architecte (avant projet sommaire) fut négociée avec l'architecte Schmiz Romain de Luxembourg - cf.délibération CE du 31 janvier 2020 et prise de connaissance par le MINT du 26.03.2020, réf.831x38081 & 8/20/CAC (coût selon contrat:						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2019	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/910/	910 Enseignement fondamental						
	56.296.-€ hors tva) - la mission d'ingénieur en techniques spéciales fut négociée avec Goblet Lavandier - cf.délibération CE du 24.02.2020 et prise de connaissance par le MINT du 17.06.2020, réf.832x7bfde & 57/20/CAC (coût selon contrat: 398.400.-€ hors tva) - la mission d'ingénieur en génie civil fut négociée avec SGI Ingénierie SA Luxbg - cf.délibération CE du 24.02.2020 et prise de connaissance par le MINT du 17.06.2020, réf.832x7bdcf & 57/20/CAC (coût selon contrat: 298.000.-€ hors tva) - la mission d'ingénieur en génie civil pour l'aménagement d'un parking public en rapport avec la construction du campus scolaire a été adjugée à la société SGI Ingénierie par délibération du CE du 27.11.2020 (coût selon contrat: 99.450.- ttc) - la mission pour l'élaboration d'une étude géotechnique fut confiée au bureau d'études GEOCONSEILS SA de Capellen par délibération du CE du 2.12.2020 (coût selon offre 22.022.-ttc.) Budget 2019: ... 350.000.- (1ère tranche de crédit) Budget 2020: ... 746.000.- (2e tranche de crédit) Budget 2021: . 1.200.000.- (3e tranche de crédit)						
221312/20250	Constructions sur sol propre à usage de tiers: Installations générales	0,00	0,00	0,00	0,00		
	mise en sécurité générale des bâtiments scolaires						
222100	Installations techniques	41 230,79	0,00	0,00	0,00		
222100/17020	Mise en place d'un système de détection incendie dans les bâtiments scolaires	41 230,79	0,00	0,00	0,00		
	Le devis visant l'installation de détecteurs d'incendie dans les 5 bâtiments scolaires a été approuvé en séance du conseil communal du 30/06/2017 avec un montant global se chiffrant à 87.181,11.-€. première tranche de crédit budget 2017 61.000.- 2e tranche de crédit à prévoir 2018 27.000.- Un 1er devis supplémentaire avec un coût de 23.423.29.-Eur fut approuvé en séance du conseil communal du 12.06.2019. Parallèlement le conseil communal a voté une rallonge de crédit de 23.424.- qui sera inscrite au budget 2019 (l'accord de la direction des finances communales fut émis le 3.07.2019, n°82cxb5e47						
	Total 910	135 475,97	1 001 754,82	1 001 754,82	1 200 000,00		
	Total général 9	135 475,97	1 001 754,82	1 001 754,82	1 200 000,00		
	TOTAL GENERAL	1 930 209,45	9 007 333,06	7 249 460,35	6 011 612,55		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

(Cette ventilation n'est pas requise au cas où les ouvriers, le matériel roulant, etc., sont affectés à des services bien distincts.)

N.B. Le crédit global à prévoir au budget est inscrit à un article de la fonction spéciale 000 ci-dessous. Il est ventilé suivant les besoins approximatifs, estimés pour les fonctions pouvant entrer en ligne de compte, et les tranches de crédit sont reportées aux articles correspondants de la formule budgétaire.

Le receveur tiendra une chemise pour chaque article de la fonction spéciale 000 et y imputera les dépenses en cours d'exercice.

Les pièces comptables sont et restent classées dans les chemises de ces articles. A la clôture de l'exercice la dépense globale est ventilée et reportée sur les différents articles budgétaires suivant une clef de répartition, déterminée soit sur la base de rapports de travail, soit sur la base d'une estimation raisonnée de l'administration communale.

Traitements des Fonctionnaires		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/621000/99001	Salaires bruts: Rémunérations à ventiler (fonctionnaires) Plus de ventilation à partir du budget 2019 - imputation directe aux articles 3/120/621000/99001 et 3/130/621000/99001	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Dépense globale à ventiler	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/120/621000/99001	Rémunérations des Fonctionnaires			0,00	0,00		
3/130/621000/99001	Rémunérations des Fonctionnaires			0,00	0,00		
	Total des tranches imputées			0,00	0,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Rémunérations des salariés à tâche intellectuelle		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/621000/99002	Salaires bruts: Rémunérations à ventiler (salariés à tâche intellectuelle) Plus de ventilation à partir du budget 2019 - imputation directe aux articles 3/120/621000/99002 et 3/242/621000/99002	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Dépense globale à ventiler	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/120/621000/99002	Rémunérations des salariés à tâche intellectuelle			0,00	0,00		
3/130/621000/99002	Rémunérations des salariés à tâche intellectuelle			0,00	0,00		
3/242/621000/99002	Rémunérations des salariés à tâche intellectuelle			0,00	0,00		
3/470/621000/99001	Rémunérations des salariés à tâche intellectuelle - projet "Regiogeld"			0,00	0,00		
3/591/621000/99001	Rémunération brute revenant au coordinateur du projet européen "ETF" (Eco-Trans-Faire)			0,00	0,00		
3/911/621000/99002	Rémunérations des salariés à tâche intellectuelle			0,00	0,00		
	Total des tranches imputées			0,00	0,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Rémunérations des salariés à tâche manuelle - (anc.ouvriers)		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/621000/99003	Salaires bruts: Rémunérations à ventiler (salariés à tâche manuelle - ouvriers) Plus de ventilation à partir du budget 2019 - imputation directe à l'articles 3/627/621000/99003, 3/242/621000/99003 (salarié sous statut de trav.handicapé du SEA Dillendapp) et 3/822/621/99003 (salariés sous statut de trav.handicapé du hall sportif)	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Dépense globale à ventiler	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/120/621000/99003	Rémunérations des salariés à tâche manuelle			0,00	0,00		
3/120/621000/99008	Jeunes chômeurs			0,00	0,00		
3/130/621000/99003	Rémunérations des salariés à tâche manuelle			0,00	0,00		
3/242/621000/99003	Rémunérations des salariés à tâche manuelle			0,00	0,00		
3/411/621000/99003	Rémunérations des salariés à tâche manuelle			0,00	0,00		
3/423/621000/99001	Rémunérations des salariés à tâche manuelle			0,00	0,00		
3/430/621000/99003	Rémunérations des salariés à tâche manuelle			0,00	0,00		
3/520/621000/99003	Rémunérations des salariés à tâche manuelle			0,00	0,00		
3/624/621000/99003	Rémunérations des salariés à tâche manuelle			0,00	0,00		
3/626/621000/99003	Rémunérations des salariés à tâche manuelle			0,00	0,00		
3/628/621000/99003	Rémunérations des salariés à tâche manuelle			0,00	0,00		
3/630/621000/99003	Rémunérations des salariés à tâche manuelle			0,00	0,00		
3/821/621000/99003	Rémunérations des salariés à tâche manuelle			0,00	0,00		
3/822/621000/99003	Rémunérations des salariés à tâche manuelle			0,00	0,00		
3/831/621000/99003	Rémunérations des salariés à tâche manuelle			0,00	0,00		
3/919/621000/99003	Rémunérations des salariés à tâche manuelle			0,00	0,00		
	Total des tranches imputées			0,00	0,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Rémunérations des salariés à tâche manuelle - (anc.femmes de charge)		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/621000/99004	Salaires bruts: Rémunérations à ventiler (femmes de charge) Plus de ventilation à partir du budget 2019 - imputation directe aux articles 3/120/621000/99004; 3/130/621000/99004; 3/242/621000/99004; 3/320/621000/99004; 3/628/621000/99004; 3/822/621000/99004; 3/831/621000/99004 et 3/919/621000/99004.	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Dépense globale à ventiler	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/120/621000/99004	Rémunérations des femmes de charge			0,00	0,00		
3/120/621000/99007	Jeunes chômeurs			0,00	0,00		
3/130/621000/99004	Rémunérations des femmes de charge			0,00	0,00		
3/242/621000/99004	Rémunérations des femmes de charge			0,00	0,00		
3/320/621000/99004	Rémunérations des femmes de charge			0,00	0,00		
3/628/621000/99004	Rémunérations des femmes de charge			0,00	0,00		
3/822/621000/99002	Rémunérations des femmes de charge			0,00	0,00		
3/831/621000/99004	Rémunérations des femmes de charge			0,00	0,00		
3/919/621000/99004	Rémunérations des femmes de charge			0,00	0,00		
	Total des tranches imputées			0,00	0,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Traitements des Fonctionnaires - charges patronales		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/623000/99001	Charges sociales: à ventiler (fonctionnaires) Plus de ventilation à partir du budget 2019 - imputation directe aux articles 3/120/623000/99001 et 3/130/623000/99001	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Dépense globale à ventiler	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/120/623000/99001	Charges sociales (Part patronale) - Fonctionnaires			0,00	0,00		
3/130/623000/99001	Charges sociales (Part patronale) - Fonctionnaires			0,00	0,00		
	Total des tranches imputées			0,00	0,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Rémunérations des salariés à tâche intellectuelle - charges patronales		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/623000/99002	Charges sociales: à ventiler (salariés à tâche intellectuelle) Plus de ventilation à partir du budget 2019 - imputation directe aux articles 3/120/623000/99002 et 3/242/623000/99002	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Dépense globale à ventiler	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/120/623000/99002	Charges sociales (Part patronale) - Salariés à tâche intellectuelle			0,00	0,00		
3/130/623000/99002	Charges sociales (Part patronale) - salariés à tâche intellectuelle			0,00	0,00		
3/242/623000/99002	Charges sociales (Part patronale) - salariés à tâche intellectuelle			0,00	0,00		
3/470/623000/99001	Charges sociales (Part patronale) - salariés à tâche intellectuelle - projet "Regiogeld			0,00	0,00		
3/591/623000/99001	Rémunération du coordinateur du projet "ETF" - cotisations patronales			0,00	0,00		
3/911/623000/99002	Charges sociales (Part patronale) - salariés à tâche intellectuelle			0,00	0,00		
	Total des tranches imputées			0,00	0,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Rémunérations des salariés à tâche manuelle - charges patronales (anc.ouvriers)		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/623000/99003	Charges sociales: à ventiler (salariés à tâche manuelle - ouvriers) Plus de ventilation à partir du budget 2019 - imputation directe à l'articles 3/627/623000/99003	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Dépense globale à ventiler	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/120/623000/99003	Charges sociales (Part patronale) - Salariés à tâche manuelle			0,00	0,00		
3/120/623000/99009	Charges sociales jeunes chômeurs			0,00	0,00		
3/130/623000/99003	Charges sociales (Part patronale) - salariés à tâche manuelle			0,00	0,00		
3/242/623000/99003	Charges sociales (Part patronale) - Salariés à tâche manuelle			0,00	0,00		
3/411/623000/99003	Charges sociales (Part patronale) - Salariés à tâche manuelle			0,00	0,00		
3/423/623000/99001	Charges sociales (Part patronale) - salariés à tâche manuelle			0,00	0,00		
3/430/623000/99003	Charges sociales (Part patronale) - Salariés à tâche manuelle			0,00	0,00		
3/520/623000/99003	Charges sociales (Part patronale) - Salariés à tâche manuelle			0,00	0,00		
3/624/623000/99003	Charges sociales (Part patronale) - Salariés à tâche manuelle			0,00	0,00		
3/626/623000/99003	Charges sociales (Part patronale) - Salariés à tâche manuelle			0,00	0,00		
3/628/623000/99003	Charges sociales (Part patronale) - Salariés à tâche manuelle			0,00	0,00		
3/630/623000/99003	Charges sociales (Part patronale) - Salariés à tâche manuelle			0,00	0,00		
3/821/623000/99003	Charges sociales (Part patronale) - Salariés à tâche manuelle			0,00	0,00		
3/822/623000/99003	Charges sociales (Part patronale) - Salariés à tâche manuelle			0,00	0,00		
3/831/623000/99003	Charges sociales (Part patronale) - Salariés à tâche manuelle			0,00	0,00		
3/919/623000/99003	Charges sociales (Part patronale) - Salariés à tâche manuelle			0,00	0,00		
	Total des tranches imputées			0,00	0,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Rémunérations des salariés à tâche manuelle - charges patronales (anc.femmes de charge)		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/623000/99004	Charges sociales: à ventiler (femmes de charge) Plus de ventilation à partir du budget 2019 - imputation directe aux articles 3/120/623000/99004; 3/130/623000/99004; 3/242/623000/99004; 3/320/623000/99004; 3/628/623000/99004; 3/822/623000/99004; 3/831/623000/99004 et 3/919/623000/99004.	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Dépense globale à ventiler	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/120/623000/99004	Charges sociales (Part patronale) - Femmes de charge			0,00	0,00		
3/120/623000/99007	Charges sociales Jeunes Chômeurs (part patronale)			0,00	0,00		
3/130/623000/99004	Charges sociales (Part patronale) - Femmes de charge			0,00	0,00		
3/242/623000/99004	Charges sociales (Part patronale) - Femmes de charge			0,00	0,00		
3/320/623000/99004	Charges sociales (Part patronale) - Femmes de charge			0,00	0,00		
3/628/623000/99004	Charges sociales (Part patronale) - Femmes de charge			0,00	0,00		
3/822/623000/99002	Charges sociales (Part patronale) - Femmes de charge			0,00	0,00		
3/831/623000/99004	Charges sociales (Part patronale) - Femmes de charge			0,00	0,00		
3/919/623000/99004	Charges sociales (Part patronale) - Femmes de charge			0,00	0,00		
	Total des tranches imputées			0,00	0,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Rémunérations du personnel temporaire		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/242/622000/99001	Rémunérations du personnel temporaire			0,00	0,00		
	Total des tranches imputées			0,00	0,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Rémunérations du personnel temporaire - charges patronales		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2020	Budget rectifié 2020	Budget de 2021	Budget rectifié 2020	Budget de 2021
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/242/623000/99005	Charges sociales (Part patronale) - Personnel temporaire			0,00	0,00		
	Total des tranches imputées			0,00	0,00		

**TABLEAU COMPARATIF
DES RECETTES ET DES DEPENSES ORDINAIRES DE DIVERS SERVICES COMMUNAUX**

Budget rectifié 2020		Budget 2021	
Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET RECTIFIÉ DE L'EXERCICE 2020

SERVICE ORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	47 873,85	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	8 331 384,80	2 966 804,56		
2	Protection sociale	710 012,18	1 422 090,52		
3	Ordre et sécurité publics	175 912,97	101 822,70		
4	Affaires économiques	866 508,96	1 370 729,52		
5	Protection de l'environnement	731 163,30	877 346,57		
6	Logements et équipements collectifs	1 301 387,65	1 584 709,16		
7	Santé	0,00	11 250,00		
8	Loisirs, culture et culte	13 829,76	1 066 623,69		
9	Enseignement	2 850,00	773 622,00		
SERVICE ORDINAIRE TOTAUX GÉNÉRAUX		12 180 923,47	10 174 998,72		

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET RECTIFIÉ DE L'EXERCICE 2020

SERVICE EXTRAORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	0,00	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	0,00	0,00		
2	Protection sociale	0,00	1 010,00		
3	Ordre et sécurité publics	0,00	200 000,00		
4	Affaires économiques	16 280,00	550 152,99		
5	Protection de l'environnement	276 291,02	690 530,40		
6	Logements et équipements collectifs	252 732,00	4 010 339,14		
8	Loisirs, culture et culte	0,00	795 673,00		
9	Enseignement	0,00	1 001 754,82		
SERVICE EXTRAORDINAIRE TOTAUX GENERAUX		545 303,02	7 249 460,35		

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 2021

SERVICE ORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	0,00	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	8 825 933,00	3 705 251,72		
2	Protection sociale	822 806,00	1 453 339,00		
3	Ordre et sécurité publics	42 905,00	118 739,00		
4	Affaires économiques	937 309,00	1 672 766,69		
5	Protection de l'environnement	739 250,00	939 127,22		
6	Logements et équipements collectifs	1 336 915,00	1 860 265,16		
7	Santé	0,00	13 800,00		
8	Loisirs, culture et culte	49 300,00	1 248 794,38		
9	Enseignement	5 150,00	768 603,00		
SERVICE ORDINAIRE	TOTAUX GENERAUX	12 759 568,00	11 780 686,17		

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 2021

SERVICE EXTRAORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	0,00	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	1 750 000,00	30 000,00		
2	Protection sociale	0,00	890,00		
3	Ordre et sécurité publics	0,00	7 000,00		
4	Affaires économiques	249 222,09	594 136,00		
5	Protection de l'environnement	77 275,00	245 088,23		
6	Logements et équipements collectifs	1 357 162,00	2 544 498,32		
8	Loisirs, culture et culte	219 713,00	1 390 000,00		
9	Enseignement	0,00	1 200 000,00		
SERVICE EXTRAORDINAIRE TOTAUX GENERAUX		3 653 372,09	6 011 612,55		

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET RECTIFIÉ DE L'EXERCICE 2020

	Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
	Service ordinaire	Service extraordinaire	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	12 180 923,47	545 303,02		
Total des dépenses	10 174 998,72	7 249 460,35		
Boni propre à l'exercice	2 005 924,75			
Mali propre à l'exercice		6 704 157,33		
Boni du compte 2019	6 624 645,67			
Mali du compte 2019				
Boni général	8 630 570,42			
Mali général		6 704 157,33		
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 6 704 157,33	+ 6 704 157,33		
Boni présumé fin 2020	1 926 413,09			
Mali présumé fin 2020				

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 2021

	Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
	Service ordinaire	Service extraordinaire	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	12 759 568,00	3 653 372,09		
Total des dépenses	11 780 686,17	6 011 612,55		
Boni propre à l'exercice	978 881,83			
Mali propre à l'exercice		2 358 240,46		
Boni présumé fin 2020	1 926 413,09			
Mali présumé fin 2020				
Boni général	2 905 294,92			
Mali général		2 358 240,46		
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 2 358 240,46	+ 2 358 240,46		
Boni définitif	547 054,46			
Mali définitif				

EXTRAIT
du registre aux délibérations du Conseil Communal

SÉANCE publique du 18.12.2020

Date de l'annonce publique
de la séance

Présents:

Date de la convocation des
conseillers

Absents: a) excusés

b) sans motif

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu le budget rectifié de l'exercice 2020 et au budget de l'exercice 2021;

Vu le chapitre 1er du titre 4 de la loi communale;

Vu les dispositions et instructions sur la matière;

ARRÊTE

|

le budget rectifié de l'exercice 2020

le budget de l'exercice 2021

Suivent les signatures
Pour expédition conforme,

A Beckerich, le 18 décembre 2020

Le Bourgmestre,

Lagoda Thierry,

Le Secrétaire,

Schneider Franky

OBSERVATIONS DU MINISTRE

OBSERVATIONS DU MINISTRE

OBSERVATIONS DU MINISTRE

Brm.- Transmis à Madame la Ministre de l'Intérieur - aux fins d'apurement.

Beckerich, le _____

Le Bourgmestre

La Ministre de l'Intérieur,

Vu les articles 124 et 170 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu les observations relatives aux redressements opérés, inscrites à la suite des tableaux récapitulatifs;

arrête

le budget rectifié de l'exercice 2020 et le budget de l'exercice 2021 conformément aux tableaux récapitulatifs.

Luxembourg, le _____

La Ministre de l'Intérieur,